

Rapport de la 21^e Conférence des représentants officiels du PROE et de la Réunion ministérielle de haut niveau

6 – 9 septembre 2010
Madang (Papouasie-Nouvelle-Guinée)



Secrétariat du Programme régional océanien de l'environnement (PROE)

Catalogage avant publication – Bibliothèque/CID du PROE

Conférence du PROE (21^e : 2010 : Madang, Papouasie-Nouvelle-Guinée)

Rapport de la Vingt et unième Conférence du PROE, 6 – 9
septembre 2010, Madang (Papouasie-Nouvelle-Guinée). – Apia (Samoa) :
PROE, 2011.

p. cm.

ISBN : 978-982-04-0412-0

1. Politique de l'environnement — Océanie — Congrès.
2. Conservation des ressources naturelles – Océanie –
Congrès. 3. Protection de l'environnement – Océanie –
Congrès. I. Programme régional océanien de l'environnement.
II. Secrétariat du Programme régional océanien de
l'environnement (PROE). III. Titre.

363.7099

Rapport de la 21^e Conférence des représentants officiels du PROE

et de la

Réunion ministérielle de haut niveau

6 – 9 septembre 2010

Madang (Papouasie-Nouvelle-Guinée)



Secrétariat du Programme régional océanien de l'environnement (PROE)

PO Box 240, Apia, Samoa

Téléphone : (685) 21 929

Télécopie : (685) 20 231

Courriel : sprep@sprep.org

Internet : www.sprep.org

Table des matières

Conférence des représentants officiels

Ouverture et introduction	1
Point 1 de l'ordre du jour : Ouverture officielle.....	1
Point 2 de l'ordre du jour : Nomination du Président et du Vice-président.....	1
Point 3 de l'ordre du jour : Adoption de l'ordre du jour et des procédures de travail.....	2
Point 4 de l'ordre du jour : Mesures prises en application des décisions de la Vingtième Conférence du PROE.....	2
Point 5 de l'ordre du jour : Bilan de 2009	3
5.1 Rapport annuel du Directeur pour l'exercice 2009 et exposé sur les réalisations depuis la 20 ^e Conférence du PROE	3
5.2 Rapport de suivi et d'évaluation des performances concernant le budget-programme pour 2009	4
5.3 Comptes annuels vérifiés pour l'exercice 2009.....	7
Point 6 de l'ordre du jour : Réforme institutionnelle et questions stratégiques	8
6.1 Plan stratégique du PROE 2011-2015	8
6.2 Suivi de l'Évaluation indépendante de l'Organisation (ICR) et de l'Évaluation institutionnelle réalisée par la CE	11
6.3 Progrès accomplis dans la mise en œuvre du Cadre institutionnel régional (RIF)	12
Point 7 de l'ordre du jour : Questions financières stratégiques	13
7.1 Rapport sur les contributions des Membres.....	13
Point 8 de l'ordre du jour : Conventions régionales.....	14
8.1 Rapport sur la Conférence des Parties à la Convention de Nouméa	14
8.2 Rapport sur la Conférence des Parties à la Convention de Waigani.....	14
Point 9 de l'ordre du jour : Budget-programme pour 2011	14
9.1 Programme Écosystèmes insulaires.....	14
9.1.1 Programme régional sur les espèces marines.....	14
9.1.2 Travaux préparatoires à la 10 ^e Conférence des Parties à la CDB.....	15
9.2 Programme Avenirs océaniens	17
9.2.1 Examen à mi-parcours du PIFACC	17
9.2.2 Évaluation des services météorologiques régionaux	19
9.2.3 Orientations du processus de la CCNUCC	21
9.2.4 Le Fonds pour l'environnement mondial (FEM) dans le Pacifique	24
9.2.5 Réduction des déchets et lutte contre la pollution	26
9.3 Examen et adoption du projet de budget-programme pour 2011	27
Point 10 de l'ordre du jour : Services généraux	28
10.1 Nouvelle échelle de rémunération	28
10.2 Données annuelles sur le marché.....	30
10.3 Révisions proposées concernant la nomination du Directeur du PROE	31
10.4 Nomination des commissaires aux comptes.....	32

10.5 Amendement du Règlement du personnel.....	32
10.6 Rapport du Directeur sur les engagements de plus de six ans	32
Point 11 de l'ordre du jour : Points proposés par les Membres	33
11.1 Intégration des espèces envahissantes et de la biodiversité (document préparé par la Nouvelle-Calédonie)	33
11.2 Rapport final sur la rationalisation des rapports soumis par les pays insulaires océaniques en vertu d'accords multilatéraux sur l'environnement portant sur la biodiversité (document préparé par l'Australie)	34
11.3 Profils de pays – Échange d'informations entre les Membres sur l'Année de la biodiversité.....	34
Point 12 de l'ordre du jour : Coopération régionale	35
12.1 Compte rendu de la réunion des dirigeants du CORP	35
Point 13 de l'ordre du jour : Déclarations des observateurs	35
Point 14 de l'ordre du jour : Autres questions	35

Annexes

Annexe I :	Liste des participants	36
Annexe II :	Allocution d'ouverture du Directeur du PROE.....	51
Annexe III :	Exposé liminaire du ministre de l'Environnement et de la Conservation de la PNG – M. Benny Allen.....	55
Annexe IV :	Ordre du jour	60
Annexe V :	Résumé du rapport annuel du Directeur du PROE	62
Annexe VI :	Déclarations des observateurs.....	69

Réunion ministérielle de haut niveau

Résumé des discussions.....	95	
Point 15.1 de l'ordre du jour :	Cérémonie de bienvenue aux ministres	95
Point 15.2 de l'ordre du jour :	Introduction	95
Point 15.3 de l'ordre du jour :	Financement des activités liées à l'environnement	95
Point 15.4 de l'ordre du jour :	Changement climatique	97
Point 15.5 de l'ordre du jour :	Recommandations de la Conférence des représentants officiels	101
Point 15.6 de l'ordre du jour :	Plan stratégique	101
Point 15.7 de l'ordre du jour :	Communiqué de Madang.....	102
Point 16 de l'ordre du jour :	Date et lieu de la Vingt-deuxième Conférence du PROE.....	103
Point 17 de l'ordre du jour :	Clôture	103
Appendice I :	Allocution d'ouverture du ministre de l'Environnement et de la Conservation de la PNG – M. Benny Allen	104
Appendice II :	Allocution du FEM	106
Appendice III :	Déclaration du ministre des Ressources naturelles et de l'Environnement du Samoa – M. Faumuina Tiatia Liuga.....	110
Appendice IV :	Communiqué de Madang	115

Ouverture et introduction

1. La Vingt et unième Conférence du PROE se tient à Madang (Papouasie-Nouvelle-Guinée) du 6 au 10 septembre 2010. Y assistent les représentants des États et territoires membres du PROE suivants : Australie, États fédérés de Micronésie (EFM), États-Unis d'Amérique, Fidji, France, Îles Cook, Îles Marshall, Îles Salomon, Kiribati, Nauru, Nioué, Nouvelle-Calédonie, Nouvelle-Zélande, Papouasie-Nouvelle-Guinée (PNG), Polynésie française, Samoa, Samoa américaines, Tokélaou, Tonga, Tuvalu et Vanuatu. On y compte en outre la présence des observateurs de diverses organisations régionales, internationales et non gouvernementales.

La liste des participants est reproduite à l'**Annexe I**.

Point 1 de l'ordre du jour : Ouverture officielle

2. La 21^e Conférence du PROE est officiellement ouverte le lundi 6 septembre 2010. Le maître de cérémonie, M. Kosi Latu, Directeur adjoint du PROE, souhaite la bienvenue aux délégués et invite M. Robert Rage à réciter la prière. M. Rage rappelle aux délégués qu'ils ont pour rôle d'assurer une bonne gestion de l'environnement naturel et les exhorte à rester conscients de cette responsabilité tout au long de leurs délibérations.

3. M. David Sheppard, Directeur du PROE, souhaite la bienvenue aux délégués et aux partenaires, et souligne que l'ordre du jour chargé de la Conférence traduit une année riche en activités et d'ambitieux projets futurs, conçus pour recentrer l'action du PROE afin de mieux servir les Membres.

4. Le Directeur attire l'attention des participants sur le nouveau Plan stratégique qui est censé guider le travail de l'Organisation au cours des cinq prochaines années. Il invite les Membres à s'exprimer au cours de la semaine à venir au sujet de ce Plan et de la vision du PROE.

L'allocation du Directeur est reproduite à l'**Annexe II**.

5. M. Benny Allen, ministre de l'Environnement et de la Conservation de la Papouasie-Nouvelle-Guinée, invité principal et conférencier d'honneur, souhaite la bienvenue à tous les délégués. Il souligne que cette 21^e Conférence du PROE revêt pour lui un caractère spécial puisqu'elle est la première à se tenir dans son pays. Le ministre reconnaît le rôle de coordination régionale du Secrétariat mais exhorte l'Organisation à être plus présente et plus participative au niveau national afin de mieux aider les pays à satisfaire leurs besoins.

L'allocation du ministre est reproduite à l'**Annexe III**.

Point 2 de l'ordre du jour : Nomination du Président et du Vice-président

6. Le Président actuel de la Conférence du PROE, M. Farran Redfern, représentant de Kiribati, ouvre la Conférence et explique les dispositions du Règlement intérieur de la Conférence du PROE.

7. La Conférence, conformément au Règlement intérieur, **confirme** respectivement la Papouasie-Nouvelle-Guinée, représentée par M. Wari Iamo, et les Tonga, représentées par M. Asipeli Palaki, à la présidence et à la vice-présidence de la Conférence.

8. Le Président sortant remercie le Secrétariat de l'aide qu'il a apportée à Kiribati au cours de la dernière année, en soulignant que son pays a apprécié l'occasion qui lui a été donnée de collaborer avec le Secrétariat à l'étude de plusieurs dossiers. Il reconnaît les progrès accomplis dans la mise en œuvre des recommandations formulées lors de la dernière Conférence du PROE.

9. La PNG remercie la Conférence de l'avoir élue à la présidence. Son représentant signale que l'ordre du jour est chargé et décrit un ensemble de règles de procédures qui devraient favoriser le

bon déroulement des débats. Il ouvre ensuite la séance.

Point 3 de l'ordre du jour : Adoption de l'ordre du jour et des procédures de travail

10. Divers représentants demandent des éclaircissements sur un certain nombre de points de l'ordre du jour, qui leur sont alors donnés par le Secrétariat.

11. S'agissant du point 6.1 de l'ordre du jour relatif au Plan stratégique, le Directeur indique que les participants à la réunion informelle qui a eu lieu la semaine passée ont proposé la création d'un groupe de travail sur cette question. L'examen approfondi du Plan sera reporté à une date ultérieure à celle de la réunion de ce groupe de travail. Les principales questions examinées lors de la réunion informelle ont fait l'objet d'un résumé qui a été distribué aux délégués avec l'ensemble des observations reçues auparavant.

12. S'agissant du point 15 de l'ordre du jour concernant la réunion de haut niveau, le Directeur déclare que le Secrétariat a tenu compte des recommandations de la 20^e Conférence du PROE, à savoir que : a) la réunion ministérielle fasse partie de la Conférence du PROE ; b) la réunion ministérielle ne soit consacrée qu'aux questions d'importance majeure et qu'elle revête un caractère plus stratégique. De ce fait, le financement environnemental et le changement climatique sont les deux questions retenues pour examen par la réunion. Plutôt que de faire des recommandations formelles, il faudrait tenir des discussions dans le cadre d'une table ronde. Un communiqué serait ensuite rédigé par les participants à l'attention de la réunion de haut niveau.

13. La Conférence :

- **adopte** son ordre du jour révisé (reproduit à l'**Annexe IV**) ainsi que son horaire et son programme de travail ;
- **note** qu'il sera créé un groupe de travail à composition non limitée sur le Plan stratégique ;

- **nomme** un comité de rédaction du rapport à composition non limitée, comprenant des représentants de l'Australie, des EFM, des États-Unis, de la France, de la Nouvelle-Zélande, de la PNG, des Samoa américaines et des Tokélaou, et présidé par le Vice-président (Tonga).

Point 4 de l'ordre du jour : Mesures prises en application des décisions de la Vingtème Conférence du PROE

14. Le Directeur fait référence à un résumé des 29 mesures prises pour donner suite aux demandes de la 20^e Conférence du PROE. Il fait observer que des progrès considérables ont été accomplis sur presque tous les points soulevés, et que de nombreux points ont été réglés.

15. Les Îles Cook remercient le Secrétariat et font savoir qu'elles seront en mesure de poursuivre en 2011 leur collaboration avec le PROE sur la gestion de l'amiante.

16. La Conférence :

- **prend note** du rapport et des mesures prises par le Secrétariat suite aux décisions de la 20^e Conférence du PROE.

Point 5 de l'ordre du jour : Bilan de 2009

5.1 : Présentation du rapport annuel du Directeur pour l'exercice 2009 et de son exposé sur les réalisations depuis la vingtième Conférence du PROE

17. Le Directeur présente le rapport annuel pour l'exercice 2009 ainsi que son exposé sur les réalisations depuis la 20^e Conférence du PROE. Il explique que les 18 mois précédents ont constitué une période de changement à la fois pour l'environnement océanien et pour les activités du Secrétariat. Il met l'accent sur le fait que les réalisations ont été accomplies sur la base de quatre grands principes directeurs :

- l'amélioration de la fourniture de services concrets et de l'exécution d'activités en faveur des Membres, ainsi que l'augmentation des investissements dans les domaines prioritaires pour les Membres ;
- le processus de gestion du changement qui a pour but d'améliorer les procédures internes du Secrétariat et qui s'est poursuivi sous la forme des consultations de 2010 sur la planification stratégique ;
- le renforcement des partenariats avec d'autres organisations régionales, la confiance croissante des donateurs et l'augmentation des volumes d'investissement dans le PROE ; et
- l'amélioration des liens entre les activités nationales politiques et pratiques et la science.

Le rapport du Directeur est reproduit dans son intégralité à l'**Annexe V**.

18. Les Tonga demandent au Secrétariat de se concentrer davantage sur l'amélioration de la fourniture des services aux gouvernements nationaux. Leur représentant considère les trois autres principes directeurs comme moins importants, car ils concernent les procédures internes du Secrétariat. Il suggère également que les pays membres jouent un rôle plus actif dans l'évaluation de la performance du Secrétariat, car leur avis importe davantage que les évaluations de groupes extérieurs tels que la Commission européenne (CE). Le Secrétariat confirme que si les évaluations externes ont été l'un des aspects caractéristiques de ces dernières années, le nouveau Plan stratégique sera axé, pour les prochaines années, sur l'application rationnelle des réformes approuvées par les Membres et sur l'amélioration de la fourniture des services. De plus, les trois principes contribueront fortement à ce que le Secrétariat soit en mesure d'accroître son soutien aux Membres.

19. La France se félicite que les réformes internes aient permis d'améliorer l'efficacité du Secrétariat et le moral du personnel. Son

représentant note qu'il ressort clairement du rapport que le PROE est engagé dans la bonne direction.

20. La PNG se dit satisfaite de l'action engagée par le PROE pour consulter les Membres sur leurs besoins prioritaires en matière d'assistance et elle demande que le renforcement des capacités se fasse sur la base d'approches bien adaptées tenant compte des situations différentes des divers pays.

21. Le Samoa salue les réalisations accomplies mais note qu'il n'en reste pas moins de nombreux aspects du rapport de suivi et d'évaluation des performances (PMER) – en particulier l'obtention d'une aide financière auprès de donateurs – sur lesquels rien n'a été entrepris. Le Samoa suggère que cela s'explique sans doute par le fait que dans le passé le PROE a renforcé la capacité des Membres à accéder à ces ressources et que les Membres ne demandent donc plus ce type d'assistance au Secrétariat.

22. La Nouvelle-Calédonie félicite le Secrétariat d'avoir donné suite à l'Évaluation indépendante de l'Organisation (ICR) et à l'évaluation réalisée par la CE en intégrant leurs recommandations dans ses opérations. Elle accueille également très positivement le Plan et la vision stratégiques, qui sont bien cadrés et qui vont permettre d'améliorer la transparence des activités du PROE ainsi que ses liens avec les partenaires scientifiques et techniques. Son représentant se dit satisfait que les territoires puissent contribuer plus particulièrement à l'examen des questions intersectorielles telles que le changement climatique et la biodiversité.

23. Tuvalu souligne l'importance des activités menées sur le terrain, en particulier celles relatives à la protection des populations vulnérables contre les effets négatifs du changement climatique. Bien que les évaluations et le soutien législatif soient importants, il faut veiller à ce qu'ils se traduisent par des activités sur le terrain.

24. La Polynésie française dit accueillir très favorablement le rapport et se déclare

extrêmement satisfaite des réalisations du Secrétariat.

25. La Conférence **adopte** le rapport annuel pour 2009.

5.2 : Rapport de suivi et d'évaluation des performances concernant le budget-programme pour 2009

26. Conformément au Règlement intérieur, le Secrétariat présente les réalisations menées dans le cadre de son programme de travail et consignées dans son rapport de suivi et d'évaluation interne des performances pour 2009, en précisant qu'il s'agit d'un outil permettant au Secrétariat de recenser les problèmes et défis naissants et de modifier son programme de travail en conséquence si nécessaire. Le Secrétariat informe la Conférence que le développement des capacités, l'éducation et la communication et la gestion des connaissances sont des questions intersectorielles appuyant les activités de ses deux domaines de travail, en plus des activités spécifiques décrites dans le budget-programme. Son exposé couvre les principales activités relevant des domaines d'intervention du PROE (gouvernance environnementale, changement climatique, conservation et gestion des espèces, gestion écosystémique, pollution et gestion des déchets) ainsi que les questions intersectorielles.

27. Le Secrétariat note l'accroissement des activités menées dans les domaines correspondant aux besoins des Membres, à savoir : le changement climatique, la pollution et la gestion des déchets, et la gestion écosystémique. Les activités sur la gestion des espèces ont nettement diminué en raison d'un manque de personnel dans ce domaine et de l'absence de demandes des pays concernant la conservation des espèces.

28. Bien que l'activité ait augmenté dans les territoires, elle y reste inférieure à celle des pays, probablement du fait que les territoires ne peuvent pas prétendre à certains financements fournis par les donateurs. Il est également possible que les territoires ne sollicitent pas

autant le Secrétariat car ils reçoivent un soutien financier et autre de leurs homologues métropolitains.

29. Le Secrétariat exprime sa reconnaissance aux nombreux donateurs ayant contribué aux travaux du PROE et présente un résumé des fonds décaissés aux Membres en 2009. Il précise que, malgré l'augmentation générale des financements, les fonds de base de l'Organisation n'ont pas connu d'augmentation au cours de l'année écoulée. Les efforts de mobilisation de fonds menés par le Secrétariat et des propositions spécifiques sont également décrits.

30. Le Secrétariat informe la Conférence qu'il a généralement renforcé sa collaboration avec les partenaires, augmenté le financement des donateurs et les décaissements aux pays et développé ses activités de gestion des déchets et de lutte contre la pollution.

31. Nioué remercie le Secrétariat de son rapport détaillé et rend hommage à l'assistance reçue dans les domaines des espèces envahissantes, de la gestion des polluants organiques persistants (POP) et des déchets, et de l'amiante en particulier. Il remercie également le Secrétariat de l'assistance reçue pour élaborer sa stratégie nationale de gestion des déchets et rend hommage au soutien et à la contribution du Projet océanien d'adaptation au changement climatique (PACC).

32. La Polynésie française s'associe aux propos de Nioué.

33. Le Samoa rend hommage au travail du Secrétariat et évoque l'assistance reçue pour préparer et soumettre son 4^e rapport national à la Convention sur la diversité biologique (CDB). Son représentant ajoute que certains Membres n'ont pas reçu d'assistance dans ce domaine. Il évoque des domaines d'inactivité apparaissant dans le rapport en précisant qu'ils devraient être examinés plus avant. Il ajoute que les espèces envahissantes représentent un problème majeur pour son pays et note qu'un programme régional n'a toujours pas été finalisé. Il prend acte avec satisfaction du programme de dératification mené à Aleipata et des programmes de protection des

aires marines et d'autres programmes de conservation exécutés avec le PROE et d'autres partenaires. Le représentant ajoute que le PACC est un important programme appuyant le travail du Samoa dans le domaine climatique. Il note avec gratitude l'organisation de séances d'information du Pacifique sur les conférences sur le changement climatique et demande à ce qu'elles se poursuivent. Il exhorte les Membres à adopter des positions communes lors des Conférences des Parties. Le représentant soulève la question des longs délais nécessaires au recrutement de certains agents occupant des postes clés, en notant que des postes de suppléants devraient être créés pour veiller à la poursuite des travaux du Secrétariat. Il rend hommage au soutien du Conseiller chargé de l'assistance du FEM auprès du PROE. Il demande par ailleurs à ce que le Rapport de suivi et d'évaluation des performances couvre les impacts et les résultats plutôt que les activités du Secrétariat.

34. Le représentant des Fidji demande que les activités menées dans les pays au titre de divers programmes fassent l'objet d'une planification préalable afin de veiller à leur bonne coordination. Il demande aussi que le PROE fournisse aux Membres des conseils scientifiques pour mieux éclairer les activités nationales et qu'un rapport soit fourni à la prochaine Conférence du PROE. Le représentant demande par ailleurs que le Secrétariat aide les nouveaux correspondants à se familiariser avec le FEM et que le PROE aide les Membres à élaborer des projets pratiques dans le cadre du Mécanisme pour un développement propre (MDP). Concernant la pollution marine, il observe que l'Union internationale pour la conservation de la nature et de ses ressources (UICN) appuie le Défi 2020 pour l'océan Pacifique et demande à ce que le Secrétariat envisage d'établir des liens avec des initiatives de ce type pour veiller à une utilisation optimale des ressources. Le représentant soulève également la question des effectifs limités du Secrétariat et propose que les pays ayant des compétences dans le domaine des études d'impact sur l'environnement (EIE) soient contactés pour fournir une assistance à d'autres pays.

35. Le représentant de la PNG rend hommage à l'assistance reçue du Secrétariat dans les domaines de la formation aux EIE et de la gestion des risques miniers. Il demande que la gestion des risques soit incluse dans la formation sur les EIE. Il sollicite par ailleurs l'assistance du PROE concernant la révision des Plans d'action nationaux et stratégies pour la biodiversité (PANSB) de son pays. Le représentant demande également des éclaircissements sur un graphe présenté par le Secrétariat concernant la répartition des fonds et les activités menées dans les pays et sur les mesures de performance utilisées.

36. Le représentant des Tonga demande des précisions sur le rôle du Secrétariat en cas d'événements tels que les tsunamis, à savoir si le Secrétariat est censé contacter les pays touchés ou si ces pays doivent au contraire le contacter. Il observe que le Secrétariat exécute un certain nombre d'activités pouvant être jugées peu importantes mais qui sont néanmoins extrêmement utiles aux pays. Il cite la formation sur les EIE à titre d'exemple. Le représentant demande également que le Secrétariat aide les Membres à élaborer des propositions pour le FEM-5, en notant toutefois que certaines activités relevant du FEM-4 n'ont toujours pas été exécutées.

37. Les Tokélaou remercient la direction de l'Organisation d'avoir rénové le Secrétariat, amélioré le moral du personnel et enregistré d'importants succès.

38. Vanuatu énumère les activités ayant bénéficié de l'assistance du Secrétariat, notamment l'élaboration d'un projet de loi sur la gestion des déchets, la formation sur les EIE, l'appauvrissement de la couche d'ozone et le changement climatique. Il évoque les discontinuités dans certains domaines de travail dues à la vacance de certains postes et demande quels mécanismes sont en place pour veiller à ce que ce type de situation ne se renouvelle pas. Il mentionne également l'importante augmentation de l'assistance reçue par Vanuatu et remercie le Secrétariat et les donateurs et partenaires.

39. Les réponses du Secrétariat aux questions et observations des Membres sont données ci-après.

40. Concernant l'inactivité enregistrée dans certains domaines, le Secrétariat rappelle que le Rapport de suivi et d'évaluation des performances couvre l'année 2009 et que de nombreuses actions ont été menées depuis la dernière Conférence du PROE, en novembre 2009. Tous les principaux postes vacants ont par exemple été pourvus. Le Secrétariat ajoute qu'il a consacré beaucoup de temps en 2009 au Cadre institutionnel régional (RIF). Il admet que le Rapport de suivi et d'évaluation des performances pourrait être amélioré de sorte à inclure les résultats et impacts mais que les résultats ne sont pas toujours évidents sur une période de 12 mois. Il invite les Membres à réfléchir aux améliorations pouvant être apportées à ce rapport.

41. Le Secrétariat informe la Conférence que la proposition concernant le projet sur les espèces envahissantes est à présent en attente d'approbation par le Fonds pour l'environnement mondial (FEM) et que ce projet devrait être entamé vers la fin de l'année 2010. Il est également possible que ce projet du FEM soit associé à un projet semblable mené dans les territoires français, ce qui garantirait d'importantes ressources et le renforcement des activités dans ce domaine.

42. Le Secrétariat reconnaît le besoin que le Pacifique se fasse entendre lors des conférences sur le changement climatique et annonce que la réunion préparatoire à la Conférence de Cancún des États parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur le changement climatique (CCNUCC) se tiendra aux îles Salomon en novembre.

43. Concernant la coordination des programmes, le Secrétariat précise qu'elle est abordée dans le cadre d'activités conjointes, sur le changement climatique et la biodiversité par exemple, et que les organisations du Conseil des organisations régionales du Pacifique (CORP) coopèrent également à des missions conjointes dans les pays. La coordination des initiatives

régionales repose sur les partenariats menés avec les ONG, les organisations du CORP et d'autres agences, comme l'illustre l'initiative Paysages océaniques (*Oceanscape*) récemment approuvée.

44. Concernant la demande d'assistance sur le MDP, les Membres sont informés que le Projet océanien de réduction des émissions de gaz à effet de serre grâce aux énergies renouvelables (PIGGAREP) aide les pays à élaborer des projets sur les énergies renouvelables susceptibles d'être financés par le MDP.

45. La PNG demande l'assistance du Secrétariat en vue de l'examen de son PANSB dans la perspective de sa mise en œuvre. Le Secrétariat répond qu'il a mis deux conseillers à la disposition de la PNG en vue de son autoévaluation nationale des capacités à renforcer (ANCR) et qu'un examen du PANSB a été réalisé dans ce cadre. Ces informations ont été utilisées lors de l'examen de son PANSB et de l'élaboration de son 4^e rapport national à la CDB réalisés par le ministère de l'Environnement et de la Conservation (DEC).

46. Le Secrétariat approuve la suggestion des Fidji concernant la fourniture d'assistance sur les EIE à d'autres pays, en précisant toutefois que des ressources seraient nécessaires à cette fin. Il note également que le PROE a organisé plusieurs programmes de formation et a diffusé sur le web des directives sur les EIE afin de contribuer au renforcement des capacités dans ce domaine.

47. Concernant la demande d'études scientifiques, le Secrétariat indique que ses travaux menés dans le cadre du programme scientifique océanien sur le changement climatique, financé par l'Australie, sont en cours et qu'il en rendra compte à la prochaine Conférence. Le Secrétariat ajoute que tous les conseils fournis sont étayés par des informations et des données scientifiques fiables mais qu'il essaiera d'examiner ces questions plus avant en 2011.

48. Le Secrétariat invite les Membres à consulter l'annexe 3 du document de travail 5.2, qui décrit en détail les types d'assistance apportés aux pays au cours de l'année écoulée. Il ajoute que ses ressources sont limitées et qu'il essaie

donc d'attribuer un rang de priorité à ses activités.

49. La Conférence **prend note** du rapport du Secrétariat.

5.3 : Comptes annuels vérifiés pour l'exercice 2009

50. Le Secrétariat, représenté par sa directrice financière, Mme Alofa Tuuau, présente les comptes annuels vérifiés pour l'exercice clos au 31 décembre 2009, conformément aux dispositions du Règlement financier du PROE.

51. Répondant à une demande de Vanuatu, le Secrétariat précise que la liste des contributions des pays figurant dans les documents de travail ne porte que sur les paiements effectivement reçus et qu'elle n'inclut pas les contributions non versées. Concernant les « recettes comptabilisées d'avance », il explique qu'il s'agit de la valeur annuelle liée à l'utilisation des immobilisations corporelles offertes au Secrétariat. Cette valeur est indiquée tous les ans en tant qu'amortissement et la contre-écriture est imputée en réduisant les recettes comptabilisées d'avance.

52. La Conférence **adopte** les états financiers vérifiés et le rapport des commissaires aux comptes pour l'exercice 2009.

Point 6 de l'ordre du jour : Réforme institutionnelle et questions stratégiques

6.1 Plan stratégique du PROE 2011 – 2015

53. Le Secrétariat présente le projet de Plan stratégique et le résumé des réponses reçues, ainsi qu'un rapport faisant le point des discussions de la réunion informelle.

54. Le Secrétariat rappelle que la 20^e Conférence est convenue de fusionner le Plan d'action et les Programmes stratégiques dans un seul document et que les consultations devaient être larges. Le Secrétariat a procédé à des consultations approfondies, dont deux réunions

sous-régionales à Guam et aux Fidji. Ces réunions ont permis d'obtenir des orientations sur la vision globale, les objectifs et les stratégies du Plan stratégique et ont fait ressortir la nécessité d'adapter le Plan à un large public. Les réunions ont montré qu'il fallait poursuivre la coordination régionale, mais en même temps accorder une plus grande attention à la mise en œuvre au niveau national.

55. Le Secrétariat fait savoir qu'il souhaite obtenir l'assistance des Membres pour apporter la touche finale au Plan et qu'il a été proposé de créer un groupe de travail à composition non limitée.

56. Répondant à une demande sur la procédure de communication du projet de Plan aux ministres, le Secrétariat fait observer que cette année la Conférence du PROE regroupe la conférence des représentants officiels et la réunion des ministres et chefs de délégation. La réunion de haut niveau devrait se concentrer sur les questions stratégiques et notamment l'adoption du Plan stratégique et des recommandations de la Conférence des représentants officiels.

57. L'Australie, les EFM, les États-Unis, la France, les Îles Cook, la Nouvelle-Calédonie, la Nouvelle-Zélande, la PNG, la Polynésie française et le Samoa approuvent la méthode proposée, se félicitent de la procédure de consultation adoptée et s'engagent à participer au groupe de travail qui se réunira et rendra compte à la plénière.

58. La France et la Polynésie française expriment l'espoir que le Plan soit adopté d'ici à la fin de la semaine et la Polynésie française note que les quatre priorités stratégiques sont conformes à ses priorités nationales.

59. L'Australie indique aux délégués qu'elle a préparé une série d'observations qu'elle présentera dans le cadre de la réunion du groupe de travail.

60. Les Fidji se déclarent elles aussi favorables à la procédure en faisant observer qu'elle les aidera à structurer leur plan stratégique national. Leur représentant note que

le tableau utilisé a généré une certaine confusion au sein de sa délégation, mais que cette question sera soulevée auprès du Secrétariat.

61. Nauru appuie le projet de Plan mais, s'agissant de la section 3.4 relative au financement, suggère qu'elle devrait comporter une annotation sur l'accès direct au financement, de manière à ce que les pays qui n'appliquent pas les normes fiduciaires requises par différents organismes donateurs puissent utiliser le PROE comme organe d'exécution accrédité.

62. La Nouvelle-Calédonie dit accueillir favorablement les efforts déployés pour s'assurer que le rôle du PROE est complémentaire à ceux d'autres organisations régionales telles que la CPS. Son représentant se félicite par ailleurs de ce que le Plan soit orienté vers l'action. Il attire l'attention sur le besoin que les activités s'appuient sur les plus récentes connaissances scientifiques disponibles.

63. La Nouvelle-Zélande se réfère à l'aspect relatif au suivi et à l'évaluation, notant qu'il est important d'obtenir des résultats concrets sur le terrain. Son représentant souligne également la nécessité de pouvoir disposer d'une procédure claire pour les consultations avec les pays en termes de fixation des priorités régionales et nationales. Il fait par ailleurs observer qu'une présence sous-régionale pourrait certes s'avérer utile, mais qu'il n'en conviendrait pas moins de procéder à une analyse coûts-avantages.

64. Nioué demande au Secrétariat si le Plan stratégique mentionne des travaux sur les déchets dangereux tels que l'amiante et, dans la négative, demande que de tels travaux y soient prévus. Son représentant fait savoir qu'il attendra que le rapport du groupe de travail soit produit avant de soulever d'autres points.

65. La PNG demande à tous les Membres de fixer une date limite pour les discussions sur le projet de Plan au cas où les représentants ne parviendraient pas à un accord final à cette 21^e Conférence.

66. Le Samoa est très satisfait des priorités fixées dans le Plan. Son représentant déclare que le PROE devrait continuer à soutenir les pays dans les instances internationales mais pas en tant que représentants de leur propre pays. Il est également d'avis que le PROE devrait jouer le rôle d'un organisme d'application des divers mécanismes de financement, et pas uniquement celui d'un organe d'exécution, et que ce rôle devrait être renforcé par l'établissement de relations plus étroites encore avec les correspondants nationaux. Il suggère également que l'on précise que les « données environnementales régionales » sont basées sur les données nationales et que les conseils juridiques fournis doivent être conformes aux instruments nationaux et internationaux. Il demande aussi qu'il soit fait mention des considérations relatives à l'égalité des sexes et il ajoute que le suivi et l'évaluation ne devraient pas constituer une charge supplémentaire pour les pays. Il faudrait également obtenir des indications quant aux coûts. Le représentant demande s'il s'agit d'un plan pour le Secrétariat ou pour l'ensemble du Programme. Si le Plan s'applique à tout le Programme, il devrait inclure les activités nationales, mais on devrait aussi éviter de mélanger les programmes bilatéraux avec les activités régionales et internationales.

67. Les Îles Salomon déclarent souhaiter que les activités soient basées sur une certaine conception de l'avenir mais qu'elles n'en devraient pas moins être réalistes, avoir un bon rapport coût-efficacité et prendre appui sur les plans nationaux existants. Les nouvelles activités concernant les questions émergentes auxquelles est confrontée la région ne devraient pas constituer une charge supplémentaire pour les pays. Les activités devraient être adaptées aux besoins des pays. Le représentant demande également si l'adoption du Plan stratégique offrirait des possibilités d'ajustement des plans nationaux.

68. Les Tokélaou souscrivent à l'approche choisie, mais font remarquer que le défi à relever consistera à maintenir une certaine flexibilité dans le Plan stratégique afin de permettre la prise en compte des priorités nationales lors de l'élaboration des plans de travail annuels.

69. Les Tonga déclarent partager l'opinion des autres intervenants et espérer que le Plan sera adopté à la 21^e Conférence.

70. Le représentant de Tuvalu fait savoir que son pays est en période électorale et qu'il souhaiterait voir l'adoption du Plan stratégique reportée à une date ultérieure. Il appuie le Plan en précisant toutefois qu'il doit rester réaliste, de manière à ne pas surestimer les capacités du Secrétariat.

71. Les États-Unis font observer que le Plan stratégique devrait considérer le rôle du Secrétariat comme un rôle de facilitateur et de coordinateur des activités régionales. Il devrait être précisé très clairement dans le Plan qu'il sert l'ensemble des Membres du PROE. Lorsque le PROE est chef de file, il doit représenter l'ensemble des Membres.

72. Vanuatu indique avoir participé aux consultations et, après avoir constaté que ses observations ont été prises en compte dans le projet révisé, ne voit pas la nécessité de procéder à des changements majeurs.

73. Le Président met un terme aux débats en attendant les résultats de la réunion du groupe de travail sur le Plan stratégique.

Rapport du groupe de travail

74. Le président du groupe de travail annonce que des progrès sensibles ont été réalisés concernant le Plan stratégique, et que des liens ont été établis entre ce Plan et le budget-programme. Les objectifs et les indicateurs ont été soigneusement examinés, et le groupe a également clarifié les responsabilités. Le groupe a par ailleurs relevé un certain nombre de lacunes et d'omissions. Il a établi une nouvelle version du Plan en prenant en compte la plupart des observations des Membres. Le président précise que même si le Plan est prêt à être adopté tel que révisé, d'autres remaniements mineurs devront y être apportés après la Conférence du PROE. Cette question étant abordée aux points 6.1 et 15.6 de l'ordre du jour, son groupe a suggéré que la Conférence approuve le Plan et le soumette

ensuite à l'examen de la réunion de haut niveau, lors de l'examen du point 15.6 de l'ordre du jour.

75. Le Président remercie le groupe de travail et son président.

76. La représentante des Îles Marshall fait observer qu'il conviendrait de souligner l'importance du changement climatique, qui représente une menace sérieuse pour la survie de son pays. Elle ajoute que cela permettrait d'attirer l'attention sur l'Organisation. Le président du groupe de travail indique que l'avant-propos n'a pas été modifié car il est prévu de demander au Directeur et au Président de collaborer à la préparation de la version finale de ce texte.

77. La PNG remercie le groupe de travail pour les efforts qu'il a déployés dans les délais limités qui lui étaient impartis. Il demande par ailleurs qu'on lui explique pourquoi le passage portant sur la mise en place d'un bureau sous-régional a été supprimé. Le président du groupe de travail répond que cette question a fait l'objet d'un long débat, mais que le groupe a finalement décidé d'insister plutôt sur l'amélioration des liens régionaux et sous-régionaux, en supposant que le Secrétariat se pencherait plus tard sur l'ensemble des options envisageables, y compris la création de bureaux sous-régionaux.

78. Les Samoa américaines signalent que tous les Membres qui le souhaitaient avaient eu le loisir de participer aux travaux du groupe et d'y défendre leurs points de vue. Son représentant félicite le groupe de travail de ses efforts et suggère que le Plan stratégique soit adopté.

79. Le représentant de Vanuatu convient de l'importance de la coopération sous-régionale, et fait par ailleurs observer que d'autres voies peuvent être explorées dans ce domaine. Il approuve lui aussi les recommandations.

80. La Conférence **adopte** le Plan stratégique du PROE 2011-2015.

6.2 Suivi de l'Évaluation indépendante de l'Organisation (ICR) et de l'Évaluation institutionnelle réalisée par la CE

81. Le Secrétariat décrit les progrès accomplis concernant les principales recommandations de l'ICR et le plan de mise en œuvre de l'Évaluation institutionnelle du PROE réalisée par la Commission européenne. Les recommandations de l'ICR ont été approuvées par la Conférence du PROE de 2008 et ont été appuyées par le groupe de travail sur l'ICR qui s'est réuni à deux reprises en 2009. Les rapports présentés aux Membres lors de la Conférence du PROE de 2009, puis en mai et en juillet 2010, couvraient également les recommandations de la CE. Le Secrétariat souligne l'importance de l'ICR dans la formulation du Plan stratégique, la fourniture de services aux Membres et l'adoption par le Secrétariat des meilleures pratiques internationales.

82. Répondant à une question des Tonga, le Secrétariat précise que, suite à cette évaluation, le PROE utilise aujourd'hui un Manuel des achats répondant aux normes internationales en la matière et que ses audits sont réalisés en conformité avec les normes internationales d'information financières (IFRS).

83. Répondant à une question de la Nouvelle-Calédonie relative aux profils de pays du PROE via la nomination de correspondants et l'élaboration de stratégies, le Secrétariat précise que, conformément aux recommandations 62 et 101, il cherche à développer le système de correspondants de sorte à inclure d'autres institutions et organisations telles que celles engagées dans la coopération régionale.

84. Le Samoa rend hommage au Secrétariat concernant la suite donnée aux principales recommandations des évaluations mais souligne l'importance d'évaluer les performances du personnel et d'avoir recours à des audits internes dans un souci de transparence. Le Secrétariat convient qu'il s'agit de questions importantes mais attire l'attention sur le besoin d'obtenir les financements nécessaires.

85. Le Secrétariat assure au représentant de Nauru que tous les financements de projets sont transférés aux pays en monnaie locale pour veiller à éviter les pertes de change dues à des conversions multiples.

86. La Nouvelle-Zélande souligne l'importance du rôle de l'Évaluation indépendante de l'Organisation dans les réformes mises en œuvre au sein du PROE et se félicite des efforts déjà déployés par le Secrétariat pour en appliquer les éléments clés. Elle décrit les liens avec le nouveau Plan stratégique, qui revêt une importance critique pour présenter des résultats tangibles aux Membres.

87. Les États-Unis demandent le retrait du terme « statutaires » de la phrase « les contributions statutaires et volontaires des membres ». Le Secrétariat précise que l'utilisation de ce terme a été décidée à la Conférence du PROE de 2009 mais que l'on pourrait modifier la phrase à la demande de la Conférence du PROE de 2010.

88. Le Secrétariat donne des précisions sur le statut de l'Évaluation indépendante de l'Organisation, lorsque des actions apparaissent à la fois comme achevées et en cours. Il explique que cela signifie que le processus concernant la réalisation d'une action spécifique a été achevé mais qu'il est en cours de mise en œuvre au niveau interne.

89. Le Secrétariat accepte de mener à bien les actions 100 et 101 (profils de pays et correspondants) avant la mise en œuvre du Plan stratégique.

90. La Conférence **prend note** des progrès accomplis dans la mise en œuvre des recommandations de l'ICR et de l'Évaluation institutionnelle réalisée par la CE.

6.3 Progrès accomplis dans la mise en œuvre du Cadre institutionnel régional (RIF)

91. Le Secrétariat présente un historique des faits ayant conduit à la décision, prise par la réunion conjointe de juillet 2009 sur le RIF, de transférer quatre fonctions de la Commission océanienne de recherches géoscientifiques appliquées (SOPAC) au PROE. Une lettre d'accord signée en mars 2010 entre le PROE et la SOPAC a donné effet à ce transfert. Les fonctions restantes de la SOPAC sont destinées à être transférées au Secrétariat général de la Communauté du Pacifique (CPS) en janvier 2011, date à laquelle la SOPAC deviendra la division géoscientifique de la CPS et cessera d'exister en tant qu'organisation distincte du CORP.

92. Le Secrétariat déclare que ce transfert des fonctions renforcera les activités du PROE sur le changement climatique. Un financement supplémentaire a été trouvé pour un coordinateur du Système mondial d'observation de l'océan dans les îles du Pacifique (SMOO-IP) qui prendra ses fonctions au cours du quatrième trimestre 2010. En ce qui concerne le transfert des fonctions du Système d'information sur le climat insulaire (ICU), les pourparlers avec l'Institut néo-zélandais de recherche sur l'eau et l'atmosphère (NIWA) devraient déboucher sur leur transfert progressif d'ici à décembre 2010.

93. La Nouvelle-Zélande félicite le Secrétariat du rapide transfert des fonctions de la SOPAC et demande aux Membres si les fonctions relatives au changement climatique devraient être intégrées aux activités de base du PROE.

94. La Conférence :

- **prend note** du transfert intégral et effectif au 1^{er} avril 2010, au PROE, des fonctions de la SOPAC relatives au changement climatique ;
- **approuve** l'intégration complète et organisée des quatre fonctions de la SOPAC au sein du programme de travail du Secrétariat.

Point 7 de l'ordre du jour : Questions financières stratégiques

7.1 Rapport sur les contributions des Membres

95. Conformément aux dispositions de l'article 14 du Règlement financier, le Secrétariat rend compte du paiement des contributions des Membres. Le Secrétariat indique que le PROE n'est pas la seule organisation du CORP ayant des problèmes de contributions non acquittées, mais qu'en l'espèce la question est particulièrement préoccupante en raison de ses implications pour le financement, notamment celui du budget de base qui permet de faciliter la recherche d'autres sources de financement.

96. Le représentant de Nauru explique la situation financière de son pays et déclare qu'il commencera à verser ses contributions à partir de 2010. Il sollicite toutefois l'assistance de la Conférence en ce qui concerne le paiement de ses arriérés et demande aux Membres d'envisager leur annulation.

97. Les Îles Cook, Nioué, la PNG, les Tonga, Tuvalu et Vanuatu s'engagent à payer l'intégralité de leurs arriérés d'ici à la fin de la semaine ou d'ici à la fin de l'année.

98. La France indique que le montant manquant du fait des taux de change sera payé sous peu. Son représentant évoque plusieurs activités financées par la France, dont le projet régional de gestion des déchets solides.

99. Le représentant du Samoa dit ne pas comprendre ce qui justifie la fourniture d'informations détaillées sur les contributions des pays en regard de l'assistance qu'ils reçoivent du Secrétariat.

100. Les représentants discutent de la proposition de réexamen des contributions des Membres. Les Îles Cook, la PNG et le Samoa déclarent que la proposition ne leur semble pas nécessaire ni appropriée à ce stade. La France suggère que l'on discute des contributions des Membres en même temps que du Plan stratégique. Les Fidji et les Tokélaou disent

approuver la proposition, les Tokélaou notant qu'il appartient aux Membres de discuter de la viabilité financière à long terme de leur Secrétariat.

101. Le Secrétariat explique que le format du rapport a été élaboré dans un souci de transparence mais qu'il acceptera les orientations des Membres en la matière. S'agissant de la question d'un excédent apparent dans le budget de l'Organisation, le Secrétariat explique que les fonds excédentaires en question correspondent à la fin 2009, et qu'ils ont déjà été utilisés pour équilibrer le budget 2010.

102. Les États-Unis jugent que la colonne des contributions volontaires dans le tableau des contributions des Membres ne devrait pas être reportée dans la colonne des arriérés puisqu'elles reflètent une situation financière spécifique (demande de contributions volontaires faite aux Membres afin de remédier à un déficit budgétaire en 2008). Le Secrétariat accepte ce point de vue

103. Il est décidé que le groupe des Amis du Président sera chargé de proposer un libellé pour les recommandations et de rendre un avis sur les arriérés de Nauru. Le Samoa, les Fidji, Tuvalu et les Tonga sont également invités à participer à ces travaux.

104. En réponse aux recommandations du groupe des Amis du Président, la Conférence :

- **prend note** de la question persistante et critique des arriérés de contributions des Membres et **encourage les Membres à s'engager** à payer en 2010 l'intégralité des contributions actuelles ainsi que les arriérés des années précédentes ;
- **prie** le Secrétariat de travailler étroitement avec Nauru concernant l'aide demandée pour payer sa contribution.

Point 8 de l'ordre du jour : Conventions régionales

8.1 Rapport sur la Conférence des Parties à la Convention de Nouméa

105. Le Secrétariat présente le rapport de la dixième Conférence ordinaire des Parties contractantes à la Convention pour la protection des ressources naturelles et de l'environnement de la région du Pacifique Sud et protocoles y relatifs (Convention de Nouméa), tenue le 2 septembre. Le Secrétariat indique que cette Convention est essentiellement axée sur la pollution marine et côtière et que, bien que brève, la Conférence des Parties a permis d'examiner des questions de fond. Les représentants officiels prennent acte du rapport de la Conférence des Parties à la Convention de Nouméa.

106. La Conférence est invitée à prendre note du paragraphe 37, concernant l'absence de consensus sur les amendements à la Convention, le paragraphe 41, demandant l'élargissement des questions de pollution marine abordées, et le paragraphe 54, sur l'approbation du programme de travail du Secrétariat. Il a été rendu hommage à la contribution des États-Unis, qui s'élève à 60 000 dollars É.-U.

107. La Conférence :

- **prend acte** du rapport de la Conférence des Parties à la Convention de Nouméa.

8.2 Rapport sur la Conférence des Parties à la Convention de Waigani

108. Le Secrétariat présente le rapport de la 5^e Conférence des Parties à la Convention sur l'interdiction de l'importation des déchets dangereux et radioactifs dans les États insulaires du Forum, le contrôle de leurs mouvements transfrontières et leur gestion dans le Pacifique Sud (Convention de Waigani), qui s'est tenue le 3 septembre 2010. Les représentants officiels prennent acte du rapport de la Conférence des

Parties à la Convention de Waigani. Le Secrétariat attire l'attention des Membres sur :

- Les rapports des deux organes subsidiaires de la Convention ; et
- L'examen par la Conférence d'une proposition émanant d'une organisation régionale sise en Chine d'assumer le rôle de centre de coordination pour les questions connexes en Asie-Pacifique.

109. La Conférence :

- **prend acte** du rapport de la Conférence des Parties à la Convention de Waigani.

Point 9 de l'ordre du jour : Budget-programme pour 2010

9.1 : Programme Écosystèmes insulaires

9.1.1 : Programme régional sur les espèces marines

110. Le Secrétariat décrit brièvement les activités en cours et projetées portant sur la conservation des espèces marines, en attirant principalement l'attention sur la proposition de célébrer en 2011 l'Année océanienne du dugong, ainsi que sur le Plan d'action régional océanien pour les requins.

111. L'Australie, les États-Unis, la France, les Îles Marshall, Kiribati, la Nouvelle-Calédonie, la Nouvelle-Zélande, la PNG et les Samoa américaines approuvent le travail du Secrétariat et se prononcent en faveur de la proposition de célébrer en 2011 l'Année océanienne du dugong.

112. S'agissant du plan d'action régional pour les requins, la Nouvelle-Zélande fait valoir qu'il serait utile d'en élargir la portée pour inclure les requins côtiers et les raies. La Nouvelle-Zélande pourrait contribuer à l'élaboration d'une nouvelle version de ce plan d'action et à la préparation de matériel d'identification de ces espèces.

113. L'Australie rappelle l'importance de la coopération pour l'amélioration de la conservation et de la gestion des espèces marines – en particulier les requins et les dugongs – à l'échelon régional. Elle fait également état d'autres exemples de coopération régionale, notamment du mémorandum d'accord sur les requins et du mémorandum d'accord pour la conservation et la gestion des dugongs récemment conclus dans le cadre de la Convention sur les espèces migratrices (CMS). Elle félicite les Palaos et les États-Unis d'avoir signé le mémorandum d'accord sur les requins.

114. Le représentant de Kiribati souhaite obtenir des informations sur le rôle que joueront les États qui ne font pas partie de l'aire de répartition des dugongs. Il fait savoir que les questions relatives aux requins ont été traitées par le ministère des Pêches de son pays, et il insiste sur l'importance d'une description claire des actions à mettre en œuvre à l'échelle nationale.

115. Le représentant de la PNG annonce que son pays signera le mémorandum d'accord pendant la semaine de la Conférence du PROE et que les travaux de conservation des dugongs et de protection des requins se poursuivent en tenant compte des liens traditionnels avec ces espèces.

116. La Conférence :

- **approuve** la célébration en 2011 de l'Année océanienne du dugong ;
- **sollicite** l'assistance des partenaires et organismes donateurs pour assurer le succès de l'Année océanienne du dugong ;
- **prend acte** du Plan d'action régional océanien pour les requins, élaboré conjointement par la FFA, la CPS et le PROE ;
- **demande** au Secrétariat d'aider les Membres à mettre en œuvre le Plan d'action régional océanien pour les requins.

9.1.2 : Année internationale de la diversité biologique (2010) et participation à la 10^e Conférence des Parties à la CDB, Nagoya (Japon), 18-29 octobre 2010

117. Le Secrétariat décrit les activités menées dans le cadre de l'Année internationale de la diversité biologique et de la préparation à la 10^e Conférence des Parties à la CDB devant se tenir au Japon (octobre 2010), à savoir : La réunion sur l'intégration de la biodiversité, organisée aux Fidji en février 2010 ; l'atelier sur les quatrièmes rapports nationaux à la CDB, organisé au Samoa en avril 2010 ; la 13^e Table ronde des îles du Pacifique pour la conservation de la nature, organisée au Samoa en juillet 2010 ; et la réunion préparatoire à la 10^e Conférence des Parties à la CDB, organisée aux Fidji en août 2010 avec le concours de l'UE et du PNUE. Cette réunion préparatoire a permis d'élaborer un dossier décrivant les succès, problèmes et enjeux propres au Pacifique insulaire et d'aborder la question de la faible représentation de la région à la Conférence des Parties due à un manque de crédits. L'adoption d'une position océanienne unique a été proposée, de même que l'idée de présenter ensemble les 14 rapports nationaux de la région lors de cette Conférence. À ce jour, seuls sept pays insulaires océaniques ont préparé leurs rapports.

118. Le Président évoque la trop forte dépendance à l'égard des organisations intergouvernementales en termes de représentation et note qu'il serait préférable que des forums soient organisés pendant les Conférences des Parties pour permettre aux pays insulaires océaniques d'examiner les enjeux en détail et de se consulter.

119. Tous les Membres rendent hommage au PROE pour l'assistance fournie. Les Tonga en particulier font l'éloge de la réunion préparatoire à la Conférence des Parties.

120. L'Australie, les États-Unis, les Fidji, les Îles Cook, la Nouvelle-Zélande et les Tonga appuient l'adoption d'une position océanienne unique tout en notant que le soutien d'un programme

commun devrait se mesurer à l'aune des circonstances et des priorités propres à chaque pays.

121. Les Îles Cook et la PNG offrent leur soutien à la Conférence de 2012 sur la conservation de la nature. La PNG informe par ailleurs la Conférence qu'elle demandera des éclaircissements et des directives au Secrétariat concernant la mise en œuvre des recommandations formulées lors de la Conférence sur la conservation de la nature.

122. Les Îles Cook, la PNG, le Samoa, les Tonga et Tuvalu indiquent qu'ils ont achevé et soumis leurs quatrièmes rapports nationaux. Les Îles Marshall font savoir qu'ils y travaillent mais qu'ils manquent de moyens financiers et autres et demandent une assistance dans ce domaine. Les Îles Marshall, Nioué et Tuvalu demandent une assistance au PROE en vue de la mise en œuvre de leur PANSB. Kiribati indique qu'il entend réviser son PANSB lors de la révision de son Plan national de développement durable. Les Îles Cook ont déjà révisé leur PANSB tandis que les Fidji et les Îles Marshall font remarquer que la mise en œuvre de la CDB et des PANSB doit se faire dans le respect des priorités nationales. Le Secrétariat indique qu'il aidera tous les pays qui le souhaitent à procéder à l'examen et à la mise en œuvre de leurs PANSB respectifs.

123. Concernant les questions de représentation aux Conférences des Parties à la CDB, le Samoa et Tuvalu soulèvent la question de l'attention accordée aux réunions sur le changement climatique (et les possibles télescopes avec ces dernières) et exhortent les Membres à porter une attention accrue à la biodiversité.

124. La Nouvelle-Calédonie indique qu'elle a réalisé son PANSB avec l'assistance de la France. Ce PANSB a cinq objectifs : biodiversité, conservation, acquisition des connaissances, valeur économique de la biodiversité et amélioration de la prise en compte de la biodiversité par les politiques publiques et les sociétés civiles et coutumières. La Nouvelle-Calédonie propose de partager ses connaissances théoriques et pratiques avec les autres Membres

et évoque à cet égard le profil de pays « Biodiversité » qui fait l'objet du point 11.3. Son représentant signale par ailleurs qu'une déclaration d'intention a été signée en mars 2010 avec l'Australie visant à la gestion durable intégrée du couloir de la mer de Corail.

125. La PNG indique qu'elle sera bien représentée à la Conférence des Parties et qu'elle organisera également une manifestation parallèle. Elle note aussi qu'il conviendrait d'incorporer le changement climatique dans les priorités des zones protégées, et explique que la biodiversité biologique pourrait être intégrée dans l'ensemble des secteurs en alignant le PANSB sur la politique de croissance économique écologiquement durable de la PNG.

126. La France, la Nouvelle-Calédonie et la Polynésie française soulignent la nécessité de traiter la question de la biodiversité marine et attirent l'attention sur le Cadre sur les paysages océaniques du Pacifique, récemment adopté, et sur le fait que ce cadre devrait être appuyé et mis en avant lors de la Conférence des Parties. La France suggère également que le PROE établisse des liens avec les activités d'identification conduites dans les aires écologiquement et biologiquement importantes. Son représentant note qu'une brochure a été publiée sur sa politique en matière de biodiversité.

127. L'Australie prend note de la réponse positive des Membres et du nombre de quatrièmes rapports nationaux préparés pour la CDB.

128. Le Secrétariat prend note des observations positives et constructives qui ont été faites ainsi que de la nécessité de travailler de concert et d'appuyer des programmes de travail communs en adoptant une position océanique unique ; il fait toutefois remarquer que les circonstances et les priorités nationales doivent aussi être prises en considération, qu'il convient de travailler en liaison avec d'autres initiatives régionales et sous-régionales, que l'on devrait se concentrer sur les questions marines, et qu'il faut trouver des solutions basées sur la nature. Le Secrétariat réitère également son soutien aux

Membres pour l'examen et la mise en œuvre de leurs PANSB.

129. La Conférence :

- **encourage** les Parties à la CDB à établir et soumettre leurs quatrièmes rapports nationaux avant la Conférence des Parties, au cas où ils ne l'auraient pas déjà fait ;
- **soutient** l'adoption d'une position océanique unique à la Conférence des Parties ;
- **encourage** les Membres à envisager d'inclure la mise en œuvre des PANSB dans leurs programmes de travail nationaux pour 2011 ;
- **soutient** les préparatifs de la Conférence de 2012 sur la conservation de la nature.

9.2 Programme Avenirs océaniques

9.2.1: Examen à mi-parcours du PIFACC

130. Le Secrétariat présente les résultats de l'examen à mi-parcours du Cadre océanique d'intervention sur les changements climatiques (PIFACC) effectué en 2010 et décrit la mise en œuvre des résultats de la Table ronde des îles océaniques sur le changement climatique réunie en 2009. Il rappelle que les Membres du PROE ont participé aux Fidji, en mai 2010, à un atelier consultatif visant à déterminer les résultats de l'examen du PIFACC, examen dont a pris acte le Forum du Pacifique à sa réunion d'août 2010. Cet examen avait principalement pour objet de promouvoir le maintien d'un large cadre stratégique régional lié plus étroitement aux cadres régionaux, d'un suivi et d'une évaluation améliorés, et d'orientations plus claires à l'intention des partenaires et donateurs sur les priorités régionales et nationales en matière de changement climatique.

131. L'Australie reconnaît l'importance du PIFACC et de son examen, mais se dit préoccupée par plusieurs recommandations formulées. Elle demande que ces recommandations soient

examinées de plus près pour faire en sorte que les propositions reçoivent l'aval de l'ensemble des Membres.

132. Le représentant des États-Unis fait observer que certaines recommandations marquent un virage par rapport aux fonctions originales du PIFACC et de la Table ronde. Il ajoute que malgré l'intérêt qu'il présentait au départ, le PIFACC ne reflète plus désormais le point de vue de la totalité des Membres du PROE et ne répond pas suffisamment à leurs besoins.

133. Le Secrétariat indique que les réunions préliminaires du Forum des îles du Pacifique de 2010 ont confirmé le rôle joué par le PROE dans la direction des activités de mise en œuvre des recommandations de l'examen du PIFACC. Il ajoute que la Conférence a été invitée à approuver le processus de mise en œuvre sans modifier le document d'orientation du PIFACC.

134. Les Îles Cook, Nioué, le Samoa, les Samoa américaines et les Tonga se prononcent en faveur de l'adoption des recommandations en faisant valoir que les Membres ont déjà eu de nombreuses occasions d'intervenir dans le processus d'examen du PIFACC. Il s'agirait d'une première étape, et le Secrétariat serait ensuite en mesure d'achever son travail et d'entreprendre les étapes suivantes. Le représentant des Tonga fait savoir que la politique nationale de son pays sur le changement climatique n'est pas prise en compte par le PIFACC. Le représentant des Samoa américaines suggère que les États-Unis et l'Australie présentent des recommandations supplémentaires pour régler les problèmes qu'ils ont soulevés.

135. Le représentant de la France remarque que l'examen n'aborde pas l'aide que doit apporter le Secrétariat aux pays insulaires océaniques qui souhaitent obtenir des fonds pour l'adaptation au changement climatique et l'atténuation de ses effets aux niveaux régional et national. Le Secrétariat explique qu'il n'y a pas eu de fonds spécialement alloués pour la mise en œuvre du PIFACC, mais que ce cadre d'intervention lui a servi de guide pour adapter l'assistance offerte aux pays avec l'aide des partenaires et des donateurs. Le Secrétariat

produira par ailleurs d'ici octobre 2010 le rapport de l'étude de faisabilité d'un mécanisme régional de financement de la lutte contre le changement climatique qui devrait répondre à toutes les questions qui subsistent. Ces questions ont déjà été examinées par les chefs d'État et de gouvernement des pays membres du Forum, en août 2010, et seront de nouveau abordées à l'occasion de la réunion des ministres de l'Économie des pays membres du Forum, à la fin de 2010.

136. Le représentant de la PNG reconnaît en principe l'importance cruciale du PIFACC. Son pays est en faveur des recommandations 1 à 8, mais les recommandations 9 à 12 soulèvent toujours un certain nombre de questions. Il suggère que les Membres consacrent davantage de temps à l'étude des recommandations pour s'assurer qu'elles sont conformes aux politiques nationales sur le changement climatique.

137. Le Samoa rappelle à la Conférence que le PIFACC a été approuvé au plus haut niveau politique – par les dirigeants du Forum du Pacifique en 2005 – et qu'il sert à encadrer l'assistance technique offerte par le PROE à ses Membres. Il fait valoir que l'examen n'a laissé constater aucune lacune importante, et exhorte donc ses homologues à en approuver les recommandations pour qu'on puisse apporter à ce cadre les améliorations voulues. Il est prioritaire selon lui d'améliorer la coordination des ressources financières consacrées au changement climatique : selon sa propre estimation, le Samoa aurait besoin de plus de 200 millions de dollars É.-U. pour la réalisation de ses activités d'adaptation.

138. Le représentant des Tokélaou s'interroge sur les ressources qu'il faudrait consacrer à la coordination et à la mise en vigueur du PIFACC ; il prie instamment le Secrétariat d'aider les Membres à bien saisir l'importance des observations et des recommandations de l'examen.

139. Le représentant des États-Unis souligne que les recommandations ont été préparées par un expert-conseil et s'appuient sur de vastes consultations. Il confirme que son pays préférerait

que l'on joigne le rapport en annexe au rapport de la Conférence plutôt que de lui demander d'approuver l'ensemble des recommandations des experts.

140. La Conférence établit un groupe d'« Amis du Président » qu'elle charge de résoudre cette question.

141. Le groupe des Amis du Président présente à la Conférence une série révisée de recommandations qui sont examinées brièvement avant d'être acceptées.

142. La Conférence, s'agissant de l'examen du Cadre océanien d'intervention sur les changements climatiques (PIFACC) :

- **prend acte** de l'importance du Cadre océanien d'intervention sur les changements climatiques en tant que principale stratégie devant veiller à la pertinence et à la cohérence de la coordination régionale des activités et des priorités nationales ayant trait au changement climatique ;
- **reconnait** que le PIFACC est un document évolutif et que l'examen à mi-parcours était inclus dans le cadre et faisait suite à une demande formulée par les dirigeants du Forum des îles du Pacifique en 2005 ;
- **convient** que l'examen à mi-parcours du PIFACC et ses recommandations devraient permettre d'orienter le travail de rédaction d'un PIFACC révisé capable de répondre aux besoins de la région pour la période 2011 – 2015 ;
- **met sur pied** un groupe d'« Amis du Président » chargé de réviser le PIFACC en s'appuyant sur l'examen ainsi que sur les résultats obtenus au cours des cinq dernières années ;
- **demande** au Secrétariat de diffuser la version révisée du cadre (PIFACC — 2011) aux Membres afin d'obtenir leur point de vue en prévision de la préparation, hors session, du document final d'ici janvier 2011 ;
- **convient** que le suivi et l'évaluation de la mise en œuvre du PIFACC

devraient faire partie intégrante du Plan stratégique et du programme de travail du PROE et être financés en conséquence.

9.2.2 : Évaluation des services météorologiques régionaux

143. Le Secrétariat présente un document sur l'Évaluation des services météorologiques régionaux depuis 2008, demandé dans le communiqué émis en 2009 par les dirigeants du Forum des îles du Pacifique. Les résultats de cette évaluation ont été présentés en 2010 au Forum des dirigeants des petits États insulaires, qui a approuvé ses recommandations.

144. Les États-Unis rendent hommage au travail du Secrétariat et attirent l'attention sur le rôle critique que jouent les services météorologiques dans la région. Ils appuient les recommandations du Secrétariat concernant les activités de suivi proposées. Ils notent en outre que l'Organisation météorologique mondiale (OMM) est en train de renforcer ses activités dans la région, ce qui devrait avoir des retombées bénéfiques sur tous les services météorologiques du Pacifique. Le PROE a jusqu'alors assumé cette fonction, qui mérite d'être pleinement appuyée. Les États-Unis et les Îles Cook encouragent fortement le Secrétariat à se doter du personnel nécessaire pour mener à bien ses activités sur les services météorologiques.

145. L'Australie, les Îles Cook, les Îles Marshall, Kiribati et le Samoa appuient les recommandations. Le représentant de Kiribati souligne le besoin de définir formellement les services devant être fournis par le Bureau océanien de services météorologiques. Il ajoute que les noms de pays figurant dans le Tableau 1 doivent être corrigés, en précisant que Banaba fait partie de Kiribati.

146. Le représentant des Îles Cook informe la Conférence que son pays a formé un groupe spécial rassemblant les agences du secteur pour aborder les risques de catastrophes dans le contexte de la sécurité publique.

147. L'Australie demande au Secrétariat d'intégrer pleinement le Bureau océanien dans les activités de ses programmes et ajoute que la fragmentation actuelle n'est pas souhaitable.

148. Le représentant des Tokélaou salue le travail du Secrétariat et demande si les territoires sont également couverts car l'évaluation a été examinée lors de la réunion des dirigeants des petits États insulaires. Il attire également l'attention sur la nécessité de passer à la mise en œuvre en faisant observer qu'il faut pour cela disposer de ressources et de partenariats.

149. Répondant aux diverses observations, le Secrétariat prend note de l'appui apporté à l'évaluation et reconnaît la nécessité de mobiliser des ressources pour la mise en œuvre. Pour ce faire, le Secrétariat s'engage à constituer un partenariat des parties intéressées, avec l'OMM comme principal partenaire. Il reconnaît également que la question du poste de spécialiste en météorologie/climatologie a déjà figuré à l'ordre du jour de nombreuses réunions et il espère que le dialogue approfondi avec le Secrétariat du Commonwealth portera ses fruits. Le Secrétariat convient que l'intégration est logique et essentielle au succès du Bureau océanien de services météorologiques et indique que cela est reflété dans le Plan stratégique. Il déclare de surcroît qu'il s'est fixé pour but de couvrir aussi bien les territoires que les pays.

150. Le représentant du Samoa fait savoir aux délégués que son pays a participé activement à la réalisation d'activités en relation avec la météorologie. Il demande également de plus amples informations sur une proposition relative à un projet de privatisation du Service météorologique des Fidji. Le Secrétariat indique que ce rapport n'est pas encore disponible mais que cela est sans incidence sur les recommandations.

151. La représentante des Îles Marshall fait savoir aux participants que son bureau travaille en étroite collaboration avec l'Office météorologique et qu'elle appuie les recommandations du Secrétariat.

152. La Conférence :

s'agissant des recommandations émises à l'issue de l'évaluation :

- **entérine** les recommandations et les « prochaines étapes » proposées dans le rapport d'évaluation des services météorologiques régionaux ;
- **convient** que le PROE assumera le rôle de Bureau océanien chargé d'appuyer les efforts entrepris par les pays et par la région pour coordonner et faciliter la coordination et la fourniture régionales de services météorologiques pertinents ;
- **approuve** la création d'un Conseil météorologique océanien et **charge** le Secrétariat de définir son mandat et de le soumettre pour adoption à la première réunion du Conseil en 2011 ;
- **engage** les Membres, les bailleurs de fonds et les partenaires à fournir leur assistance, y compris en renforçant le soutien technique actuellement fourni au PROE et en allouant des ressources additionnelles ;
- **demande** au Secrétariat de rendre compte de l'exécution des présentes décisions à la 22^e Conférence du PROE ;

s'agissant des arrangements actuels en matière de fourniture de services météorologiques régionaux spécialisés à l'appui des services météorologiques nationaux :

- **exprime** ses remerciements et sa gratitude aux Fidji, à l'Australie, à la Nouvelle-Zélande, aux États-Unis et à la France pour le soutien apporté par ces derniers aux services météorologiques régionaux du Pacifique, ainsi qu'aux partenaires de développement, et notamment à l'Australie, au Japon, à la Nouvelle-Zélande, aux États-Unis, à la Finlande, et au réseau mondial de services météorologiques, pour leur appui constant.

9.2.3 : Orientations du processus de la CCNUCC

153. Le Secrétariat dresse le bilan des progrès accomplis dans les négociations sur le changement climatique. Il explique que la Conférence de Copenhague sur le changement climatique (décembre 2009) n'a pas permis de parvenir à un accord juridiquement contraignant. La Conférence de Parties a pris acte de l'accord de Copenhague, un accord politique auquel 138 Parties à la CCNUCC ont à ce jour choisi de s'associer. Le Secrétariat indique que si certains donateurs ont déjà donné suite à leurs engagements de financement accéléré, les engagements à plus long terme pris en vertu de la CCNUCC n'ont toujours pas été remplis. Il indique également que les engagements pris à ce jour dans le cadre de cet accord n'empêcheront pas la température de la planète d'augmenter de 3 à 4,5 degrés Celsius. Les détails de ce bilan sont exposés dans le document de travail 9.2.3 et son annexe. Le Secrétariat fait également savoir que la réunion proposée pour novembre aux Îles Salomon servira probablement de réunion préparatoire à la Conférence des Parties et de formation aux négociations pour les participants à la Conférence. Une formation des médias et une manifestation parallèle sont prévues à la Conférence à titre d'activités de sensibilisation.

154. Les Tonga soulèvent la question de l'obtention accélérée des fonds dans le cadre de l'Accord de Copenhague et déclarent que les Îles Salomon ont reçu ces fonds. Leur représentant demande que le Secrétariat fasse le nécessaire pour devenir un organe d'exécution afin de permettre un financement accéléré en application de l'Accord et du Protocole de Kyoto. Il explique que les pays sont tenus de créer un organe d'exécution national mais qu'un organe d'exécution régional pourrait être utile pour des raisons de capacités. Le Secrétariat précise que les fonds reçus par les Îles Salomon ont été versés au titre du Protocole de Kyoto et qu'aucun pays de la région n'a encore eu accès au financement accéléré. Le Secrétariat est en train de préparer sa demande pour devenir un organe d'exécution mais il s'agit d'une procédure longue et difficile.

155. Nauru dit estimer que le Secrétariat devrait envisager d'adjoindre des conseillers juridiques à la délégation du PROE afin de renforcer sa capacité de négociation à la Conférence des Parties et qu'il devrait faciliter la prise de positions communes dans les domaines où il existe des divergences de vues, afin d'aider la région lors de la Conférence.

156. Les EFM, les Fidji, les Îles Marshall, la Nouvelle-Zélande, le Samoa et Tuvalu félicitent le Secrétariat pour son travail, dont ils notent la nature délicate, notamment dans le domaine des négociations. Plusieurs Membres soulignent la nécessité de poursuivre la formation en négociation et d'organiser des réunions destinées aux pays océaniques pendant la Conférence des Parties à la CCNUCC.

157. Tuvalu demande instamment que l'on poursuive les travaux sur l'adaptation, en raison de leur importance pour les petits pays insulaires. S'agissant de l'atténuation, son représentant fait savoir aux délégués que Tuvalu est en passe d'adopter une politique qui, d'ici à 2020, servira d'exemple dans ce domaine. Il demande également la poursuite de la collaboration et des partenariats dans la région.

158. La France se déclare fortement favorable aux objectifs ambitieux annoncés avant Copenhague mais note qu'il est important de mener des activités d'adaptation et de mettre en œuvre un financement accéléré. Son représentant, appuyé en cela par les Samoa américaines, suggère que l'on rédige des comptes rendus d'expériences réussies qui pourraient être diffusés dans le cadre des processus internationaux.

159. La Nouvelle-Zélande demande des éclaircissements au sujet du financement des outils de communication proposés. Le Secrétariat répond que de nombreux matériels ont déjà été mis au point (fiches d'information, affiches pour les médias, films, etc.) mais que les rééditions nécessiteraient un financement supplémentaire. Le Secrétariat déclare également être à la recherche de possibilités de renforcement de ces activités par l'intermédiaire d'autres projets déjà financés tels que la série de documentaires sur les

énergies renouvelables réalisés dans le cadre du PIGGAREP.

160. Les Fidji demandent si un « plan B » a été prévu, au cas où aucun accord juridiquement contraignant ne serait conclu à Cancún, et recommandent que le Secrétariat recense les autres possibilités de financement de l'adaptation et de l'atténuation dans la région.

161. Les États-Unis reconnaissent que le PROE met fortement l'accent sur le changement climatique et se félicitent d'avoir ainsi la possibilité de participer à la résolution de ces questions. Ils encouragent le PROE à renforcer son appui dans le cadre de la CCNUCC. Ils considèrent que la communication pourrait être améliorée afin de mieux comprendre les différentes positions des Membres et de profiter de l'occasion ainsi donnée de les faire tous participer aux activités entreprises dans ce domaine, et ce, d'une façon plus ouverte encore. Ils invitent instamment les Membres à être plus ambitieux qu'ils ne l'ont été à ce jour.

162. Le Samoa fait observer que son gouvernement fait accréditer le Secrétariat avec sa délégation nationale afin de lui permettre d'avoir un meilleur accès à la Conférence des Parties et de défendre les intérêts de toutes les Parties océaniques. Le Secrétariat exprime sa gratitude au gouvernement du Samoa pour cet appui essentiel.

163. Le Président annonce que la PNG a créé un bureau sur le changement climatique qui est aujourd'hui doté de 12 agents. Un plan stratégique de conformité sur le changement climatique est par ailleurs en préparation. Un plan d'action intérimaire a été élaboré pour préparer un environnement propice à un projet de démonstration dans le cadre de REDD-plus (réduction des émissions liées au déboisement et à la dégradation des forêts). Le gouvernement de PNG consulte des juristes en vue d'imposer un moratoire interdisant l'exploitation forestière sous prétexte d'agroforesterie. Plusieurs projets d'adaptation au changement climatique sont en cours d'exécution – par exemple, dans les milieux côtiers.

164. Les Tokélaou demandent si les organisations du CORP ont adopté une approche régionale concernant le changement climatique.

165. Le Secrétaire général du Secrétariat du Forum des îles du Pacifique est invité à s'exprimer sur cette question. Il indique que le sous-comité coprésidé par le Directeur du PROE et le Secrétaire général du Forum s'occupera de la coordination et du recensement des activités sur le changement climatique menées par chacune des organisations du CORP. Ce sous-comité se réunira fin octobre 2010. Les dirigeants estiment que l'accès aux financements revêt une importance capitale. La région n'est actuellement pas en mesure de gérer les fortes sommes d'argent promises par l'Accord de Copenhague et un important travail préparatoire devra être réalisé avant de pouvoir disposer de ces fonds. Il souligne également le besoin de concevoir de bons projets pour attirer ces vastes financements.

166. Le Secrétariat fait savoir qu'une formation en négociation sera fournie dans le cadre de la réunion de préparation à Cancún et que la formation dans ce domaine pourrait faire partie intégrante du cours sur le changement climatique envisagé à l'Université du Pacifique Sud. Concernant les enseignements retenus et les expériences réussies, le Secrétariat indique que les travaux doivent se poursuivre dans ce domaine et se concentrer sur le partage des enseignements tirés des projets en cours.

167. La Conférence :

- **prend note** des diverses formes d'assistance fournies par le Secrétariat pour aider les Membres à se préparer aux négociations de la CCNUCC et à y participer ;
- **prend acte** des efforts déployés pour renforcer l'équipe du PROE chargée du changement climatique et **approuve** les recommandations relatives à la création de groupes de travail de la Table ronde sur le changement climatique, pour apporter une contribution plus efficace dans ce domaine et améliorer les interactions entre le PROE, le CORP

et les points focaux nationaux sur le changement climatique ;

- **approuve** l'approche adoptée par le PROE pour aider les pays insulaires océaniques et **s'engage** à collaborer avec le PROE au processus de la CCNUCC, y compris l'organisation de formations en négociation et de réunions préparatoires à la CCNUCC ; et
- **décide** d'appuyer l'élaboration d'outils de communication tels que les profils nationaux sur le changement climatique, ainsi que toute autre suggestion concernant le renforcement du soutien aux pays et territoires insulaires océaniques dans le cadre du processus de négociation de la CCNUCC.

9.2.4 : Le Fonds pour l'environnement mondial (FEM) dans le Pacifique

168. Le Secrétariat présente son rapport sur l'actualité du Fonds pour l'environnement mondial (FEM) dans le Pacifique. Le Secrétariat note que le document fournit des détails sur l'engagement du FEM dans la région. Ces dernières années, la région a estimé qu'elle n'avait pas reçu sa part de ressources du FEM. Le poste de Conseiller chargé de l'assistance du FEM a été créé et financé par NZAid et AusAid mais son mandat expirera en 2011. La région a réussi à obtenir environ 100 millions de dollars É.-U. du FEM-4. Le FEM-5 présente de nouveaux défis, notamment quant à la question de savoir si la région pourra obtenir le même niveau de financement qu'avec le FEM-4. Le Secrétariat note que la région sera confrontée au besoin d'élaborer des idées-cadres de projets nationaux et régionaux pour accéder aux financements du FEM-5, ce qui pourra nécessiter un soutien supplémentaire pour coordonner ces efforts. Le Secrétariat rend également hommage au soutien et aux contributions de l'Australie et de la Nouvelle-Zélande, notamment en ce qui concerne le financement du Conseiller chargé de l'assistance du FEM en poste au siège. Il demande à la Conférence d'approuver le renouvellement

de ce poste dont le financement prendra fin en mars 2011.

169. Les Fidji, les Îles Marshall, Nauru, le Samoa, les Tonga et Tuvalu se déclarent en faveur du renouvellement de ce poste, en notant le soutien nécessaire pour élaborer des propositions de projets. Nauru appuie également le besoin de travailler avec le Secrétariat du FEM, mais en fonction des besoins des pays. Les Fidji demandent le renforcement des capacités des points focaux du FEM.

170. L'Australie prend note des résultats positifs des efforts déployés par l'Alliance FEM-Pacifique pour un avenir viable pour améliorer l'accès des pays insulaires océaniques aux ressources financières. Elle ajoute que les changements apportés à l'allocation des ressources dans le FEM-5 seront profitables à la région et permettront aux pays de connaître avec plus de certitude les financements auxquels ils pourront avoir accès. L'Australie encourage les pays insulaires océaniques à participer à un exercice de préparation de portefeuilles nationaux dans le cadre du FEM, soit en obtenant une subvention directe, soit en sollicitant l'aide d'un agent d'exécution du FEM. S'agissant de l'unité de coordination du suivi et de l'évaluation de l'Alliance FEM-Pacifique pour un avenir viable, l'Australie se demande s'il serait vraiment utile de mettre sur pied un mécanisme de coordination distinct étant donné que les projets de l'Alliance FEM-Pacifique sont aujourd'hui en phase de mise en œuvre. L'Australie se félicite du travail effectué par le Conseiller chargé de l'assistance du FEM, et indique que si les Membres jugent ses fonctions essentielles, ils auraient intérêt à faire en sorte qu'elles soient prises en compte dans la planification stratégique du PROE et financées à même le budget de base.

171. Les Îles Marshall attirent l'attention sur la complexité du processus du FEM-4, mais espèrent que le nouveau dispositif d'allocation des ressources du STAR sera bénéfique. Leur représentante ajoute que la clé du succès réside dans la coordination nationale et qu'il convient d'éviter les différends entre les pays et les Membres au sujet de la mise en œuvre de la première recommandation ci-dessous. Elle pose

une question concernant l'unité de suivi et d'évaluation. Le Secrétariat précise que cette unité a été approuvée comme faisant partie de l'Alliance FEM-Pacifique, bien que son site d'implantation, que ce soit comme agent d'exécution du FEM ou comme organisation du CORP, n'ait pas encore été décidé. Les réunions des groupes de pays du FEM et la 20^e Conférence du PROE ont confirmé la préférence de la région pour l'accueil de cette unité au PROE.

172. La Nouvelle-Zélande dit être quelque peu hésitante quant aux avantages supplémentaires liés à l'instauration de l'unité de suivi et d'évaluation à un moment où on devrait plutôt mettre l'accent sur la mise en œuvre de projets individuels. Elle considère par ailleurs qu'il faudrait examiner la question de la future relation entre le Secrétariat et le FEM, dans le contexte des débats tenus sur le nouveau Plan stratégique et se demande si les fonctions du Conseiller chargé de l'assistance du FEM ne devraient pas faire partie des fonctions de base du PROE.

173. Le représentant de Vanuatu rappelle les difficultés rencontrées par le passé pour affecter du personnel aux projets ainsi que les retards constatés dans le décaissement des fonds. Il demande une plus grande participation des homologues nationaux à l'élaboration des projets régionaux. Il se déclare par ailleurs préoccupé par les frais de gestion facturés par les divers agents d'exécution du FEM.

174. Le représentant de la Polynésie française fait observer que bien que cette dernière ne puisse prétendre à un financement du FEM, les questions en cours d'examen concernent l'ensemble de l'Organisation. Il se déclare surpris qu'il ne soit pas possible d'obtenir un appui pour l'unité et pour le poste via les ressources du FEM, au lieu de devoir alourdir encore les coûts budgétaires de base qui sont partagés par tous les Membres.

175. Le représentant de la France souligne l'augmentation sensible des financements qui deviendraient disponibles en vertu du cycle FEM-5. Il indique par ailleurs que le Fonds français pour l'environnement mondial (FFEM) peut également financer des projets dans la région. Le Secrétariat

devrait selon lui accorder la priorité à l'assistance aux Membres pour la mobilisation des financements du FEM. Il juge que le financement de l'unité du FEM au sein du Secrétariat devrait être assuré dans le cadre du FEM.

176. Le représentant des EFM se félicite du travail du Conseiller chargé de l'assistance du FEM, et souligne l'utilité du programme de microfinancements pour l'acheminement de diverses portions des allocations nationales du FEM. Appuyé par le représentant des Îles Cook, il souligne par ailleurs l'importance de promouvoir la participation d'autres organisations du CORP au dialogue entretenu avec le Secrétariat du FEM.

177. Plusieurs intervenants remercient l'Australie et la Nouvelle-Zélande de leur aide, et louent le travail du Conseiller chargé de l'assistance du FEM.

178. La représentante de la PNG fait état des préoccupations que suscitent les agents d'exécution du FEM. Elle demande au Secrétariat de solliciter le point de vue du Secrétariat du FEM à ce propos.

179. Kiribati appuie la recommandation et prie instamment le Secrétariat de demander aux pays de développer une approche explicite pour accéder aux ressources du FEM-5 en tenant compte des capacités des différents pays membres.

180. Le Secrétariat accueille avec intérêt les observations des Membres, et prend acte de la nécessité de poursuivre les efforts de renforcement des capacités et de maintenir le poste de Conseiller chargé de l'assistance du FEM, en tenant compte de la nécessité de trouver des sources externes de financement. Le Secrétariat signale par ailleurs qu'il était prévu de recourir aux ressources du FEM pour financer l'unité de suivi et d'évaluation. Il est possible que les territoires océaniques puissent profiter des projets du FEM, comme en atteste par exemple le *Micronesia Challenge*.

181. Le groupe des Amis du Président se réunit à sa demande et rend compte de ses délibérations à la Conférence.

182. La Conférence :

- **exhorte** le Secrétariat à collaborer avec les pays, d'autres organisations du CORP, le Secrétariat du FEM et les agences d'exécution du FEM à l'élaboration et à la mise en œuvre de procédures pour faciliter l'accès aux ressources du FEM-5 ;
- **réitère** l'appui manifesté par les Membres du PROE à la mise en place, dans le cadre de l'Alliance FEM-Pacifique pour un avenir viable, d'une unité de coordination du suivi et de l'évaluation qui sera hébergée au PROE ;
- **décide** de maintenir le poste de Conseiller chargé de l'assistance du FEM en modifiant le mandat de son titulaire pour tenir compte des changements susmentionnés apportés au programme opérationnel du FEM, **prie instamment** le Secrétariat de solliciter si nécessaire des fonds pour ce poste, et **demande** aux Membres de se pencher sur les options possibles de financement.

9.2.5 : Réduction des déchets et lutte contre la pollution

183. Le Secrétariat donne un aperçu général des campagnes précédentes et des stratégies actuelles, puis souligne la nécessité d'établir des liens critiques entre la gestion des déchets et les autres secteurs et processus environnementaux tels que la biodiversité et la protection de l'environnement. Il indique qu'il est désireux de mener en 2012 une campagne régionale d'un an sur la réduction des déchets et la lutte contre la pollution.

184. Le représentant de Tuvalu remercie le Secrétariat pour ses activités dans les petits États insulaires, qui sont confrontés à des problèmes difficiles dans ces domaines. Il demande que la campagne porte sur l'élimination des déchets dangereux stockés depuis le dernier projet d'élimination organisé par le PROE il y a plusieurs années.

185. Les Îles Cook réitèrent la nécessité de résoudre la question de l'élimination de l'amiante, en particulier dans les petits États insulaires, et déclarent que la campagne va dans le bon sens pour y parvenir. Leur représentant évoque également le besoin de traiter des volumes croissants de déchets électroménagers et électroniques.

186. La France dit appuyer pleinement la campagne de sensibilisation et de communication proposée par le Secrétariat. La lutte contre les déchets est une priorité pour les petits États insulaires océaniques. C'est pourquoi la France a proposé, par l'intermédiaire de l'Agence française de développement (AFD), un projet d'un million d'euros sur quatre ans comprenant entre autres des actions de formation, la collecte des déchets et le renforcement des capacités grâce à la constitution de réseaux avec les donateurs. La campagne de sensibilisation et de communication évoquée par le Secrétariat aurait lieu en amont des projets de lutte contre les déchets, et notamment des activités de l'AFD.

187. La Conférence :

- **approuve** la proposition du Secrétariat concernant le lancement en 2012 d'une campagne sur la réduction des déchets et la lutte contre la pollution ;
- **encourage** les Membres à participer pleinement à la planification et à la réalisation des activités, ainsi qu'à désigner un correspondant pour la campagne.

Point 9.3 de l'ordre du jour : Examen et adoption du projet de budget-programme pour 2011

188. Le Secrétariat présente pour 2011 un budget équilibré de 11 550 052 dollars É.-U. Le Directeur du PROE fait observer que ce budget est sensiblement plus élevé que ceux des dernières années. Il précise que le programme de travail a été structuré conformément aux recommandations des anciens documents d'orientation du Secrétariat mais qu'il sera

modifié au besoin pour refléter les priorités du nouveau Plan stratégique.

189. Le Secrétariat donne une description sommaire des recettes et dépenses estimées pour l'année à venir, et identifie les différents bailleurs qui contribueront au financement des programmes.

190. La Nouvelle-Zélande accueille favorablement le programme de travail, mais fait savoir que ses procédures internes doivent suivre leur cours, et que sa contribution au PROE pour 2011 est annoncée sous réserve de confirmation.

191. Répondant à une question de la Nouvelle-Zélande, le Secrétariat reconnaît qu'une grande partie de son budget (environ 9 millions de dollars É.-U.) est constituée de fonds affectés aux projets et programmes, et que son budget de base représente environ 20 % du total. Le Secrétariat confirme que le PROE prélève des frais de gestion de 10 % sur les fonds affectés aux projets, mais que les sommes prélevées sur les financements des programmes sont moins élevées (1-4 %) et dépendent des montants disponibles après la prise en compte de la rémunération du personnel.

192. Répondant à une demande des États-Unis, le Secrétariat accepte de supprimer des futurs documents budgétaires les termes « contributions statutaires » et « arriérés », et de les remplacer par « contributions » et « contributions impayées ». Le Secrétariat veillera par ailleurs à ce que les références au PIFACC soient conformes aux décisions prises par la Conférence.

193. Les EFM, les Îles Marshall, la Nouvelle-Zélande et la PNG demandent au Secrétariat de fournir à l'avenir des informations plus détaillées sur les pays et territoires qui sont susceptibles de bénéficier d'une aide, en précisant la ligne budgétaire d'où proviennent les fonds – autrement dit, ils souhaitent qu'on fournisse une liste plus précise des avantages que les Membres peuvent attendre du programme de travail à titre individuel.

194. Le Secrétariat fait valoir que les exposés présentés dans le cadre du point 9 de l'ordre du jour de la Conférence ont pour but de permettre un examen plus détaillé des rubriques budgétaires, et que tous les documents budgétaires sont soumis à des audits réalisés par des commissaires aux comptes et par les donateurs en vertu des dispositions de leurs différents mémorandums d'accord.

195. La France se félicite de la confiance de plus en plus grande accordée par les donateurs au PROE, laquelle se traduit par la croissance du budget global et par une plus grande mobilisation des fonds des donateurs. La France accueillera favorablement une évaluation de la capacité du Secrétariat à mobiliser des financements et de la façon dont cette capacité se traduit en actions dans les pays et territoires. Le Secrétariat s'engage à fournir des détails plus précis, par pays, dans le rapport de suivi et d'évaluation des performances de 2011.

196. Les Samoa américaines exhortent tous les Membres à verser l'ensemble de leurs contributions afin d'éviter tout déficit. Elles se demandent si l'augmentation du budget par rapport à l'exercice 2010 (environ 1,7 million de dollars) est justifiée compte tenu de l'excédent affiché dans le budget de base de 2010. Le Secrétariat explique que cette augmentation est due en grande partie à la hausse des financements accordés aux projets du PACC et du PIGGAREP.

197. Les Samoa américaines demandent des explications concernant le montant élevé des frais de voyage figurant au budget. Le Secrétariat explique que ce montant comprend le financement des participants pris en charge pour assister aux ateliers du PROE. Les Samoa américaines demandent que des mesures soient prises pour réduire ce fardeau financier – par exemple, en demandant aux Membres de payer eux-mêmes leurs frais de voyage lorsqu'ils participent à des activités organisées par le PROE.

198. Le représentant de la PNG note que le projet de mise en place de bureaux sous-régionaux du Secrétariat est conforme au souhait

de son pays de mieux aligner ses activités sur les priorités régionales du PROE.

199. Le Secrétariat indique que le programme de travail est conçu pour offrir la souplesse nécessaire, et que d'autres documents fournissent des détails sur les pays et territoires pour lesquels une assistance est prévue.

200. Les Îles Marshall font observer que les situations où certains petits pays insulaires semblent recevoir une part plus grande de l'aide pourraient s'expliquer par le fait que certains projets accordent, certaines années, une plus grande attention à certains endroits plutôt qu'à d'autres.

201. Répondant à une question des États-Unis, le Secrétariat explique que la composante SMOO-IP ne figure pas au budget puisqu'au moment de préparer les documents budgétaires, les financements requis n'avaient toujours pas été arrêtés. Il ajoute que ces financements sont en bonne voie d'être obtenus. Le Secrétariat accepte d'inclure la composante SMOO-IP dans le budget-programme, à la demande des États-Unis.

202. La Conférence :

- **approuve** le budget-programme de 11 550 052 dollars É.-U. proposé pour 2011.

Point 10 de l'ordre du jour : Services généraux

10.1 Nouvelle échelle de rémunération

203. Le Secrétariat rend compte des progrès accomplis dans la mise en œuvre de la nouvelle échelle de rémunération adoptée dans le cadre du processus d'harmonisation du CORP. Dans son évaluation, le consultant a recensé sept postes pour lesquels la nouvelle échelle de rémunération implique une augmentation, qui correspond à un coût supplémentaire de 25 000 dollars É.-U. pour le budget 2011. Le Secrétariat indique que le placement de l'échelle de rémunération des directeurs pourra être examiné par les conseils d'administration respectifs. La nouvelle échelle de rémunération pour le PROE serait liée au nouveau

Système de développement des performances (PDS). Le Secrétariat recommande également que l'évaluation de la performance des directeurs suive les mêmes politiques et directives que le PDS, à cette exception près qu'elle sera effectuée par un comité permanent des Membres sous la direction de la présidence actuelle.

204. Les Îles Cook et les Samoa américaines demandent quelles sont les directives qui seraient applicables au comité permanent proposé. Les Îles Marshall conviennent que des directives seraient nécessaires et devraient être préparées sous la direction du conseil d'administration du PROE.

205. La Polynésie française demande également quel sera le rôle du comité permanent, notant qu'il est procédé à un examen de la performance du Directeur au moment du renouvellement de son mandat. Son représentant dit douter plus généralement qu'un tel comité permanent puisse être viable, compte tenu des besoins que cela implique sur les plans logistique et financier. La France estime que l'évaluation de la performance du Directeur pourrait être effectuée avant la Conférence du PROE, sur la base d'un questionnaire adressé à tous les Membres, si bien qu'il ne serait plus nécessaire de constituer un comité permanent.

206. Les EFM, le Samoa et les Tokélaou recommandent que la question de l'échelle de rémunération soit séparée de celle des performances. Les Tokélaou suggèrent qu'à l'avenir, ces questions fassent l'objet de points distincts de l'ordre du jour. Le Samoa propose que l'on procède à l'évaluation du Directeur avant chaque Conférence du PROE, et dit appuyer la recommandation du Secrétariat selon laquelle il conviendrait d'évaluer chaque année la performance du Directeur. Les Îles Cook appuient la recommandation concernant la procédure d'évaluation de la performance du Directeur.

207. La PNG demande quel sera l'impact de la nouvelle échelle de rémunération sur les contributions des Membres, compte tenu, en particulier, de la suppression d'une recommandation faite précédemment sous le point 7.1 de l'ordre du jour, qui visait à

réexaminer les contributions des Membres. Le Secrétariat répond qu'une augmentation de 25 000 dollars É.-U. pour le budget 2011 ne pose pas de problème puisque la somme nécessaire est déjà couverte par d'autres sources de financement des programmes et des fonctions de base, mais que la question devra être examinée lors des futures conférences.

208. Tuvalu et Vanuatu déclarent qu'au vu des incidences financières de l'échelle de rémunération sur le budget annuel, cette question aurait dû être examinée avant que le budget ne soit approuvé. Vanuatu demande aussi si l'échelle de rémunération a d'autres incidences, au niveau des coûts, pour les Membres qui sont également membres d'autres organisations du CORP.

209. Les représentants examinent la détermination de l'échelle de rémunération sur la base de l'évaluation du consultant, notant que son rapport recommande une augmentation de la rémunération du Directeur, dont le rôle devrait être classé dans la catégorie 18 et non plus dans la catégorie 17. Les Îles Cook et les Samoa américaines disent considérer que ce sont les Membres qui sont les mieux placés pour décider en la matière alors que l'Australie, la France et les Îles Marshall notent que l'évaluation du consultant fait partie d'une procédure dont il a déjà été convenu et qu'elle devrait donc être acceptée.

210. Le Samoa demande comment les consultants ont déterminé la catégorie de rémunération mais disent être d'accord sur le principe de l'augmentation proposée, en raison de l'orientation des activités de plus en plus ciblée sur l'environnement. L'Australie, les EFM, les Îles Marshall, la Nouvelle-Zélande, la PNG, les Tokélaou et les Tonga appuient également le principe de l'augmentation, de même que les méthodes d'évaluation retenues par les consultants. Les Membres notent aussi que l'augmentation n'a pas d'impact sur le budget 2011.

211. Il est finalement décidé, à la suggestion de la Polynésie française, de poursuivre les débats et de demander au consultant de continuer

d'examiner cette question avec la présidence du PROE.

212. La Conférence :

- **approuve** la proposition de nouvelle échelle de rémunération harmonisée pour le CORP, présentée dans le document de travail 10.1 ;
- **note** que le coût de son application est d'environ 25 000 dollars É.-U. et qu'une provision a été constituée à cet effet dans le budget-programme pour l'exercice 2011 ;
- **note** que l'application de la nouvelle échelle de rémunération sera effective à dater du 1er janvier 2011 ;
- **prend note** de l'évaluation du rôle du Directeur du PROE et de la catégorie de rémunération correspondante telles que recommandées dans le « *Rapport sur le classement des postes de direction générale* » soumis par les consultants, et demande à ces derniers de continuer d'examiner cette question avec la présidence du PROE ;

s'agissant de l'évaluation de la performance du Directeur

- **décide** de nommer un comité permanent qui sera présidé par le Président actuel du PROE et sera chargé d'évaluer chaque année la performance du Directeur.

10.2 : Examen des données de marché pour 2010

213. Le Secrétariat indique que les données de marché pour 2010 ont été évaluées par des consultants dans le cadre d'une initiative d'harmonisation pour déterminer les barèmes de rémunération des cadres professionnels et des agents de soutien du PROE, avec pour objectif à long terme de recruter et maintenir en fonction un personnel qualifié au service des pays membres. Les coûts associés à l'application de la

nouvelle échelle de rémunération sont estimés à 80 000 dollars É.-U. et ont été pris en compte dans le budget-programme pour l'exercice 2011.

214. La Conférence :

- **approuve** les barèmes de rémunération des cadres professionnels (recrutés sur le marché international), exprimés en DTS, qui prendront effet au 1er janvier 2011 ;
- **approuve** les barèmes de rémunération des agents de soutien (recrutés sur le marché local), exprimés en SAT, qui prendront effet au 1er janvier 2011 ;
- **note** que le coût de l'application de ces barèmes est d'environ 80 000 dollars É.-U. et qu'une provision a été constituée à cet effet dans le budget-programme pour l'exercice 2011.

10.3 : Révisions proposées concernant la nomination du Directeur du PROE

215. Le Secrétariat présente la procédure révisée de nomination du Directeur, demandée par les Membres, et remercie ces derniers de leur contribution à ce processus.

216. Les Îles Cook émettent des réserves quant aux amendements et attirent l'attention sur les articles 3, 4 et 7, et en particulier l'article 4 sur les conflits d'intérêts pouvant survenir lorsqu'un membre du Comité consultatif de sélection est issu du même pays qu'un des candidats. Leur représentant ajoute que le rôle des ministres dans la nomination du Directeur est une question qui a été soulevée par les ministres de Tuvalu et du Samoa lors de la 19^e Conférence du PROE tenue aux EFM et a suscité de vifs débats à cette occasion. Il estime qu'elle devrait être dûment abordée, faute de quoi les ministres auraient l'impression d'avaliser purement et simplement les décisions du Comité consultatif de sélection.

217. Le Secrétariat répond qu'aucune règle n'interdit aux ministres de participer à la Conférence du PROE. La réunion ministérielle se

tenait autrefois juste après la Conférence du PROE. Depuis cette année, cette réunion est intégrée à la Conférence du PROE et la question ne devrait donc plus se poser. Le Secrétariat précise par ailleurs que l'article 8 a pour objet de protéger les décisions du Comité consultatif de sélection de toute préférence politique.

218. Concernant l'article 4, le Secrétariat indique que les conflits d'intérêts doivent être déclarés et qu'il incombe au Comité consultatif de sélection et à son président d'évaluer leur gravité. Le Secrétariat rappelle également à la Conférence que la sélection et la nomination du Directeur reposent sur le mérite plutôt que sur la nationalité.

219. Les EFM réaffirment que la Conférence des représentants officiels est l'organe de décision du PROE et estiment que les amendements à la procédure de nomination vont dans la bonne direction pour régler les problèmes de conflits d'intérêts de manière transparente. Le représentant propose d'approuver la recommandation, sous réserve de la modification de l'article 8.3.

220. Le Secrétariat répond que l'article 8.3 n'est appliqué que si le candidat recommandé décline l'offre qui lui est faite et que le poste est alors proposé au deuxième candidat le mieux qualifié.

221. Les Tokélaou rappellent à la Conférence les problèmes pouvant survenir lorsque des Membres font des observations en citant d'autres Membres. Le Secrétariat indique que le comité de rédaction pourra modifier ce type d'interventions le cas échéant.

222. Les Îles Marshall et Tuvalu appuient le travail réalisé par le Secrétariat pour répondre aux préoccupations dans ce domaine et Tuvalu ajoute que les amendements devraient être examinés plus avant.

223. Les Samoa américaines se déclarent préoccupées par le rôle des ministres dans la nomination du Directeur et attirent l'attention sur le fait que tous les pays ne sont pas représentés à la réunion ministérielle. Leur représentant ajoute

que, si la procédure est modifiée de sorte à refléter les contributions des donateurs, les pays dont les contributions sont les plus élevées devraient alors avoir plus de poids dans la nomination du Directeur.

224. La Polynésie française demande des éclaircissements sur le processus de classement des candidats et s'interroge sur le double classement effectué par le Comité consultatif de sélection d'une part et la Conférence du PROE d'autre part.

225. La France demande des éclaircissements sur le calendrier relatif à la nomination du Directeur et si la nouvelle procédure sera appliquée au processus de renouvellement de son contrat.

226. Le Secrétariat indique que la procédure de nomination prendra effet immédiatement et sera donc utilisée pour la nomination du prochain Directeur. Le renouvellement du contrat du Directeur actuel repose sur l'évaluation de ses performances.

227. La Conférence **approuve** la Procédure révisée de nomination du Directeur.

10.4 : Nomination des commissaires aux comptes

228. Le Secrétariat indique aux participants que deux offres ont été reçues pour la vérification des comptes de 2010 et 2011 et que *Betham and Company* est la société recommandée pour ces deux exercices.

229. La Conférence **approuve** la sélection de la société *Betham and Company*, du Samoa, pour vérifier les comptes du PROE pour les exercices 2010 et 2011.

10.5 : Amendement du Règlement du personnel

230. Le Secrétariat informe la Conférence qu'il propose d'apporter des amendements mineurs au Règlement du personnel, élaborés suite à des

consultations menées au sein du Secrétariat. Il note que, dans l'état actuel des choses, ces amendements peuvent uniquement être approuvés par la Conférence du PROE et qu'un processus plus efficace devrait être prévu. Le Secrétariat propose qu'un groupe de travail à composition non limitée soit constitué pour examiner des amendements de cette nature entre les sessions de la Conférence du PROE.

231. La Conférence :

- **approuve** les amendements proposés au Règlement du personnel, présentés à l'Annexe 1 du document DT.10.5 ;
- **approuve** la mise en place d'un groupe de travail à composition non limitée comprenant des Membres intéressés devant se réunir entre les sessions pour :
 - (i) se prononcer sur les amendements au Règlement du personnel proposés en cours d'année ; et
 - (ii) recommander un processus plus efficace d'amendement du Règlement du personnel, non limité à la Conférence du PROE.

10.6 Rapport du Directeur sur les engagements de plus de six ans

232. Le Secrétariat informe les participants de la reconduction de M. Clark Peteru dans ses fonctions de conseiller juridique pour un nouveau mandat de trois ans, après avoir occupé ce même poste pendant six ans.

233. Les EFM déclarent qu'il s'agit là d'une question délicate, étant donné que la personne concernée occupe déjà le poste, et demandent de plus amples informations sur la procédure de sélection. Le Secrétariat répond que cela s'est déjà fait dans le passé, plus précisément en 2008 dans le cas de la directrice financière, et qu'une procédure régionale de recrutement par concours a été appliquée. Le titulaire a été le candidat retenu et le Secrétariat est satisfait de la performance de cette personne.

234. Les Îles Cook disent que ce n'est pas la première fois que cela se produit et qu'il faudrait peut-être réexaminer les descriptifs de fonctions pour différents postes au sein du Secrétariat afin de pouvoir disposer d'un plus large éventail de candidats. Leur représentant accepte toutefois les recommandations.

235. Le Samoa note que la nomination a déjà été faite, et que les Membres vont donc devoir s'aligner sur les recommandations. Son représentant recommande qu'à l'avenir, il y ait un membre extérieur dans tous les comités de sélection pour les postes de cadres professionnels, de manière à garantir la transparence.

236. Les Samoa américaines font part de leur accord avec la recommandation du Secrétariat, à la lumière de l'expérience et de la bonne qualité du travail du titulaire.

237. Plusieurs délégués expriment leur satisfaction quant aux services que le conseiller juridique sur l'environnement a fournis durant plusieurs années.

238. La Conférence **prend note** de la reconduction de M. Clark Peteru dans ses fonctions de conseiller juridique pour un dernier mandat de trois ans.

Point 11 de l'ordre du jour : Points proposés par les Membres

11.1 Intégration des espèces envahissantes et de la biodiversité (document préparé par la Nouvelle-Calédonie)

239. La Nouvelle-Calédonie présente un document sur les espèces envahissantes et leurs impacts sur les modes de subsistance et les écosystèmes, qui aborde également le besoin de préserver la biodiversité de la région dans le contexte du changement climatique. Le projet sur les espèces allogènes envahissantes reflète la poursuite de la collaboration particulièrement réussie entre la Nouvelle-Calédonie et le Secrétariat dans le cadre de l'admission de la

Nouvelle-Calédonie au sein du Réseau pédagogique des îles du Pacifique (PILN).

240. Les EFM, les États-Unis, les Fidji, les Îles Marshall, Kiribati, Nioué, la Nouvelle-Zélande, la PNG, la Polynésie française et le Samoa appuient vigoureusement le projet présenté par la Nouvelle-Calédonie et les recommandations associées. Les États-Unis et Kiribati attirent également l'attention sur les travaux complémentaires menés respectivement dans le cadre du Plan micronésien de biosécurité et des initiatives sur l'aire protégée des îles Phoenix. Nioué soulève également la question des mesures de lutte biologique, qui méritent une attention particulière.

241. La Conférence :

- **réaffirme** l'importance de la santé des écosystèmes pour aider les îles océaniques à atténuer les effets du changement climatique et à s'y adapter ;
- **réaffirme** que les espèces envahissantes représentent une menace grave pour les modes de subsistance et les écosystèmes ;
- **prend note** des efforts préalablement déployés pour lutter contre les espèces envahissantes et **encourage** le Secrétariat et les Membres à chercher de nouvelles ressources et à intensifier leurs efforts de collaboration pour répondre à cette menace ;
- **demande** au Secrétariat d'élaborer une stratégie et un programme de marketing social privilégiant l'intégration politique et l'inspiration écologique pour les plus jeunes, afin d'améliorer le niveau de compréhension des valeurs de la biodiversité et de la santé des écosystèmes et des menaces auxquelles ils sont confrontés, y compris les espèces envahissantes et le changement climatique, et ainsi augmenter le soutien public et politique à la lutte contre ces menaces qui pèsent sur les moyens

de subsistance et l'environnement ;
et

- **encourage** tous les Membres à appuyer ce programme dans leurs juridictions respectives.

- **décide** de continuer à soutenir le concept de la rationalisation des rapports dans les réunions internationales lorsque cela est possible.

11.2 : Rapport d'activité sur la rationalisation des rapports soumis par les pays insulaires océaniques en vertu d'accords multilatéraux sur l'environnement (document préparé par l'Australie)

242. L'Australie présente son rapport et dresse un historique détaillé des processus et actions engagés pour rationaliser les rapports soumis par les pays insulaires océaniques en vertu d'accords multilatéraux sur l'environnement (AME) portant sur la biodiversité, en faisant remarquer que le projet arrivera à terme fin novembre 2010.

243. Les Îles Cook, la Nouvelle-Zélande, la PNG, Tuvalu et Vanuatu prennent note des travaux de l'Australie et appuient les recommandations ainsi que la méthode rationalisée de soumission des rapports. Tuvalu évoque cependant les difficultés qu'il rencontre en ce qui concerne les capacités et les connexions Internet. Il demande un appui pour aider les Membres qui ne disposent pas de services Internet. La PNG propose que la rationalisation des rapports soit intégrée à la position océanique unique adoptée pour la 10^e Conférence des Parties.

244. La Nouvelle-Zélande déclare souhaiter que cette rationalisation des rapports soit considérée comme un modèle et utilisée pour les autres accords multilatéraux sur l'environnement. Vanuatu exprime un point de vue semblable. Le Samoa se dit favorable au maintien du projet et invite instamment l'Australie à poursuivre cette initiative.

245. La Conférence :

- **prend note** du rapport final et des réalisations de ce projet ;
- **prend note** de la date de fin du projet, le 30 novembre 2010 ;

11.3 : Profils de pays – Échange d'informations entre les Membres sur l'Année de la biodiversité

246. Cette séance d'information porte sur les activités menées dans le cadre de l'Année internationale de la biodiversité, sur lesquelles les Membres suivants ont fourni des rapports : Australie, États-Unis, France, Nouvelle-Calédonie, Nouvelle-Zélande, Polynésie française et Samoa. Le Président invite les Membres à présenter de brefs exposés sur les questions n'ayant pas été abordées au cours de la semaine. Les pays font le point sur leurs activités : initiatives dans les écoles, plantations d'arbres, interdiction des sacs plastique, programmes novateurs de sensibilisation du public, etc. Plusieurs pays ont pris des mesures pour faire participer des décideurs de haut niveau à leurs activités.

247. Les Membres s'engagent à fournir leurs profils de pays par écrit, pour aider le Secrétariat dans ses travaux sur la conservation de la biodiversité.

Point 12 de l'ordre du jour : Coopération régionale

12.1 : Compte rendu de la réunion des directeurs du CORP

248. Le Secrétariat présente le relevé des décisions de la réunion des directeurs des organisations membres du Conseil des organisations régionales du Pacifique (CORP), tenue les 10 et 11 juin 2009. Le Directeur du PROE attire l'attention sur certaines réalisations importantes et certaines tâches proposées pour l'avenir, en particulier la constitution du groupe de travail des directeurs du CORP sur le changement climatique.

249. Les Îles Marshall prennent note des recommandations et du rapport mais se disent préoccupées par la nécessité d'assurer une véritable coopération et une coordination efficace entre les organisations du CORP. Leur représentante note que, bien que le PROE ait mandat pour un certain nombre de questions environnementales clés dans la région, bon nombre de ces organisations ont des activités transversales complexes dans des domaines tels que le changement climatique et l'énergie, la biodiversité et la sécurité alimentaire, et bien d'autres encore. Elle dit accueillir favorablement le rapport.

250. La Conférence **prend note** du rapport des directeurs du CORP.

Point 13 de l'ordre du jour : Déclarations des observateurs

251. Plusieurs observateurs font des déclarations. La liste complète de ces observateurs ainsi que les transcriptions de leurs déclarations sont reproduites à l'**Annexe VI**.

Point 14 de l'ordre du jour : Divers

252. Le Samoa indique qu'en leur qualité de coprésidents de l'Initiative internationale sur les récifs coralliens (ICRI), le Samoa et la France accueilleront la prochaine réunion de l'ICRI à Apia (Samoa) du 8 au 12 novembre. Les Membres sont invités à contacter le représentant du Samoa pour de plus amples informations.

253. Les Samoa américaines annoncent qu'elles organiseront un sommet sur le changement climatique et que leur représentant se tient à la disposition des Membres pour tout renseignement complémentaire.

Les points 15 à 18 de l'ordre du jour concernent la **réunion ministérielle de haut niveau** et font l'objet d'un rapport distinct.

ANNEXE I: LISTE DES PARTICIPANTS

N: Convention de Nouméa
W: Convention de Waigani
O: Représentants officiels
HLS: Réunion de haut niveau

AMERICAN SAMOA / SAMOA AMÉRICAINES

Dr Fanuatele Toafa Vaiaga'e
 Director
 American Samoa Environmental Protection Agency (EPA)
 PO Box PPA
 PAGO PAGO
 American Samoa 96799

N	W	O	HLS
		√	√

Tel: (684) 633 2304
 Fax: (684) 633 5801
 Email: tvaiagae@gmail.com

AUSTRALIA / AUSTRALIE

Mr Andrew McNee
 Assistant Secretary
 Strategic & Advice Branch DEWHA
 GPO Box 787
 Canberra ACT 2601
 Australia

N	W	O	HLS
		√	√

Tel : +612 6274 2490
 M: +614 9697-039
 Email: Andrew.mcnee@environment.gov.au

Ms Melissa Jacques
 Senior Policy Officer
 International Section
 Department of the Environment, Water, Heritage & Arts
 GPO Box 787
 Canberra ACT 2601
 Australia

N	W	O	HLS
		√	√

Tel: +612 627-61072
 Fax: +612 627-61058
 Email: Melissa.Jaques@environment.gov.au

Mr Jonathan Mitchell
 Program Manager - AusAID
 Australian High Commission
 PO Box 214
 Suva, FIJI

N	W	O	HLS
√	√	√	√

Tel: +679-338-2211
 Fax: +679-338-2316
 Email: Jonathan.Mitchell@ausaid.gov.au

Ms Anne Giles
 Assistant Director
 International Adaptation Strategies Team
 DCCEE
 GPO Box 854
 Canberra ACT 2601
 Australia

N	W	O	HLS
		√	√

Tel: +612 6159 7136
 Email: Anne.Giles@climatechange.gov.au

Ms Louise Yabsley
 Assistant Director
 Sector Negotiations & Liaison Team
 DCCEE
 GPO Box 854
 Canberra ACT 2601
 Australia

N	W	O	HLS
		√	√

Tel: +612 6159 7560
 Fax: +612 6159 7136
 Email: Louise.Yabsley@climatechange.gov.au

COOK ISLANDS / ÎLES COOK

Mr Vaitoti Tupa
 Director
 National Environment Service
 PO Box 371
 Rarontonga, Cook Islands

N	W	O	HLS
√	√	√	√

Tel : +682 21 256

Fax: +682 22 256

Email: Vaitoti@oyster.net.ck**FEDERATED STATES OF MICRONESIA / ÉTATS FÉDÉRÉS DE MICRONÉSIE**

Mr Andrew Yatilman
 Director
 Office of Environment and Emergency Management
 FSM National Government
 PS-69 Palikir, Pohnpei 96941
 Federated States of Micronesia

N	W	O	HLS
√	√	√	√

Tel: +691 320 8814/5

Fax: +691 320-8936

Email: andrewy@mail.fm**FIJI / FIDJI**

Hon. Samuela Alivereti Saumatua
 Minister
 Ministry of Local Government
 Urban Development, Housing & Environment
 PO Box 2131
 Suva, Fiji

N	W	O	HLS
			√

Tel: +679 3304-307

Mobile: +679 9904-700

Email c/o: ctavaga@environment.gov.fj

Mr Jope Davetanivalu
 Director
 Department of Environment
 Ministry of Local Government, Urban Development, Housing
 & Environment
 PO Box 2109
 Suva, Fiji

N	W	O	HLS
√	√	√	√

Tel: +679 3311 – 699

Mobile: +679 9905-366

Email: jdavetanivalu@environment.gov.fj**FRANCE**

Ms Josiane Couratier
 Representant permanent-adjoint
 Aupres de la Communauté du Pacifique
 Delegation française auprès
 De la Communauté du Pacifique
 7 rue de Sebastopol – BP 8043
 Noumea, Nouvelle Calédonie

N	W	O	HLS
		√	√

Tel: +687 26 16 03

Fax: +687 26 12 66

Email: josiane.couratier@diplomatie.gouv.fr

Mr Laurent Caplat
 DAEI- SDCCDD-BBM
 Charge' de mission
 Mers Régionales et Eaux Douces
 Ministère de l'Ecologie, de l'Energie,
 du Développement
 Tour Pascal A, 6 place des Degres,
 92055 La Defense cedex
 France

N	W	O	HLS
√		√	√

Tel: +33 1 40 81 76 13

Fax: 689 47.22.71

E: Laurent.Caplat@developpement_durable.gouv.fr

FRENCH POLYNESIA / POLYNÉSIE FRANÇAISE

Mr. Bruno Peaucellier
 Chef du Service des Relations Internationales
 Office of the President
 PO Box 2551
 98713 Papeete
 French Polynesia

N	W	O	HLS
		√	√

Tel: +689 - 47.22.76

Fax: +689 - 47.22.71

Email: bruno.peaucellier@presidence.pf**KIRIBATI**

Hon. Amberoti Nikora
 Minister
 Ministry of Environment, Lands and Agricultural
 Development
 P.O. Box 234
 Bikenibeu, Tarawa-Kiribati

N	W	O	HLS
			√

Tel: +686 28000

Fax: +686 28334

Email: ambrikora@yahoo.com

Ms. Teboranga Tioti
 Deputy Secretary
 Ministry of Environment, Lands and Agricultural
 Development
 P.O. Box 234
 Bikenibeu, Tarawa-Kiribati

N	W	O	HLS
		√	√

Tel: +686 28000

Fax: +686 28334

Email: teboranga@gmail.com

Mr. Farran Redfern
 Senior Environment Officer
 Environment & Conservation Division
 Ministry of Environment, Lands and
 Agricultural Development
 P.O. Box 234
 Bikenibeu, Tarawa-Kiribati

N	W	O	HLS
√	√	√	√

Tel: +686 28211/28000

Fax: +686 28334

Email 1: farranr@environment.gov.kiEmail 2: kaokioki@yahoo.com

Mr. Timoa Tokataam
 First Secretary
 Kiribati High Commission
 Suva
 Fiji

N	W	O	HLS
			√

Tel: +679 9929 843

Email : fssuva@mfa.gov.ki**MARSHALL ISLANDS / ÎLES MARSHALL**

Ms. Yumiko Crisostomo
 Director
 Office of Environmental Planning and
 Policy Coordination (OEPPC)
 PO Box 975
 MAJURO 96960
 Republic of the Marshall Islands 96960

N	W	O	HLS
		√	√

Tel: +692- 625 7944

Fax: +692- 625 7918

Email 1: yumikocrisostomo@gmail.comEmail 2: oeppc@ntamar.net

NAURU

Hon. Fredrick. W. Pitcher
Minister
Ministry of Commerce, Industry & Environment
Government Offices
Yaren District
Republic of Nauru

N	W	O	HLS
			√

Tel: +674 444 3133

F: +674 4443157

Email: Freddie.pitcher@naurugov.nr

Mr. Michael Aroi
Director
Regional Affairs
Department of Foreign Affairs & Trade
Republic of Nauru

N	W	O	HLS
√	√	√	√

Tel: +674- 557 3133

Email: Michael.aroi@naurugov.nr

Mr. Russ Kun
Secretary
Department of Commerce, Industry & Environment
Yaren
Republic of Nauru

N	W	O	HLS
		√	√

Tel: +674- 557 3042

Email: russ.kun@naurugov.nr

NEW CALEDONIA / NOUVELLE-CALÉDONIE

Hon. Jean-Louis d'Anglebermes
Minister
Ministry of Environment, Agriculture & Fishing
98848 Noumea Cedex
New Caledonia

N	W	O	HLS
			√

Tel: +687-75 56 40

Fax: +687

Email: jldanglebermes@gouv.nc

Dr Yves Lafoy
Senior Adviser
Scientific & Cultural Cooperation to New Zealand Regional
Cooperation and External Relations
Government of New Caledonia
Currently on Secondment to New Zealand
BP.P M2 98 849
Noumea CEDEX
New Caledonia

N	W	O	HLS
√		√	√

Tel: +64 27 260 1477

Email: yves.lafoy@gouv.nc

NEW ZEALAND / NOUVELLE-ZÉLANDE

Ms. Marion Crawshaw
High Commissioner
New Zealand High Commission
Waigani Crescent
PO Box 1051
Waigani NCD
Port Moresby, PNG

N	W	O	HLS
		√	√

Tel: +675 325 9444

Fax: +675 325 0565

Email: marion.crawshaw@mfat.govt.nz

Mr. David Dolphin
Deputy High Commissioner
New Zealand High Commission
PO Box 1876
Apia, Samoa

N	W	O	HLS
		√	√

Tel: +685-21635

Fax: +685-20086

Email: david.dolphin@mfat.govt.nz

Mr. Willy Morrell
Programme Manager
NZ AID Programme
Pacific Group (EMAIL ONLY)
Private Bag 18-901
WELLINGTON
New Zealand

N	W	O	HLS
		√	√

Tel: +64 4 439 8618

F: +644 43988683

Email: willy.morrell@mfat.govt.nz

Ms. Annie Wheeler
Conservation Engagement Group
Conservation House
Wellington
New Zealand

N	W	O	HLS
		√	√

Tel: +64 9 307 4843

Email: awheeler@doc.govt.nz

NIUE / NIOUÉ

Mr. John Talagi
Environmental Education Officer
Department of Environment
PO Box 80
Alofi, NIUE

N	W	O	HLS
√	√	√	√

Tel: +683- 4021

Fax: +683- 4391

Email: environment.ca@mail.gov.nu

PAPUA NEW GUINEA / PAPOUASIE-NOUVELLE-GUINÉE

Hon. Benny Allen
Minister
Ministry of Environment & Conservation Parliament House
Waigani, National Capital District
Papua New Guinea

N	W	O	HLS
			√

Tel: +675 3277-520

Fax: +675 3253 551

Email: bennyallen@hotmail.com

Hon. Roy Biyama
Vice Minister
Ministry of Environment & Conservation
Parliament House
Waigani, National Capital District
Papua New Guinea

N	W	O	HLS
			√

Tel: +675 3250-180

Fax: +675 3250-182

Email: rbiyama@gmail.com

Hon. Ben Semri
Minister
Ministry of Fisheries
Parliament House
Waigani, National Capital District
Papua New Guinea

N	W	O	HLS
			√

Tel: +675 3277-579

Fax: +675 3277-480

Email:

Hon. Francis Potape
Minister
Ministry of Climate Change & Development
Parliament House
Waigani, National Capital District
Papua New Guinea

N	W	O	HLS
			√

Tel: +675 3277-520
Fax: +675 325 0182
Email:

Dr. Wari Lea Iamo
Secretary
Dept of Environment & Conservation
P O Box 6601
Boroko, National Capital District
Papua New Guinea

N	W	O	HLS
√	√	√	√

Tel: +675 3250-180
Fax: +675 3250-182
Email 1: officesec@dec.gov.pg
Email 2: warileiamo@yahoo.com

Prof. Frank Griffin
University of Papua New Guinea
Team PNG SPREP Special Advisor
Department of Environment and Conservation
Papua New Guinea

N	W	O	HLS
√	√	√	√

Tel: +675 3267-319
Fax: +675 3260-369
Email 1: frank.griffin@upng.ac.pg
Email 2: fkgriffin@gmail.com

Ms. Kay Kalim
Deputy Secretary
Sustainable Environment Program
Dept of Environment & Conservation
PO BOX 6601, Boroko
Papua New Guinea

N	W	O	HLS
√	√	√	√

Tel: +675-325-0180
Fax: +675-325-0182
Email: kkalim@dec.gov.pg

Ms. Gwendoline Sissiou
Deputy Secretary
Policy & Evaluation
Department of Environment and Conservation
Papua New Guinea

N	W	O	HLS
√	√	√	√

Tel: +675 3250-180
Fax: +675 3250 182
Email: gsissiou@dec.gov.pg

Mr. Vagi Rei
Executive Manager
Marine Environment Program
Department of Environment and Conservation
Papua New Guinea

N	W	O	HLS
√	√	√	√

Tel: +675 3250 180
Fax: +675 3250 182
Email: vrei@dec.gov.pg

Mr. Michael Wau
Director
Environment Protection
Department of Environment and Conservation
Papua New Guinea

N	W	O	HLS
√	√	√	√

Tel: +675 3250 180
Fax: +675 3250 182
Email: mwau@dec.gov.pg

Mr. Michael Bongro
Executive Manager
International Policy
Department of Environment and Conservation
PO Box 6601
Boroko, National Capital District
Papua New Guinea

N	W	O	HLS
√	√	√	√

Tel: +675 3250 180
Fax: +675 3250 182
Email: mbongro@dec.gov.pg

Ms. Rose Singadan
 Manager
 Terrestrial Protected Area
 Department of Environment and Conservation
 Papua New Guinea

N	W	O	HLS
√	√	√	√

Tel: +675 3250 180
 Fax: +675 3250 182
 Email: rsingadan@dec.gov.pg

Mr. James Sabi
 Manager
 Terrestrial Ecosystem Management
 Department of Environment and Conservation
 Papua New Guinea

N	W	O	HLS
√	√	√	√

Tel: +675 3250 180
 Fax: +675 3250 182
 Email: jsabi@dec.gov.pg

Mr. Bernard Suruman
 Manager
 Marine Protected Area
 Department of Environment and Conservation
 Papua New Guinea

N	W	O	HLS
√	√	√	√

Tel: +675 6250 180
 Fax: +675 3250 182
 Email: bsuruman@dec.gov.pg

Mr. Veari Kula
 Manager
 Industry Services
 Department of Environment and Conservation
 Papua New Guinea

N	W	O	HLS
√	√	√	√

Tel: +675 6250 180
 Fax: +675 3250 182
 Email: vkula@dec.gov.pg

SAMOA

Hon. Faumuina Liuga
 Minister
 Ministry of Natural Resources & Environmnet
 Government of Samoa
 Private Mail Bag
 Apia, Samoa

N	W	O	HLS
			√

Tel: +685-23800
 Fax: +685-23176
 Email: info@mnre.gov.ws

Mr. Taulealeausumai Laavasa Malua
 Chief Executive Officer
 Ministry of Natural Resources & Environment
 Government of Samoa
 Apia, Samoa

N	W	O	HLS
√	√	√	√

Tel : +685 23800
 Fax : +685 23176
 Email : taulealea.malua@mnre.gov.ws

Ms Afoa Arasi Tiotio
 General Manager
 Samoa Land Corporation
 Government of Samoa
 Apia, Samoa

N	W	O	HLS
√	√	√	√

Tel : +685 24881
 Fax : +685 21914
 Email : atiotio@yahoo.com

Mr. Hele Matatia
 Principal Foreign Service Officer
 Ministry of Foreign Affairs and Trade
 PO Box L1859
 Apia, Samoa

N	W	O	HLS
√	√	√	√

Tel : +685 21171
 Fax : +685 21504
 Email : mfat@mfat.gov.ws

SOLOMON ISLANDS / ÎLES SALOMON

H.E Bernard Batahanasia
Solomon Islands High Commissioner
Port Moresby
Papua New Guinea

N	W	O	HLS
			√

Fax:

Email: sihicom@daltron.com.pg

Mr. Joseph Hurutau
Ministry of Environment
Conservation and Meteorology
HONIARA
Solomon Islands

N	W	O	HLS
√	√	√	√

Tel: (677) 27751

Fax: (677) 28054

Email: jhurutarau@gmail.com

Ms. Debra Kereseke Potakana
Senior Environment Officer
Environment Conservation Division
Ministry of Environment, Conservation & Meteorology
PO Box 21
Honiara
Solomon Islands

N	W	O	HLS
√	√		

Tel: +677-23031/2 Ext 201

Fax: +677-28054

Email: debra.kereseke@gmail.com**TOKELAU / TOKÉLAOU**

Hon. Kuresa Nasau
Minister
Ministry of Economic Development & Natural Resources
Office of the Ongoing Government of Tokelau
Tokelau

N	W	O	HLS
			√

Tel: +690 2132

Fax: +690 2108

Email: knasau@gmail.com

Mr. Jovilisi Suveinakama
General Manager Apia/National
Office of the Ongoing Government of Tokelau
PO Box 3298
Apia
Samoa

N	W	O	HLS
√	√	√	√

Tel: +685-20822

Mobile: +685-7771820

Email: jovilisi@lesamoa.net**TONGA**

Hon. Lord Ma'afu Tukui'aulahi
Minister
Ministry of Lands, Survey & Natural Resources
PO Box 5
Nukualofa
Kingdom of Tonga

N	W	O	HLS
			√

Tel: +676 25-050

Fax: +676 25-051

Email:

Mr. Asipeli Palaki
Director
Ministry of Environment & Climate Change
PO Box 5
Nukualofa
Kingdom of Tonga

N	W	O	HLS
√	√	√	√

Tel: +676- 25-050

Fax: +676 – 25051

Email: a_palaki@yahoo.com

TUVALU

Mr. Mataio Tekinene
 Director
 Department of Environment
 Private Mail Bag
 Vaiaku, Funafuti
 Tuvalu

N	W	O	HLS
√	√	√	√

Tel: +688 – 20179
 Fax: +688- 20167/ 20836
 Email: enviro@tuvalu.tv

UNITED STATES OF AMERICA / ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE

Dr. Robert Domaingue
 International Relations Officer
 Bureau of Oceans, Environment & Science
 Office of Ocean & Polar Affairs
 2201 C Street, NW, Rm 2665
 Washington, D.C 20520
 United States of America

N	W	O	HLS
√		√	√

Tel: +202 647-3073
 Fax: +202 647-4353
 Email: DomaingueRC@state.gov

Dr. Norman Barth
 Regional Environment Officer
 31 Loftus street
 US Embassy Suva
 Suva, FIJI

N	W	O	HLS
		√	√

Tel: +679 331-4466
 Email: barthnh@state.gov

Ms. Susan Ware Harris
 NOAA Office of International Affairs
 14th St. & Constitution Ave., N.W.
 Room 6224 (Mail Stop 5230)
 Washington, DC 20230 United States of America
 U.S. Department of Commerce

N	W	O	HLS
		√	√

Tel: 202-482-6196
 Direct Line: 202-482-5143
 Email: susan.ware-harris@noaa.gov

Ms. Sandeep Singh
 Regional Environmental Affairs Specialist
 31 Loftus street
 US Embassy Suva
 FIJI

N	W	O	HLS
		√	√

Tel: +679 331-4466 Ext 8210
 Email: singhsk1@state.gov

Dr. Stephen R. Piotrowicz
 Oceanographer
 National Oceanic and Atmospheric Administration/OAR
 1100 Wayne Avenue
 Suite 1210
 Silver Spring, MD 20910
 United States of America

N	W	O	HLS
		√	√

Tel: +301 427-2493
 Fax: +301 427-2131
 Email: steve.piotrowicz@noaa.gov

Mr. Brian Asmus
 Political/ Economic Officer
 US Embassy
 PO Box 1492
 Port Moresby
 Papua New Guinea.

N	W	O	HLS
		√	√

Tel: +675 321-1455 Ext:2136
 Fax: +675 321-1593
 Email: asmusBP@state.gov

VANUATU

Hon. Paul Telukluk
Minister
Ministry of Lands, Geology, Mines
Water Resources, Energy & Environment
Government of Vanuatu
Private Mail Bag 9007
Port Vila, Vanuatu.

N	W	O	HLS
			√

Tel: +678-23105/22892

Fax: +678-22213

Email: ptelukluk@vanuatu.gov.nu

Mr. Albert Williams
Director
Department of Environment & Conservation
PMB 9063
Port Vila
Vanuatu

N	W	O	HLS
√	√	√	√

Tel: +678 22227/25302

Mobile: +678-555-2174

Email 1: albert.williams52@gmail.comEmail 2: awilliams@vanuatu.gov.vu

Mr. Jean Tranut
First Political Advisor
Ministry of Lands, Geology, Mines
Energy & Rural Water
Port Vila. Vanuatu

N	W	O	HLS
			√

Tel: +678 23105

Email: tranut@vanuatu.com.vu**CROP AGENCIES/ADVISERS – ORGANISATIONS/CONSEILLERS DU CORP****PACIFIC ISLANDS FORUM SECRETARIAT / SECRÉTARIAT DU FORUM DES ÎLES DU PACIFIQUE**

Mr. Tuiloma Neroni Slade
Secretary General
Pacific Island Forum Secretariat
Private Mail Bag
Suva
Fiji

N	W	O	HLS
		√	√

Tel: +679-3312-600

Fax: +679-322-0230

Email: sg@forumsec.org.fj

Dr. Scott Hook
Economic Infrastructure Adviser
Pacific Island Forum Secretariat
Private Mail Bag
Suva
Fiji

N	W	O	HLS
		√	√

Tel: +679 322-0212

Fax: +679 322-0249

Email: scotth@forumsec.org.fj**SECRETARIAT OF THE PACIFIC COMMUNITY / SECRÉTARIAT GÉNÉRAL DE LA COMMUNAUTÉ DU PACIFIQUE**

Mr. Amena Yauvoli
Manager
SPC Regional Office for Northern Pacific
Pohnpei
Federated States of Micronesia

N	W	O	HLS
		√	√

Tel: 691-320-7523

Fax: 691-320-2725

Email: amenay@spc.int

SOPAC

Mr. Marc Overmars
 Manager- Water & Sanitation Programme
 South Pacific Applied Geoscience Commission (SOPAC)
 Private Mail Bag, GPO
 SUVA, Fiji

N	W	O	HLS
		√	√

Tel: +679 338 1377
 Email : marc@sopac.org

FFA

Ms. Barbara Hanchard
 Oceanic Fisheries Management Project Coordinator
 Pacific Islands Oceanic Fisheries
 Management Project Coordinator
 1 FFA Road, PO Box 629
 Honiara
 Solomon Islands

N	W	O	HLS
		√	√

Tel: +677 21124 Ext: 216
 Fax: +677-23995
 Email: Barbara.hanchard@ffa.int

OBSERVERS / OBSERVATEURS

Birdlife International

Dr. Mark O'Brien
 Senior Technical Advisor
 Birdlife International
 GPO Box 18332, Suva
 Fiji

N	W	O	HLS
		√	√

Tel: +679-331-3592
 Fax: +679-331-3492
 Email: mark@birdlifepacific.org.fj

Conservation International

Ms. Modi Pontio
 Country Program Manager
 Conservation International
 Port Moresby
 Papua New Guinea

N	W	O	HLS
		√	√

Tel: +675 641-00349
 Fax: +675 641-0359
 Email: mpontio@conservation.org

CSM

Ms. Heidrun Frisch
 ASCOBANS Coordinator/CMS Marine Mammals Officer UN
 Campus- Room 927
 Hermann-Ehlers-Str.10-53113 Bonn
 GERMANY

N	W	O	HLS
		√	√

Tel: +49 228 815 2418
 Fax: +49 228 815 2440/49
 Email: hfrisch@cms.int

Dr. Donna Kwan
 Programme Officer-Dugongs

N	W	O	HLS
		√	√

UNEP/CMS Office-Abu Dhabi
C/o Environment Agency- Abu Dhabi
Al Mamoura Building A, Al Muroor Rd (St No.4)
PO Box 45553, Abu Dhabi
United Arab Emirates

Tel: +971 (0) 2 6934 410
Mobile: +971 (0) 56 6987830
Email: dkwan@cms.int

European Union / Union européenne

Dr. Kay Beese
Counselor
Rural & Human Resources Development
Delegation of the European Union to PNG
3rd Floor, The Lodge, Brampton St.
Port Moresby, NCD
Papua New Guinea

N	W	O	HLS
		√	√

Tel: +675-321-3544
Fax: +675-321-7850
Email: kay.beese@ec.europa.eu

Finish Meteorological Institute (FMI) / Institut météorologique finlandais

Mr. Jaakko Nuottokari
Manager
FMI Consulting Services
Finnish Meteorological Institute
FINLAND

N	W	O	HLS
		√	√

Tel:
Fax:
Email: Jaakko.Nuottokari@fmi.fi

Global Environment Facility (GEF) – Fonds mondial pour l’environnement (FEM)

Mr. Rawlestone Moore
Adaptation & Country Relations Officer
Global Environment Facility
1818 H Street, NW
Washington DC 20433. USA

N	W	O	HLS
			√

Tel : +1 202 473 8231
Fax : +1 202 522 3240
Email : rmoore1@thegef.org

International Union Conservation Nature (IUCN) / Union internationale pour la conservation de la nature (IUCN)

Mr. Etika Rupeni
Roundtable Coordinator
IUCN Office
PMB, 5 Ma’afu St
Suva, FIJI

N	W	O	HLS
		√	

Tel: +679
Fax: +679
Email: etika.rupeni@fsp.org.fj

Japan International Cooperation Agency (JICA) / Office japonais de cooperation internationale (JICA)

Mr. Kikuo Nakagawa
Director General
Global Environment Department
5-25, Niban-cho, Chiyoda-ku
Toyko 102-8012
Japan

N	W	O	HLS
		√	

Tel: +81-3-5226-9510
Fax: +81-3-5226-6343
Email: Nakagawa.Kikuo@jica.go.jp

Mr. Shiro Amano
Senior Advisor

N	W	O	HLS
		√	

5th Floor, Nibancho Centre Blg
5-25 Niban-cho, Chiyoda-ku
Tokyo 102-8012
Japan

Tel : +685- 21593/28569
Fax : +685- 28570
Email : amano.shiro@jica.go.jp

Mr. Kentaro Yoshida
Environmental Management Division 1
Global Environment Department
5-25,Niban-cho,Chiyoda-ku
Toyko 102-8012
Japan

N	W	O	HLS
		√	

Tel: +81-3-5226-9542
Fax: +81-3-5226-6343
Email: Yoshida.Kentaro@jica.go.jp

Mr. Shun Nesaki
Assistant Resident Representative
JICA PNG
1st Floor, Pacific Place,Musgrave St
PO Box 1660, Port Moresby, NCD.
Papua New Guinea

N	W	O	HLS
		√	

Tel: +675 321 2677
Fax: +675 321 2679
Email: Nesaki.Shun@jica.go.jp

Mr. Faafetai Sagapolutele
Waste Management Consultant
Private Mail Bag
Apia, Samoa

N	W	O	HLS
		√	

Tel: +685 774 5668
Email: faafetais@hotmail.com

Mrs. Naoko Laka
Project Formulation Adviser
JICA Samoa office
Apia, SAMOA

N	W	O	HLS
		√	

Tel : +685-22-257
Mobile : +685-770-1252
Email : laka.naoko@jica.go.jp

National Institute of Water & Atmospheric Research Ltd (NIWA) / Institut néo-zélandais de recherche sur l'eau et l'atmosphère (NIWA)

Mr. Doug Ramsay
Manager- Pacific Rim & Coastal Consultant
National Institute of Water & Atmospheric Research Ltd
NIWA. PO Box 11115 Gate 10
Silverdale Road
Hamilton
New Zealand

N	W	O	HLS
		√	√

Tel : +64 0 7 859 1894
Fax : +64 0 7 856 0151
Email : d.ramsay@niwa.co.nz

United Nations Development Programme (UNDP) / Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD)

Mr. David McLachlan-Karr
Resident Representative
Port Moresby
Papua New Guinea

Tel : +675
Fax: +675
Email:

Ms. Carol Flore
Deputy Resident Representative

Tel : +675
Fax: +675

Port Moresby
Papua New Guinea

Email:

Ms. Gwen Maru
PNG Country Office
Port Moresby
Papua New Guinea

Tel : +675
Fax: +675
Email:

United Nations Environment Programme (UNEP) / Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE)

Dr. Greg Sherley
Task Manager Biodiversity Conservation
Division of Global Environment Fund
UN Environment Programme (UNEP)
Private Mail Bag
Apia
Samoa

N	W	O	HLS
		√	√

Tel: +685-23670
Fax: +685-7505346
Email: greg.sherley@undp.org

World Meteorological Organization (WMO) / Organisation météorologique mondiale (OMM)

Mr. Henry Taiki
WMO Office for the South West Pacific Centre
PO BOX 3044
Vailima, APIA
SAMOA

N	W	O	HLS
		√	√

Tel: (685) 25706
Fax: (685) 25771
Email: htaiki@wmo.int

World Wide Fund (WWF)

Dr. Eric Verheij
Conservation Director
Western Melanesian Programme
WWF
Port Moresby
Papua New Guinea

N	W	O	HLS
		√	√

Tel:
Fax:
Email: everheij@wwfpacific.or.pg

TRANSLATORS & INTERPRETERS / TRADUCTEURS et INTERPRÈTES

French Language Solutions Pty Ltd
21 Queen Street
Randwick
NSW 2031
Australia

Phone: +612 93981767
Fax: +612 85691383
Email: Olivier@french.com.au

INTERPRETERS / INTERPRÈTES

Mr Bertold Schmitt
Ms Dominique Toulet
Mr Tyrone Carbone

TRANSLATORS / TRADUCTEURS

Mr Olivier Richard
Mr Pierre Pellerin
Mr Raymond Poirrier

TECHNICIAN / TECHNICIEN

Mr. Alan Doyle

SPREP Secretariat / Secrétariat du PROE

Mr. David Sheppard
Director

Mr. Kosimiki Latu
Deputy Director

Mr. Stuart Chape
Programme Manager – Island Ecosystems

Dr. Netatua Pelesikoti
Programme Manager – Pacific Futures

Mr. Clark Peteru
Environmental Legal Adviser

Mr. Espen Ronneberg
Climate Change Adviser

Ms. Alofa S Tuuau
Finance Manager

Mr. David Haynes
Pollution Prevention & Waste Management Adviser

Mr. Jeffrey Kinch
Coastal Management Adviser

Ms. Easter Galuvao
Biodiversity Officer

Mr. Anthony Talouli
Marine Pollution Adviser

Mr. Dean Solofa
PI-GCOS Officer

Mr. Joe Stanley
Global Environmental Facility-Support Adviser

Ms. Seema Deo
Education & Social Communications Adviser

Mr. Stephen Powell
Institutional Capacity Adviser

Mr. Christian Slaven
IT Database & Systems Administrator

Ms. Apiseta Eti
Personal Assistant to the Deputy Director

Ms. Lupe Silulu
Registry Supervisor

Ms. Pauline Fruean
Conference & Travel Officer

**ANNEXE II : ALLOCUTION D'OUVERTURE DU DIRECTEUR DU PROE,
M. DAVID SHEPPARD**

Monsieur Benny Allen, ministre de
l'Environnement et de la Conservation de
la Papouasie-Nouvelle-Guinée,
Mesdames et Messieurs les représentants et
observateurs,
Donateurs et amis du PROE,
Mesdames et Messieurs,

Bonjour,

Bikpela gut morning i kam long you olgeta

Merci Monsieur le ministre d'avoir si
généreusement accepté, malgré votre horaire
chargé, de venir nous adresser la parole et de
prononcer l'ouverture officielle de la
Conférence du PROE de 2010. Nous sommes
tous impatients de vous entendre.

Permettez-moi de vous adresser à tous la plus
cordiale bienvenue à cette cérémonie
d'ouverture. J'espère que vous avez fait bon
voyage, et vous remercie d'avoir pris le temps
d'assister à cette très importante réunion.

Je suis parfaitement conscient des défis que
pose aujourd'hui notre travail dans le
domaine de l'environnement et je sais que
vous êtes tous très occupés.

L'ordre du jour de la présente conférence est
très chargé ; il traduit une année riche en
activités et des plans futurs ambitieux.

Nous aurons l'occasion au cours des
prochains jours d'examiner nombre des
activités et initiatives du PROE.

Conformément aux instructions données lors
de la Conférence du PROE de l'an dernier,
nous nous sommes engagés dans une
ambitieuse stratégie de gestion du
changement dans le but de recentrer notre
action pour mieux venir en aide à nos
membres et les aider à mieux relever les défis
auxquels ils sont confrontés dans les pays et
territoires insulaires océaniques.

Je crois que le PROE est aujourd'hui de plus
en plus capable d'aider ses membres à faire
face à ces défis.

Nous avons passé l'essentiel de la dernière
année à regarder vers l'avenir — à nous
pencher sur des questions comme celle de
l'orientation future du PROE et des moyens à
prendre pour permettre à notre organisation
de remplir sa mission. Ce faisant, nous nous
sommes toutefois efforcés de tirer les leçons
du passé.

Le PROE a célébré en août dernier le dixième
anniversaire de son installation dans les
locaux de Vailima, à Apia. Cet anniversaire
coïncidait d'une certaine manière avec le 36^e
anniversaire de l'Organisation. Comme on l'a
souligné à cette occasion, le PROE est
désormais plus âgé que tous les membres
féminins de son personnel !

Le moment était propice pour rappeler que le
PROE tire ses origines d'une Conférence
régionale sur la protection de la nature,
organisée en 1969, qui avait recommandé le
recrutement d'un conseiller régional en
environnement. Le PROE a effectivement vu
le jour en juillet 1973 ; il s'agissait à l'époque
d'un petit programme du Secrétariat général
de la Communauté du Pacifique (CPS) qui ne
comptait qu'un seul employé : Arthus Dahl.

Lors de la cérémonie qui a marqué le
10^e anniversaire du siège de Vailima, nous
avons honoré les nombreuses personnes qui
ont guidé le PROE depuis ses origines, y
compris les anciens directeurs : Vili Fuavao,
Tamarii Tutangata et Asterio Takesy. Nous
avons également rappelé le moment où le
PROE — qui était à l'origine un programme de
la CPS — est devenu une organisation
indépendante.

Comme pour toutes les naissances, il y a eu
des moments angoissants, mais nous avons

eu la chance de pouvoir compter sur les conseils judicieux d'hommes et de femmes de nombreux pays insulaires océaniques qui nous ont guidés tout au long du processus — y compris Robin Yarrow, des Fidji, Sione Tongilava, des Tonga, et Kilifoti Eteuati, du Samoa.

Nous avons souligné les nombreux changements survenus au sein du PROE et dans l'ensemble de l'environnement océanique depuis la création de l'Organisation, à Nouméa. S'agissant de l'environnement, nombre des enjeux et des menaces qui existaient à l'époque se posent toujours aujourd'hui, et sont même devenus plus urgents.

En PNG comme dans d'autres pays du Pacifique, l'environnement joue un rôle spécial. Il a modelé nos cultures océaniques, il fait partie intégrante de notre patrimoine et de notre mode de vie. Il nous procure une source de revenus, assure notre subsistance et rend les peuples océaniques conscients de leur dignité.

La biodiversité est une question à laquelle le PROE porte une attention toute particulière en cette Année internationale de la biodiversité avec le thème « La biodiversité insulaire, un gage de vie ». La biodiversité océanique, importante pour le monde entier, est pourtant sérieusement menacée. Les taux d'extinction dans la région, en particulier chez les oiseaux, comptent parmi les plus élevés du monde. Plusieurs facteurs expliquent cette situation, notamment la vulnérabilité des milieux insulaires petits et isolés face à des menaces comme celles des espèces envahissantes, la perte d'habitats et l'exploitation excessive des ressources.

Les problèmes de biodiversité sont clairement mis en lumière ici même, en PNG.

Rappelons que ce pays renferme plus de 5 % de la biodiversité mondiale dans un territoire dont la superficie représente moins de 1 % de la totalité des terres émergées du monde. Cette biodiversité a une valeur à la fois globale et locale. Elle est vitale pour les

nombreuses espèces animales et végétales endémiques, et est essentielle à la survie des collectivités locales qui en dépendent pour leurs aliments et leur gagne-pain, en même temps qu'elles en tirent une source d'inspiration spirituelle.

Il convient de souligner les efforts considérables déployés en PNG pour protéger la biodiversité — notamment avec la mise en place d'aires terrestres et marines protégées — et l'importance que l'on accorde ici à la participation des collectivités locales. Comme ailleurs dans le Pacifique, les défis sont considérables ici, qu'il s'agisse de la lutte contre la pollution — notamment celle issue des activités minières —, ou du renforcement des capacités pour une gestion efficace des ressources de l'environnement.

Monsieur le Ministre — merci pour les efforts que vous déployez pour assurer une gestion durable des ressources de l'environnement de la PNG. Nous nous réjouissons à la perspective d'apprendre de votre expérience pendant notre séjour dans votre pays.

Le changement climatique demeure aujourd'hui la principale menace pesant sur la région océanique. J'ai eu l'occasion de me rendre dans de nombreux pays insulaires au cours de la dernière année, et j'ai vu de mes yeux les menaces qui pèsent sur les atolls et les îles de faible altitude du Pacifique.

Le changement climatique dépasse le cadre strictement écologique, et présente également d'importantes dimensions sociales, économiques et morales.

Plusieurs d'entre nous ont participé l'an dernier à la Conférence de Copenhague sur le changement climatique. Même si les résultats de cette conférence n'étaient pas à la hauteur de nos attentes, nous devons continuer à collaborer pour faire entendre haut et fort la voix océanique à l'échelle internationale.

Nous devons veiller à ce que les engagements financiers pris à Copenhague soient tenus, notamment ceux inscrits dans l'Accord de Copenhague. Les financements promis

doivent être immédiatement décaissés pour aider les pays océaniques, qui comptent parmi les plus vulnérables du monde, à s'adapter et à renforcer leur capacité de riposte au changement climatique.

D'autres aspects du financement des questions climatiques ont également besoin d'être examinés dans notre région, notamment la nécessité d'un accès plus rapide aux fonds disponibles, et l'importance de réduire les exigences et de simplifier les processus dans la mesure du possible.

L'année dernière a constitué une période de changement, alors que nous nous sommes attelés à la mise en œuvre des recommandations de l'équipe d'évaluation indépendante du PROE et du Cadre institutionnel régional. Ces efforts permettront au PROE de devenir une organisation plus forte et plus efficace.

Nous avons fait de notre mieux pour suivre les orientations claires fournies par la Conférence du PROE de 2009, et nous présenterons un compte rendu des progrès réalisés en cette matière plus tard au cours de la présente conférence.

Nous nous sommes efforcés en tout temps de rester à l'écoute des besoins de nos Membres et de faire en sorte que tous les programmes et projets que nous mettons en œuvre répondent aux priorités nationales en matière de gestion de l'environnement et de changement climatique.

Nous avons collaboré avec tous les Membres du PROE à l'élaboration d'un nouveau plan stratégique qui guidera nos actions au cours des cinq prochaines années. Au cours de la semaine qui commence, nous solliciterons les instructions de la Conférence pour mettre ce plan en œuvre et articuler la vision du PROE.

Mesdames et Messieurs les représentants, Mesdames et Messieurs, l'ordre du jour que nous avons sous les yeux est chargé, et nous aurons à nous pencher sur nombre des enjeux majeurs auxquels font face les Océaniques. Nous vous remercions à l'avance des conseils

judicieux que vous saurez nous prodiguer au cours des prochains jours.

Le Secrétariat du PROE est ici pour vous fournir toute l'aide dont vous aurez besoin et faire en sorte que vos débats produisent des résultats utiles.

Cette Conférence est la deuxième à laquelle je participe en qualité de Directeur du PROE et je souhaite remercier M. Kosi Latu, notre directeur adjoint, ainsi que le personnel du PROE pour le travail qu'ils ont accompli au cours de la dernière année. C'est pour moi un honneur et un privilège de travailler avec cette équipe d'hommes et de femmes dévoués et compétents.

Plusieurs d'entre vous ont déjà eu l'occasion de travailler directement avec les membres de notre personnel. Nous sommes tous impatients de resserrer les liens professionnels et amicaux qui nous unissent au cours des semaines et des mois à venir.

Nous avons apprécié l'aide très utile que les Membres du PROE nous ont offerte dans notre travail de promotion des priorités environnementales de vos différents pays.

Merci aux nombreux donateurs et partenaires du PROE qui ont fait en sorte que notre travail donne des résultats pratiques et tangibles aux niveaux national et régional.

Merci enfin à vous, Monsieur le ministre, et à l'ensemble des membres de votre personnel pour l'accueil amical et chaleureux que vous nous avez offert à l'occasion de cette 21^e Conférence du PROE.

Merci

Fa'afetai lava
Tank yu tumas

ANNEXE III : ALLOCUTION D'OUVERTURE DE M. BENNY ALLEN, MINISTRE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA CONSERVATION DES RESSOURCES DE LA PAPOUASIE-NOUVELLE-GUINÉE

Madame l'Ambassadeur de Nouvelle-Zélande,
Monsieur l'Ambassadeur des Îles Salomon ;
Mesdames et Messieurs les chefs et membres
des délégations ;
Monsieur le Directeur du PROE, Mesdames et
Messieurs les membres du Secrétariat du PROE ;
Mesdames et Messieurs les représentants
invités des organisations des Nations Unies, du
FEM, des organisations gouvernementales et
non gouvernementales et des organismes
partenaires ;
Mesdames et Messieurs les fonctionnaires des
Ministères de l'Environnement et de la
Conservation des ressources, des Affaires
étrangères et du Commerce ;
Mesdames et Messieurs,

Bonjour.

Au nom du gouvernement et du peuple de la
Papouasie-Nouvelle-Guinée, j'ai l'honneur et le
privilege de vous accueillir officiellement dans
notre pays, et plus particulièrement à Madang,
à l'occasion de cette 21^e Conférence du
Programme régional océanien de
l'environnement, plus communément appelé
PROE. Cette réunion revêt une importance
particulière à nos yeux, puisque c'est la
première fois qu'elle se tient dans notre pays.
Nombre d'entre vous sont arrivés il y a près
d'une semaine, et j'espère que les dispositions
prises à votre intention en matière d'accueil et
d'hébergement vous donnent satisfaction.

Mesdames et Messieurs les délégués et
observateurs, alors que nos nations s'efforcent
actuellement de trouver des modes de
développement durable, on ne saurait trop
insister sur l'importance qu'il y a à gérer, dans
des conditions respectueuses des équilibres
écologiques, l'intégrité de notre environnement
local, national et régional.

Comme vous le savez, *l'environnement*, et a
fortiori un environnement sain, est un des trois
piliers du développement national durable. On
s'accorde largement à reconnaître dans la
région que la dégradation de l'environnement
est une des principales menaces pesant sur le
développement durable des îles du Pacifique, et
qu'elle a une incidence directe sur la qualité de

vie des populations océaniques. En l'absence
de mesures adaptées de lutte contre les
pratiques destructrices qui tendent à se
généraliser, le succès des efforts déployés dans
nos îles pour préserver la santé de nos sociétés,
stimuler le développement et les
investissements et assurer un avenir durable
aux populations océaniques pourrait être
gravement compromis.

L'accroissement démographique rapide que
connaît la région fait peser des pressions
énormes sur la capacité de notre
environnement à répondre aux besoins liés à
l'évolution des modes de vie, comme en
témoigne l'impact de plus en plus visible du
développement et de l'urbanisation
grandissante. De plus, l'augmentation des
importations de substances polluantes et
dangereuses, alliée au manque de ressources et
de connaissances sur les méthodes les plus
sûres d'élimination des polluants, font de la
prévention de la pollution et de la gestion des
déchets en général des enjeux d'importance
primordiale pour tous nos pays. La gestion des
déchets, Mesdames et Messieurs, influe de
manière directe et indirecte sur la santé de
l'environnement. Dans le même temps,
l'utilisation inadaptée et inconsidérée des
ressources foncières à des fins agricoles et
forestières non durables ne fait qu'accroître les
pressions qui s'exercent sur des terres
indispensables à la survie de populations en
constante augmentation.

Nos ressources marines sont exploitées à un
rythme inquiétant. Si nous ne réagissons pas
assez vite ou si nous ne mettons pas en place
des mesures de préservation adéquates visant
notamment à promouvoir l'utilisation de modes
d'exploitation durables, nous risquons de
perdre une grande partie de nos sources
traditionnelles de nourriture et de voir
disparaître nombre des espèces marines
animales et végétales qui constituent notre
alimentation, ce qui aura des conséquences
catastrophiques pour les générations futures.

Aujourd'hui, le changement climatique n'est
plus seulement une question dont on traite
dans la presse ou dans des rapports. C'est

désormais une réalité dont les peuples océaniques ressentent déjà les premiers effets. Notre région compte parmi les plus vulnérables du monde, et les inquiétudes que suscite l'intensification de phénomènes naturels comme les cyclones, les ouragans, les crues et les inondations côtières font désormais partie de notre quotidien : dans certains cas, la fréquence de ces phénomènes est telle qu'il peut s'en produire jusqu'à un tous les six mois, si bien que les populations de certains atolls de faible altitude risquent fort de se voir contraintes d'abandonner leurs îles. En Papouasie-Nouvelle-Guinée, nous avons déjà dû évacuer les habitants de l'archipel des Carteret.

Les récifs coralliens de notre région sont les plus riches du monde et abritent une grande diversité d'espèces animales et végétales introuvables ailleurs. Dans nombre de pays de la région, les récifs sont la pierre angulaire du système d'approvisionnement alimentaire. Ils sont aujourd'hui menacés par le blanchiment des coraux provoqué par le changement climatique.

Mesdames et Messieurs les délégués et observateurs, la pollution et la dégradation environnementale causées par les phénomènes que je viens d'évoquer peuvent avoir des conséquences directes et indirectes sur le développement économique. La production de déchets résultant, par exemple, de l'achat de produits destinés en grande partie à finir à la poubelle (je pense notamment aux emballages) représente un gaspillage de matières premières et équivaut, pour le consommateur, à jeter l'argent par la fenêtre. Dans nombre de cas, les matériaux qui finissent dans les décharges municipales sont autant de ressources perdues qui pourraient pourtant être réutilisées de multiples manières (les déchets verts peuvent notamment servir de compost) ; la récupération de certains de ces matériaux présente de surcroît des avantages économiques directs lorsqu'elle repose sur des dispositifs incitatifs (comme ceux utilisés pour promouvoir le recyclage et la revente des canettes en aluminium ou des bouteilles en verre, par exemple), mais aussi des avantages indirects (je pense notamment à la réutilisation des huiles usées sous forme de carburant de substitution). Mais la collecte et l'élimination, dans des conditions adéquates, de tous ces matériaux ont aussi un coût économique.

Les effets économiques, en aval, de la dégradation du milieu naturel peuvent aussi être considérables : la réduction de la valeur et de la productivité des terres contaminées, les impacts directs sur les ressources halieutiques et marines de la pollution des océans et l'augmentation des coûts de santé liés aux effets néfastes de la dégradation de l'environnement n'en sont que quelques exemples. Les marchés d'exportation sont eux aussi potentiellement menacés, dans la mesure où nombre de pays développés ne cessent de renforcer leurs dispositifs de surveillance et de contrôle des aliments contaminés.

La dégradation de l'environnement peut aussi avoir des retombées potentielles sur le tourisme. Dans les îles du Pacifique, le secteur du tourisme repose en grande partie sur la qualité visuelle de l'environnement : plages de sable immaculées, eaux cristallines, récifs coralliens grouillants de vie. Or, l'utilisation inadaptée des sols, les dépôts d'ordures, les décharges sauvages et la contamination du milieu marin qui en résulte sont autant de facteurs susceptibles de compromettre gravement cette vision idyllique des îles du Pacifique. Les risques sanitaires liés aux infections et aux maladies à transmission vectorielle attribuables dans certains cas à des pratiques inadaptées de gestion des déchets sont aussi de nature à dissuader les touristes de passer leurs vacances dans notre région.

Il nous faut donc prendre la pleine mesure des avantages économiques potentiels d'un environnement sain et bien géré. Dans les secteurs industriel et énergétique, la bonne gestion de l'environnement peut concourir à la baisse des coûts des matières premières, tandis qu'à l'échelle des consommateurs, la réduction des volumes de déchets tels que les emballages entraîne généralement une baisse du coût global des produits vendus dans ces emballages. S'agissant du tourisme, un environnement propre et sain ne peut que renforcer la satisfaction des touristes et encourager d'autres visiteurs à venir découvrir la région.

La bonne gestion des différentes composantes de notre environnement peut aussi favoriser l'amélioration de notre état de santé. Les décharges sont une source potentielle de matériaux toxiques et dangereux susceptibles de polluer les systèmes d'approvisionnement en eau sous l'effet du lessivage des sols ou de contaminer les terres agricoles et les cultures

vivrières. Poissons, coquillages et autres produits de la mer pêchés en zone côtière peuvent eux aussi être contaminés en raison du ruissellement de surface ou du lessivage des sols pollués.

La combustion des déchets est une pratique courante dans nombre d'îles du Pacifique et peut constituer une source majeure de pollution atmosphérique, en favorisant le rejet dans l'atmosphère de produits chimiques toxiques comme les dioxines et les furanes. De même, les systèmes de collecte des ordures et les décharges, s'ils sont mal conçus, peuvent être des sources importantes de nuisances olfactives et attirer de surcroît les rongeurs, les mouches et les moustiques, accentuant ainsi le risque de flambées de maladies infectieuses ou à transmission vectorielle.

La gestion inadaptée de l'environnement revêt de multiples aspects sanitaires. Les décharges sont généralement aménagées à proximité des quartiers les plus pauvres, et les résidents de ces quartiers sont donc les plus exposés aux risques liés aux polluants, d'autant que leur état de santé est généralement moins bon que celui d'autres groupes. On a également constaté que les femmes et les enfants étaient plus vulnérables que les hommes aux effets de nombreux polluants. À titre d'exemple, les produits chimiques organiques persistants se fixent dans les graisses, et leur taux d'accumulation est généralement plus important parmi les femmes, chez lesquelles on relève des taux de graisse globalement plus élevés que chez les hommes. Ces polluants peuvent aisément être transmis de la mère à l'enfant, que ce soit par transfert placentaire lors de la grossesse ou par le biais du lait maternel. Les nouveau-nés et les jeunes enfants sont particulièrement vulnérables aux effets de polluants tels que le mercure et le plomb, qui peuvent avoir des effets néfastes sur leur développement mental et physique.

Dans les communautés océaniques, ce sont généralement les femmes qui s'investissent le plus dans la gestion de l'environnement, en particulier à l'échelle des ménages. Il convient par ailleurs de tenir compte d'un certain nombre de facteurs sociaux qui font que, dans la plupart des cas, les activités de gestion des déchets sont associées aux personnes de statut social inférieur. Les pauvres sont ceux qui peuvent le moins se permettre de dépenser de l'argent pour acheter des matériaux condamnés

à être jetés, comme c'est le cas des emballages. En outre, ils comptent parmi les groupes les plus vulnérables aux pertes alimentaires causées par la contamination des terres et des ressources marines. Ils sont aussi particulièrement sensibles aux risques sanitaires liés à l'exposition à des polluants dangereux.

Perspectives :

Ces 20 dernières années, les îles du Pacifique ont traversé une période de grand progrès et de développement, tant au niveau national que régional. Cette tendance devrait, selon toute vraisemblance, se confirmer dans les 10 années à venir, et il est donc peu probable que la situation environnementale observée à l'heure actuelle évolue de manière sensible.

En d'autres termes, à mesure que les pays de la région continueront de se développer dans tous les domaines, les pressions grandissantes qui s'exercent sur l'environnement du fait des exigences vitales des communautés océaniques s'accroîtront inévitablement. L'accroissement démographique va se poursuivre et s'accompagnera d'une intensification de la dégradation de l'environnement et d'une augmentation des besoins liés à d'autres services. Les Océaniques sont de plus en plus prospères de par leur participation au développement commercial et industriel des pays de la région, et les quantités de déchets qu'ils produisent vont continuer d'augmenter, tout comme va s'intensifier l'exploitation des ressources naturelles. Les industries continuent de se développer grâce aux nouvelles technologies et, dans nombre de cas, elles ne pourront survivre qu'au prix d'une utilisation accrue de matières premières, qui finiront en grande partie dans des décharges.

Ces progrès ne feront qu'accroître les besoins en services environnementaux et en services d'utilité publique dans les différents secteurs précités. En conséquence, nous n'aurons d'autre choix que de nous serrer les coudes pour préserver l'intégrité de l'environnement océanique, tout en favorisant le développement économique, dans l'intérêt des populations de nos pays.

Le PROE est une organisation dont nous sommes tous membres et en laquelle nous avons foi. C'est ainsi l'organisation régionale à laquelle les responsables de nos pays ont donné pour mandat d'aider les États et Territoires océaniques face aux grands enjeux

environnementaux que je viens d'évoquer. Le gouvernement de la Papouasie-Nouvelle-Guinée appuie l'action du Secrétariat. Je sais qu'au cours de cette réunion, les délibérations porteront, entre autres, sur le nouveau plan stratégique pour les cinq années à venir (2011-2015). Je vous invite à cet égard à faire preuve d'esprit critique, de franchise et d'honnêteté dans vos interventions et dans vos contributions au débat. N'oublions pas que ce Plan stratégique est le nôtre, et que c'est à nous qu'il appartient de donner à **notre** Secrétariat des instructions précises quant à ce que nous attendons de lui, et non le contraire.

Nous devons notamment fixer, à l'intention du Secrétariat, les orientations que nous voulons le voir suivre au niveau national, et cette conférence nous offre précisément l'occasion de le faire. Si le rôle du PROE en matière de coordination régionale n'est plus à prouver, la direction de l'Organisation et le personnel du Secrétariat doivent aussi prendre conscience des problèmes environnementaux que nous rencontrons au plan national. Il importe que le PROE et le Secrétariat soient davantage visibles dans nos pays et interviennent dans le cadre de démarches participatives, au lieu de se contenter de fournir des services consultatifs à distance depuis le Siège de l'Organisation au Samoa ou de rencontrer les pays de la région dans le cadre de conférences internationales. Cette réorientation aura des incidences financières, et les membres de l'Organisation se devront, à titre individuel, d'appuyer cette démarche en mettant la main à la poche.

S'agissant du reste du programme, je vous invite à prendre le temps de participer aux débats constructifs qui porteront sur les questions inscrites à notre ordre du jour. Nous devons adopter une attitude à la fois critique, analytique et stratégique dans nos interventions. Mais il nous faudra surtout être à l'écoute des besoins des autres et aider le Secrétariat à cerner les problèmes bien réels auxquels nous nous heurtons, pour lui permettre de nous fournir un soutien efficace et adapté et de nous aider à faire évoluer la situation dans le sens souhaité. En matière de protection de l'environnement, aucun groupe ne peut à lui seul atteindre les objectifs visés, et aucune stratégie, aucune intervention isolée ne peut y suffire. La bonne gestion de notre environnement passe nécessairement par le partenariat et la synergie.

Tout dans la Nature est lié. En conséquence, les mesures visant à combattre les menaces qui pèsent sur l'environnement doivent également être coordonnées et faire intervenir tous les secteurs et la collectivité dans son ensemble. Les différents intervenants peuvent certes adopter des stratégies différentes, mais l'essentiel est que ces stratégies soient coordonnées, harmonisées, et que tous les acteurs concernés soient informés de ce que font les autres, tant à l'échelle nationale que régionale.

Je vous remercie encore de votre engagement et de vos efforts et vous souhaite le plein succès dans vos débats.

Mesdames et Messieurs les délégués et observateurs, je forme le vœu que les délibérations des deux prochaines journées débouchent sur des décisions qui permettront d'apporter à tous ces problèmes des solutions répondant aux intérêts des peuples que nous représentons. J'espère aussi que vous pourrez prendre le temps d'apprécier la chaleur de la population locale, et de découvrir la culture et le patrimoine culinaire de Madang et de la Papouasie-Nouvelle-Guinée en général.

J'espère que vos délibérations seront couronnées de succès et vous souhaite un bon retour dans vos pays respectifs à l'issue de cette réunion.

ANNEXE IV : ORDRE DU JOUR

- Point 1 de l'ordre du jour : **Prière**
- Point 2 de l'ordre du jour :** Nomination du président et du vice-président
- Point 3 de l'ordre du jour :** Adoption de l'ordre du jour et des procédures de travail
- Point 4 de l'ordre du jour :** Mesures prises en application des décisions de la vingtième Conférence du PROE
- Point 5 de l'ordre du jour : **Bilan de 2009**
- 5.1 Présentation du rapport annuel du Directeur pour l'exercice 2009 et de son exposé sur les réalisations depuis la vingtième Conférence du PROE**
 - 5.2 Rapport de suivi et d'évaluation des performances concernant le budget programme pour l'exercice 2009**
 - 5.3 Comptes annuels vérifiés pour l'exercice 2009**
- Point 6 de l'ordre du jour :** Réforme institutionnelle et questions stratégiques
- 6.1 Plan stratégique du PROE 2011-2015
 - 6.2 Suivi de l'Évaluation indépendante de l'Organisation (ICR) et de l'Évaluation institutionnelle réalisée par la CE
 - 6.3 Progrès accomplis dans la mise en œuvre du Cadre institutionnel régional (RIF)
- Point 7 de l'ordre du jour :** Questions financières stratégiques
- 7.1 Rapport sur les contributions des Membres
- Point 8 de l'ordre du jour :** Conventions régionales
- 8.1 Rapport sur la Conférence des Parties à la Convention de Nouméa
 - 8.2 Rapport sur la Conférence des Parties à la Convention de Waigani
- Point 9 de l'ordre du jour :** Budget programme pour l'exercice 2011
- 9.1 Programme Écosystèmes insulaires
 - 9.1.1 *Programme régional sur les espèces marines*
 - 9.1.2 *Travaux préparatoires à la 10^e Conférence des Parties à la CDB*
 - 9.2 Programme Avenirs océaniques
 - 9.2.1 *Examen à mi-parcours du PIFACC*
 - 9.2.2 *Évaluation des services météorologiques régionaux*
 - 9.2.3 *Orientations du processus de la CCNUCC*
 - 9.2.4 *Le Fonds pour l'environnement mondial (FEM) dans le Pacifique*
 - 9.2.5 *Réduction des déchets et lutte contre la pollution*
 - 9.3 Examen et adoption du projet de budget programme pour 2011

Point 10 de l'ordre du jour : Services généraux

- 10.1 Nouvelle échelle de rémunération
- 10.2 Données annuelles sur le marché
- 10.3 Nomination du Directeur – révisions proposées
- 10.4 Nomination des commissaires aux comptes
- 10.5 Amendement du Règlement du personnel
- 10.6 Rapport du Directeur sur les engagements de plus de six ans

Point 11 de l'ordre du jour : Points proposés par les Membres

- 11.1 Intégration des espèces envahissantes et de la biodiversité (document préparé par la Nouvelle-Calédonie)
- 11.2 Rapport final sur la rationalisation des rapports soumis par les pays insulaires océaniques en vertu d'accords multilatéraux sur l'environnement portant sur la biodiversité (document préparé par l'Australie)
- 11.3 Profils de pays – Échange d'informations entre les Membres sur l'Année de la biodiversité

Point 12 de l'ordre du jour : Coopération régionale

- 12.1 Compte rendu de la réunion des dirigeants du CORP

Point 13 de l'ordre du jour : Déclarations des observateurs

Point 14 de l'ordre du jour : Divers

Point 15 de l'ordre du jour : Réunion ministérielle de haut niveau (9 septembre)

- 15.1 Cérémonie de bienvenue
- 15.2 Introduction
- 15.3 Financement des activités environnementales dans le Pacifique (allocution de Mme Monique Barbut, Directrice générale du FEM)
- 15.4 Changement climatique – Processus de la CCNUCC : de Copenhague à Mexico et examen à mi-parcours du PIFACC
- 15.5 Recommandations de la Conférence des représentants officiels
- 15.6 Plan stratégique du PROE 2011-2015
- 15.7 Communiqué de Madang

Point 16 de l'ordre du jour : Date et lieu de la vingt-deuxième Conférence du PROE

Point 17 de l'ordre du jour : Adoption du rapport de la vingt et unième Conférence du PROE

Point 18 de l'ordre du jour : Clôture

ANNEXE V : RAPPORT ANNUEL DU DIRECTEUR POUR L'EXERCICE 2009 ET EXPOSÉ SUR LES RÉALISATIONS DEPUIS LA CONFÉRENCE DU PROE DE 2009

Mesdames et Messieurs les représentants, éminents invités, Mesdames et Messieurs,

J'ai le plaisir de vous présenter le rapport annuel du PROE pour l'exercice 2009 et de rendre compte de nos réalisations depuis la dernière conférence du PROE.

Nos réalisations sont présentées en détail dans le rapport annuel et dans le rapport de suivi et d'évaluation que nous allons examiner sous peu.

Dans cet exposé, je souhaiterais mettre l'accent sur un certain nombre de points afin d'illustrer la façon dont le PROE est en train de se transformer en une organisation mieux adaptée aux besoins de ses membres et plus ciblée dans sa prise en compte de leurs priorités.

En tout premier lieu, j'aimerais vous dire à quel point je suis heureux d'être de retour au PROE.

Depuis ma prise de fonctions, j'ai eu le plaisir de rendre visite à 9 pays membres du PROE – et je tiens à remercier ici toutes les personnes impliquées pour leur chaleureuse hospitalité. J'ai été particulièrement heureux d'avoir ainsi l'occasion de me rendre compte sur place de ce que sont vos problèmes environnementaux et de discuter de la façon dont on peut les résoudre.

Ce fut également pour moi un honneur et un plaisir que de travailler avec l'équipe très compétente et très dévouée du Secrétariat du PROE. Je puis vous assurer que cette équipe vous fournit des services de haute qualité.

Les derniers 18 mois ont été une période de changement – tant pour l'environnement dans le Pacifique que pour le PROE lui-même.

Du point de vue environnemental, de nombreux pays et territoires du Pacifique ont été touchés par des phénomènes météorologiques extrêmes et des catastrophes naturelles, dont le pire a été le tsunami qui a très durement touché le Samoa, les Samoa américaines et les Tonga le 29 septembre 2009, faisant de très nombreux morts et détruisant d'innombrables biens. Le Secrétariat a aidé le Samoa en procédant à des évaluations d'impact, à des enquêtes et des

relevés cartographiques dans les zones touchées, et en évaluant l'impact sur les pêches et les tortues de mer.

Les conséquences du changement climatique continuent de poser de graves problèmes aux pays du Pacifique. Lors du dernier Forum des îles du Pacifique, les dirigeants ont noté que le changement climatique demeurerait la plus grave menace pour les moyens d'existence, la sécurité et le bien-être des habitants de la région.

En 2009, le PROE a réagi avec dynamisme aux problèmes posés par le changement climatique et aux autres grands défis à relever.

Votre Secrétariat a suivi de très près les directives que vous lui aviez données lors de la Conférence du PROE de l'an dernier, dont le but était que nous puissions disposer d'une organisation à la fois plus efficace et plus efficace.

Nous avons adopté en 2009 une stratégie ambitieuse de gestion du changement, basée sur quatre grands principes.

Le premier principe a été l'amélioration de la fourniture de services pratiques aux membres du PROE.

L'an dernier, vous avez donné pour instruction au Secrétariat d'accroître le niveau de soutien aux pays et territoires des îles du Pacifique.

J'ai le plaisir de vous faire savoir que nous avons accompli des réalisations majeures en la matière.

Nous avons beaucoup avancé dans l'application des décisions prises l'an dernier par la Conférence du PROE et l'on trouvera de plus amples informations à ce sujet dans les documents de travail de la présente Conférence.

Le premier point sur la liste de suggestions que les membres du PROE ont dressée à la dernière Conférence (voir document de travail 4) était que le Secrétariat devait mieux faire connaître les problèmes environnementaux auxquels est confronté le Pacifique en élaborant des matériels appropriés tels qu'un calendrier.

J'espère que vous serez satisfaits du calendrier 2011 du PROE qui vous a été distribué.

Les autres suggestions importantes étaient notamment d'attirer davantage l'attention sur la gestion des déchets et la pollution – en 2008 nous avons alloué 6 % de notre budget à ce domaine, et ce pourcentage est aujourd'hui de 15 %. Nous allons signer lors de la présente Conférence un accord avec le gouvernement japonais pour renforcer considérablement nos activités relatives à la gestion des déchets dans les îles du Pacifique. Nous avons également renforcé notre engagement dans les territoires insulaires océaniques – par exemple nos activités conjointes avec la Nouvelle-Calédonie sur l'importante conférence régionale de la Convention de Ramsar qui a eu lieu récemment. Nous continuerons à renforcer notre implication dans des activités avec les territoires du Pacifique.

Nous avons augmenté de façon significative le niveau d'appui direct aux membres du PROE. On trouvera en annexe III au document de travail 5.2 des détails sur le grand nombre d'activités que le PROE a entreprises dans chaque pays ou territoire insulaire océanique membre.

Je vous remercie de bien vouloir parcourir cette liste et de la considérer comme significative de notre engagement à soutenir les initiatives nationales pratiques et de nos réponses aux priorités et besoins que nous avons identifiés comme étant les vôtres.

Le nombre des mesures prises pour consulter les membres a augmenté depuis la dernière Conférence du PROE, par exemple, et plus particulièrement, avec l'établissement du projet de plan stratégique. Je suis fier de pouvoir dire que nous avons procédé aux plus importantes séries de consultations des membres de toute l'histoire du PROE. Je suis également très heureux que les trois quarts de tous les membres du PROE aient répondu au questionnaire sur le plan stratégique et aient participé aux ateliers consultatifs – ce qui représente une énorme augmentation du niveau d'implication depuis le dernier exercice de planification stratégique du PROE en 2004. Ces consultations nous ont permis d'apprendre que les priorités stratégiques de la région sont le changement climatique, la biodiversité, la gestion des déchets et de la pollution, ainsi que

la surveillance et la gouvernance environnementales.

Ce sont là les priorités exposées dans le projet de plan stratégique soumis pour examen à la présente Conférence du PROE.

Nous attendons vos observations et apports – c'est-à-dire ceux de nos membres – afin d'apporter la touche finale au plan lors de cette Conférence du PROE.

Le deuxième principe a été l'amélioration des procédures internes, en particulier suite aux recommandations faites lors des examens institutionnels.

Le premier semestre 2009 a été dominé par la finalisation du processus d'examen du cadre institutionnel régional (RIF), qui a recommandé que l'on transfère un certain nombre de fonctions de la SOPAC au PROE et à la CPS. Nous avons déjà bien avancé dans l'application des recommandations du RIF.

Toutes les fonctions en relation avec le PROE, notamment le poste SMOO-IP et le système d'information sur le climat insulaire, ont été transférées en application d'un protocole d'accord signé en avril 2010.

Deux examens majeurs – l'Évaluation indépendante de l'organisation (ICR) et l'Évaluation réalisée par l'Union européenne – ont fourni au PROE une plate-forme de renforcement institutionnel qui permettra à votre Secrétariat d'être mieux à même de dispenser des services aux pays et territoires membres.

Ces évaluations nous ont permis de recenser plusieurs domaines dans lesquels il convient de procéder à des améliorations, en particulier la planification stratégique, le moral du personnel et la gestion financière.

Le Secrétariat a rapidement commencé à mettre en œuvre les principales recommandations issues de ces évaluations, et des détails sur les mesures prises en la matière figurent dans les documents de référence préparés pour cette Conférence.

La nécessité d'améliorer le moral du personnel a été soulignée dans l'ICR. Nous avons renforcé les mesures d'instauration d'un esprit d'équipe, notamment en organisant une retraite du

personnel en juillet 2010, qui a également permis d'impliquer le personnel dans la rédaction du tout premier recueil de valeurs de l'organisation et dans l'élaboration d'un code de conduite.

Nous avons réalisé récemment une enquête sur la satisfaction du personnel afin de suivre les progrès enregistrés en matière d'amélioration du moral. Cette enquête sera effectuée chaque année et ses résultats seront utilisés pour suivre les progrès accomplis et résoudre les questions et problèmes qui se posent.

L'an dernier je vous avais indiqué que selon l'enquête 2009 sur le personnel, 21 % des membres du personnel avaient évalué leur moral comme élevé ou très élevé. J'ai le plaisir de vous faire savoir que d'après les résultats de l'enquête de cette année, il y a eu une importante augmentation de la satisfaction du personnel, puisqu'actuellement 74 % des membres du personnel estiment que leur moral est élevé ou très élevé.

Nous avons fait en sorte que la direction soit plus ouverte et pratique davantage la consultation. Nous organisons régulièrement des réunions de l'ensemble du Secrétariat et nous avons mis sur pied une équipe de direction qui rend compte régulièrement au personnel de façon ouverte et transparente. Notre indicateur de performance est qu'il soit rendu compte au personnel des résultats de chaque réunion de cette équipe dans un délai de deux jours.

Nous avons également renforcé notre gestion financière, notamment en adoptant les directives les plus modernes en matière d'achat et en apportant un certain nombre d'améliorations à nos systèmes financiers afin de renforcer nos obligations redditionnelles.

S'agissant des questions financières, j'ai le plaisir d'indiquer que le budget du PROE a bien augmenté par rapport à son creux de 2007. En 2007 il était de 7,19 millions, et il atteint 9,8 millions en 2010. Nous prévoyons pour 2011 un budget de 11,5 millions. Cela permettra au Secrétariat de mieux répondre à vos priorités nationales en matière d'environnement.

Nous observons que cette augmentation est imputable à l'accroissement du financement des projets et programmes, qui représente actuellement quelque 80 % de notre budget, et

que le niveau du financement principal, qui est aujourd'hui d'environ 20 %, est resté relativement stable durant de nombreuses années.

Nous considérons que cette croissance bienvenue du budget du PROE est le reflet d'une confiance accrue des donateurs dans notre performance et aussi dans notre gestion financière, qui a été améliorée.

Nous apprécions beaucoup cette confiance et nous comptons travailler durement pour continuer à la mériter.

Notre but est de veiller à ce que cette augmentation du budget se traduise par une amélioration des services aux membres du PROE et par une gestion financière entièrement transparente, responsable et conforme aux meilleures pratiques internationales.

Le budget du PROE sera examiné ultérieurement au cours de cette Conférence mais je suis heureux de noter aussi que les commissaires aux comptes ont rendu un avis sans réserve sur les opérations financières du Secrétariat en 2009.

Le troisième principe a été de renforcer les partenariats du PROE afin d'améliorer l'aide offerte aux pays membres.

Les défis environnementaux auxquels doivent faire face les pays océaniques sont trop complexes pour qu'une seule organisation puisse les relever seule, d'où l'importance d'établir des partenariats efficaces et mieux ciblés.

Nous reconnaissons le rôle essentiel des partenariats pour le travail du PROE. Depuis un an, des mémorandums d'entente ont été signés avec les principaux partenaires du PROE — par exemple, l'Organisation maritime internationale, l'Université du Pacifique Sud (USP) et le Secrétariat de la Convention de Ramsar.

Le cadre institutionnel régional a notamment eu pour résultat de favoriser une collaboration plus collégiale et plus efficace entre les diverses organisations du CORP. Le PROE a accueilli en juin une réunion des dirigeants du CORP qui a débouché sur l'adoption d'un certain nombre de mesures susceptibles d'améliorer la

collaboration, y compris par le biais de la création d'un groupe de travail du CORP sur le changement climatique.

Le groupe de travail du CORP sur les ressources marines a également été remis sur pied l'an dernier, et la collaboration renforcée qui en a découlé a déjà conduit à l'élaboration du concept de « paysage océanique » proposé par Kiribati et approuvé cette année par les dirigeants du Forum.

L'initiative « paysage océanique » fournit une excellente occasion de lier divers projets axés sur la conservation et l'utilisation durable des ressources de l'océan Pacifique — en particulier l'Initiative Triangle corallien, le *Micronesia Challenge* et le Défi Océanique 2020. L'enjeu consiste à promouvoir la collaboration des Membres et des organisations régionales afin d'assurer le financement et la mise en œuvre concrète de cette initiative.

Je profite de l'occasion pour souligner l'aide apportée au PROE par de nombreux donateurs. Un coup d'œil au rapport annuel de 2009 permet de constater que 46 donateurs ont contribué financièrement à l'exécution du programme du PROE.

Nous sommes particulièrement heureux de pouvoir annoncer que plusieurs pays membres importants du PROE ont augmenté leur contribution financière, notamment la France (gestion des déchets solides) et l'Australie (changement climatique).

Pardonnez-moi de ne pas nommer tous nos donateurs, mais sachez que nous apprécions leur soutien et la confiance qu'ils ont témoignée au PROE.

Il est impossible de traduire convenablement par une série de chiffres ou par un compte-rendu comme celui-ci l'effet multiplicateur de tous les investissements consentis : chaque dollar investi dans le PROE procure des avantages tangibles à l'ensemble des pays et des peuples océaniques. Dans beaucoup de cas, les fonds obtenus servent à promouvoir la participation d'autres partenaires et à multiplier ainsi grandement les avantages obtenus.

Nous remercions sincèrement tous nos donateurs et partenaires de leur soutien et de leur collaboration qui permettent au PROE de

protéger l'environnement océanique et d'en assurer la pérennité.

Le quatrième principe a été de renforcer les liens qui existent entre l'élaboration des politiques et la mise en œuvre pratique de projets de démonstration sur le terrain.

Il s'agit de veiller à ce que le travail du PROE dans le secteur de l'élaboration des politiques s'appuie sur l'expérience pratique et puisse compter sur de meilleures informations et de meilleures connaissances scientifiques.

Le PROE fournit à ses membres des conseils de politique générale dans un certain nombre de domaines — par exemple, sur la Convention sur la diversité biologique et sur la Convention-cadre de l'ONU sur les changements climatiques. Il est essentiel que ces conseils s'appuient sur des données concrètes et sur les meilleures sources de connaissances disponibles. Les décisions prises sur les principaux problèmes auxquels notre région est confrontée — par exemple, le changement climatique — doivent pouvoir s'appuyer sur les connaissances scientifiques les plus avancées disponibles.

Les efforts croissants que nous consacrons à l'élaboration de programmes de gestion des déchets avec l'appui de l'Office japonais de coopération internationale (JICA) et de la France traduisent bien cette nouvelle approche axée sur l'aide pratique à l'échelle nationale.

Nous élaborons des partenariats afin de renforcer les bases scientifiques de notre travail — par le biais par exemple de notre collaboration avec le programme australien de recherche scientifique sur le changement climatique.

En résumé, le PROE a fait des progrès considérables au cours de la dernière année pour répondre aux préoccupations exprimées par ses pays membres, comme en ont témoigné les divers examens dont notre organisation a récemment fait l'objet.

Comme le souligne le rapport annuel, nous avons obtenu des résultats non négligeables dans le domaine de la protection de l'environnement et du développement durable dans la région du Pacifique. Cela dit, nous avons encore des défis de taille à relever.

La biodiversité dans la région du Pacifique, un enjeu aux dimensions mondiales, est aujourd'hui en péril. Par exemple, les taux d'extinction mesurés dans la région, en particulier chez les oiseaux, comptent parmi les plus élevés au monde.

Le changement climatique reste par ailleurs la menace la plus importante pesant sur les pays océaniques.

En 2009, le Secrétariat a consacré des efforts considérables à l'aide fournie aux pays membres en vue de la Conférence de Copenhague sur le changement climatique, l'une des conférences les plus importantes jamais organisée par l'ONU.

Notre région était très bien représentée, et huit chefs d'État océaniques ont fait entendre un message fort pour appeler l'attention sur les impacts du changement climatique sur les communautés océaniques. Tous les pays insulaires océaniques présents à Copenhague se sont efforcés de faire entendre haut et fort la voix du Pacifique.

Cette conférence n'a pas répondu à toutes les attentes des pays océaniques. Toutefois, je crois que le PROE et ses membres ne devraient pas pour autant baisser les bras. Cette conférence devrait être vue comme une étape positive dans un long processus, même si elle n'a pas été aussi ambitieuse ni aussi efficace que d'aucuns l'auraient espéré.

Il est par ailleurs essentiel de veiller à l'atteinte des objectifs et au respect des engagements financiers inscrits dans l'Accord de Copenhague, pour ainsi aider nos collectivités dans leurs efforts d'adaptation au changement climatique.

L'établissement de la stratégie à suivre concernant le changement climatique sera un des principaux sujets abordés au cours de la semaine. Il en sera en particulier question au cours de la réunion de haut niveau à laquelle participeront plusieurs ministres de l'environnement de la région.

Nous sommes heureux d'avoir réussi à renforcer notre travail sur le changement climatique grâce aux projets innovateurs du PACC et du PIGGAREP mis en œuvre en partenariat grâce au concours généreux du PNUD-FEM. Nous reconnaissons avec gratitude l'aide qui nous a ainsi été accordée.

Le rapport annuel de 2009 décrit les efforts déployés par le PROE pour aider ses membres à améliorer la gestion et la protection de l'environnement. Des progrès considérables ont été accomplis pour aider les pays océaniques à mieux gérer leurs déchets solides, à lutter contre la pollution marine et à protéger les écosystèmes et les espèces importantes des milieux terrestres et marins. Le Secrétariat a continué d'aider les pays membres à participer aux programmes des Nations Unies et aux autres processus mondiaux dans les secteurs de la biodiversité, de la conservation des espèces, de la conservation des milieux humides et de l'aide pour la promotion du développement durable.

Le Secrétariat est résolu à faire du PROE une organisation capable de répondre de manière plus efficace et rationnelle aux besoins de ses pays et territoires membres et de les aider à faire face aux enjeux liés à l'environnement et au changement climatique.

Nous poursuivrons nos efforts d'amélioration de l'efficacité et de la mise en œuvre effective de notre programme de travail avec nos membres et nos partenaires.

Je suis confiant que nous pourrions tous ensemble relever les défis importants auxquels le Pacifique est confronté.

En terminant, je tiens à remercier :

Les cadres professionnels du PROE pour leur dévouement ;

Notre pays hôte, le Samoa, qui nous a par ailleurs fourni l'occasion d'apprendre de ses expériences innovatrices en matière de gestion de l'environnement ;

Les nombreux donateurs qui nous appuient et qui nous font de plus en plus confiance ; nous travaillerons d'arrache-pied pour mériter la confiance qu'ils nous ont accordée.

Merci enfin aux membres du PROE auxquels le Secrétariat s'est efforcé de prêter assistance. Nous apprécions vos conseils et votre esprit de collaboration.

Membres du PROE, Mesdames et Messieurs, merci beaucoup.

ANNEXE VI : DÉCLARATIONS DES OBSERVATEURS

BirdLife International

Monsieur le Président,
Monsieur le Directeur et membres du personnel
du PROE,
Éminents délégués, Mesdames et Messieurs les
observateurs, Mesdames et Messieurs,

Il y a trois ans de cela, Don Stewart, Directeur régional pour le Pacifique de BirdLife International, a lancé un appel ardent et passionné lors de la 18^e Conférence du PROE, tenue à Apia, pour attirer l'attention sur le taux d'extinction des espèces aviaires qui a été considérablement plus élevé dans la région du Pacifique que dans le reste du globe au cours des 500 dernières années. Plutôt que de vous assommer davantage de statistiques déprimantes sur la situation alarmante qui continue de peser sur les oiseaux et la biodiversité de la région, il m'a semblé préférable de vous présenter l'action menée depuis la déclaration prononcée par Don, il y a trois ans.

Les pays et territoires insulaires du Pacifique abritent 20 espèces d'oiseaux inscrits sur la liste des espèces gravement menacées d'extinction, à savoir des espèces qui disparaîtront au cours de notre existence si nous ne faisons rien pour les protéger. Des programmes de rétablissement ont été lancés pour six de ces espèces, des enquêtes de base sont en cours pour préciser et identifier la répartition de sept autres espèces, ce qui en laisse encore sept pour lesquelles nous n'avons toujours pas enregistré la moindre avancée. Nous savons que nous pouvons empêcher leur disparition : le monarque de Rarotonga n'existerait plus aujourd'hui si les Îles Cook n'avaient pas mis en œuvre de vigoureuses mesures de conservation ; le monarque de Tahiti est toujours présent grâce à un projet d'intervention à long terme, mais coûteux, dont la coordination est assurée par SOP Manu, le partenaire de BirdLife International en Polynésie française. Nous savons que nous pouvons y arriver, et nous avons un devoir de réussite à l'égard des générations futures.

Les oiseaux sont un moyen rapide d'identification des zones clés de biodiversité, c'est-à-dire les sites où il est essentiel d'accroître l'effort de conservation, et BirdLife est reconnaissant au PROE de l'action d'information et de sensibilisation qu'il a menée pour faire connaître les 180 zones importantes pour la faune aviaire (IBA) qui ont été dénombrées dans toute la région. Si vous n'êtes pas au courant que de telles zones ont été proposées pour votre pays, puis-je vous suggérer de vous rendre sur le site web du PROE, et de nous faire connaître votre sentiment. L'identification des sites n'est qu'un premier pas, l'objectif réel étant d'améliorer leur état de préservation, que ce soit par des textes de loi à cet effet, par la participation des communautés, ou par des mesures énergiques de gestion. Tous les renseignements glanés sur les différents sites sont conjugués en vue d'une évaluation globale des progrès enregistrés. Cette année, les informations recueillies en vue des Objectifs du Millénaire pour le développement ont révélé que plus d'un quart des quelque 11 000 IBA répertoriées dans le monde sont aujourd'hui totalement protégées par des textes législatifs ; il reste toutefois énormément à faire pour atteindre ce degré de protection dans le Pacifique.

Par l'entremise de ses partenaires nationaux, BirdLife s'emploie à favoriser l'application effective de mesures de conservation sur le terrain. Il y a cependant une limite à ce que nous pouvons faire, et nous nous appuyons donc sur les organisations à même de promouvoir une évolution des politiques et des mentalités dans la région pour faciliter la conservation des sites, d'où notre partenariat avec le PROE.

La protection des oiseaux dans la région doit aller au-delà de la seule préservation des sites prioritaires. Il convient de s'attaquer à deux problèmes importants, de portée plus générale. Premièrement, nombre des disparitions d'oiseaux dans la région sont en lien direct avec

l'introduction d'espèces exotiques envahissantes. Des contre-mesures, telles que la lutte contre les rongeurs, ont récemment été appliquées avec succès, bien qu'elles ne constituent qu'un premier pas en direction de la restauration des écosystèmes insulaires.

Les forêts abritent nombre de nos espèces les plus emblématiques de faune et de flore. Il convient d'explorer les possibilités de gestion durable des forêts pour que celles-ci puissent fournir des moyens de subsistance aux communautés locales, en plus du bois d'œuvre. Nous devons nous employer à faire valoir les services écosystémiques assurés par nos forêts, et à faire reconnaître les avantages que la planète peut tirer de leur préservation, par exemple l'atténuation du changement climatique.

Tous ces avantages ne donneront rien si nous sommes incapables de rallier à cette cause les communautés qui vivent et travaillent dans ces sites et ces habitats. Nous devons être capables d'apporter la preuve que développement durable et conservation de la biodiversité peuvent aller de pair. Nous devons fournir aux communautés, aux acteurs locaux et à la société civile les informations qui leur permettront de faire les choix les plus susceptibles d'aboutir aux résultats escomptés pour les communautés et l'environnement dans lequel elles vivent. À tout le moins, nous avons la responsabilité de transmettre aux générations futures un milieu naturel qui n'est pas pire que celui dont nous avons hérité. Mais il est clair que nous devons faire mieux que cela, et vous pouvez apporter votre pierre à l'édifice.

Je remercie le Directeur, les Membres du PROE ainsi que chacune des personnes présentes de leur attention et de l'occasion qui m'a été donnée de prendre la parole ici.

Programme de Conservation International pour les îles du Pacifique

Conservation International remercie le Président de l'occasion qui lui est offerte de s'exprimer en qualité d'observateur devant le Secrétariat et les Membres du PROE.

Au nom du président de Conservation International, M. Russell Mittermeier, et du Directeur exécutif de son Programme pour les îles du Pacifique, M. François Martel, qui quittera bientôt ses fonctions et n'a pu se joindre à nous, permettez-moi de féliciter le PROE et ses Membres du succès de cette 21^e Conférence.

Le PROE est le plus important partenaire de Conservation International dans cette région. D'ailleurs, l'une des principales raisons justifiant la présence au Samoa de son Programme pour les îles du Pacifique est de favoriser une étroite collaboration permettant de planifier et de financer des initiatives conduisant à la conservation de la nature et à la santé des écosystèmes dans l'ensemble de la région. Conservation International a renforcé cette collaboration depuis juillet 2010, en fusionnant ses programmes pour la Mélanésie et pour les îles du Pacifique en une entité unique dont les frontières géographiques et politiques correspondent à celles de la zone d'action du PROE.

Nous félicitons le PROE d'avoir pris l'initiative de formuler et de promouvoir son Plan stratégique 2011-2015 en tant que plan unique harmonisant les priorités régionales et les stratégies et interventions du PROE. De ce point de vue, Conservation International souhaite réaffirmer son engagement qui le conduira à calquer sa propre Stratégie pour les îles du Pacifique 2011-2015 sur le Plan stratégique et les stratégies d'action actuelles et futures du PROE pour la conservation de la nature dans le Pacifique, dans le plein respect de leurs principes et lignes directrices.

Un protocole d'accord lie Conservation International et le PROE depuis 2002. Le protocole actuel, qui s'appliquera jusqu'en 2013, est largement consacré à la conservation de la biodiversité. Les activités conjointement menées avec le PROE portent sur des domaines très nombreux, de la collaboration pour la définition des cibles d'intervention sur le milieu marin dans le Pacifique, à la conduite d'analyses des lacunes de l'action environnementale au Samoa et à Kiribati, en passant par l'apport de financements au PROE pour la mise en œuvre de projets de conservation dans certains de ses

États membres. Au jour d'aujourd'hui, les dons courants approuvés au profit du PROE représentent plus de 800 000 dollars É.-U.

Comme vous pouvez le constater, nous fêtons aujourd'hui le lancement officiel du nouveau logo de Conservation International qui, à l'image du nouveau Plan stratégique du PROE, symbolise la nouvelle stratégie de Conservation International qui est axée sur la santé des écosystèmes et la conservation de la nature dans le but d'assurer le plein épanouissement des populations.

Les piliers de notre action restent les mêmes, une forte orientation scientifique, de solides partenariats et un intérêt majeur pour le bien-être des peuples. Cette nouvelle stratégie est néanmoins dirigée sur les valeurs centrales pour l'avancement des populations, telles que le climat, l'alimentation, la santé, l'eau et la biodiversité, et s'inscrit donc dans le droit fil des quatre stratégies prioritaires du nouveau Plan.

En partenariat avec le PROE, nous restons donc tout acquis à la pleine mise en œuvre des activités suivantes :

1. Le Fonds du Partenariat pour la préservation des écosystèmes vitaux (CEPF) pour la zone sensible de Polynésie-Micronésie. Nous travaillons dur à la formulation du profil écosystémique de la zone sensible de Nouvelle-Calédonie, aux côtés de nombreux partenaires présents sur le territoire, et nous avons bon espoir que la zone sensible des îles de Mélanésie orientale (les îles septentrionales de Papouasie-Nouvelle-Guinée, les îles Salomon et Vanuatu) remplira les conditions d'agrément fixées pour bénéficier des financements du CEPF en 2011. Nous sommes particulièrement reconnaissants au Gouvernement français qui a apporté son soutien au CEPF, et a financé l'ouverture d'un nouveau cycle de financement du CEPF dans le monde. Depuis que nous avons lancé le CEPF dans cette région il y a deux ans, nous avons investi plus de 4 millions de dollars É.-U. dans 58 projets exécutés dans 14 pays et territoires, tous Membres du PROE.
2. La gestion des espèces envahissantes. À cet égard, Conservation International est fermement convaincu que la lutte contre les espèces envahissantes demeure l'une des activités fondamentales pour la conservation des écosystèmes et des espèces, et nous sommes heureux de constater que le PROE joue un rôle de premier plan dans la promotion des nouvelles Directives sur la gestion des espèces envahissantes et le renforcement des capacités nécessaires à leur bonne mise en œuvre. Ses efforts seront complétés par l'appui fourni par Conservation International au Réseau pédagogique océanien sur les espèces envahissantes et à l'Initiative océanienne sur les espèces envahissantes (qui relève du récent Partenariat océanien sur ces questions), ainsi que par le soutien financier qu'il apporte aux projets de lutte contre ces espèces financés au titre du CEPF.
3. L'Année internationale de la biodiversité en 2010 et les cibles de la CDB. Comme le PROE, nous attendons avec impatience la Dixième réunion de la Conférence des Parties qui se tiendra à Nagoya, d'ici seulement quelques semaines, et sommes en train d'évaluer nos résultats en tant que partenaire intervenant dans cette région. C'est pourquoi nous avons été heureux de prendre part aux projets d'analyse des lacunes de l'action environnementale, conjointement réalisés avec le PROE au Samoa et à Kiribati. Nous sommes toutefois conscients que c'est un domaine dans lequel il faudra faire beaucoup plus, et examiner les visées de notre action future.
4. L'inscription de l'aire protégée des Îles Phoenix au Patrimoine mondial de l'humanité. Conservation International est honoré de poursuivre son partenariat étroit avec le Gouvernement de Kiribati et ses collègues du New England Aquarium en vue de la conception et de la création de ce qui deviendra la plus vaste zone marine protégée au monde inscrite au Patrimoine mondial. Ces travaux progressent bien grâce aux dons du Fonds mondial pour la conservation (GCF), des Gouvernements australien et néo-zélandais et du CEPF. Nous

ne cessons d'être impressionnés par l'engagement dont Kiribati fait preuve dans cette entreprise, et la confiance que le pays témoigne au partenariat a aidé Conservation International à mobiliser sa première contribution, avec une dotation de 2,5 millions de dollars É.-U.

5. Le cadre Paysage océanique du Pacifique.

Sous la conduite de Kiribati, Conservation International et les organisations membres du CORP se sont engagés à favoriser l'élaboration du cadre Paysage océanique du Pacifique, conformément à la décision prise par les dirigeants des pays membres du Forum en août 2009, et dans le droit fil du Plan Pacifique et de la Politique de l'océan. C'est une promesse audacieuse et de taille, désormais concrétisée par l'ensemble des dirigeants avec cette nouvelle initiative qui fédère nombre des efforts de conservation du milieu marin dans la région tout entière, notamment les résultats de l'Initiative internationale pour les récifs coralliens du Pacifique (CRISP), mais à plus grande échelle, dans le but d'assurer la bonne garde d'une vaste zone du plus grand océan de la planète.

6. Restauration des bassins hydrographiques en

vue du piégeage du carbone, conservation, et préservation des moyens de subsistance des communautés aux Îles Fidji. En collaboration avec de nombreux partenaires, dont le Trust national fidjien, FIJI Water, l'Université du Pacifique Sud et des organismes clés du Gouvernement fidjien, Conservation International poursuit son travail auprès des propriétaires fonciers et des communautés de diverses zones du pays où il réalise des projets innovants destinés à maintenir les écosystèmes en santé, des forêts du bassin de la Sovi aux opérations de reboisement à Tokaimalo. Ces projets font partie intégrante de notre contribution à l'action engagée par le PROE et les Îles Fidji pour protéger les forêts de l'archipel, et nous espérons que les informations recueillies sur les services écosystémiques et les démarches qui y seront développées pourront être adaptées à d'autres pays insulaires du Pacifique, avec un intérêt particulier pour la

Nouvelle-Calédonie, le Samoa et la Papouasie-Nouvelle-Guinée, pour ne citer qu'eux.

Avant de conclure, je souhaite de nouveau remercier le Directeur et le Directeur adjoint du PROE, ainsi que les membres de son personnel, du soutien qu'ils nous ont apporté au cours de l'année écoulée, et féliciter le PROE et ses Membres pour les réalisations qui ont fait l'objet de présentations très intéressantes pendant cette Conférence, ainsi que pour l'adoption du Plan stratégique du PROE pour les années à venir.

Soifua.

Agence des pêches du Forum des Îles du Pacifique (FFA)

Monsieur le Directeur général, membres du personnel du PROE et délégués à la 21^e Conférence du PROE, un grand merci pour la possibilité de présenter cette brève déclaration au nom du Secrétariat de l'Agence des pêches du Forum des Îles du Pacifique, et de son Directeur général, M. Tanielu Su'a.

Au cours des dernières années, la participation de la FFA aux réunions du Conseil du PROE a été irrégulière. Je tiens à préciser que cela n'est nullement dû à une mauvaise communication entre les deux organisations ou à un défaut de collaboration résultant d'un chevauchement de leurs mandats auprès des pays, mais plutôt à une période d'efforts soutenus de la part du Secrétariat de la FFA qui s'est concentré sur l'assistance apportée aux pays insulaires océaniques afin de les aider à jouer un rôle de chef de file dans les négociations et l'adoption de la Convention relative à la conservation et à la gestion des stocks de poissons grands migrants du Pacifique occidental et central. Après dix ans de travail acharné, la Commission des pêches pour le Pacifique central et occidental (WCPFC) est maintenant bien établie à Pohnpei, avec pour mission de veiller à ce que les droits souverains des pays insulaires océaniques en matière de conservation et de gestion des ressources halieutiques dans leurs eaux ne soient pas entamés par les visées d'autres acteurs sur les vastes stocks de

thonidés de la région, et de s'assurer que les pays de la région prennent l'initiative de la conception et de l'application des mesures visant à préserver les stocks de thonidés de la région dans l'intérêt du monde entier.

Durant la dernière décennie, une réorientation s'est opérée dans le monde entier en faveur de l'adoption de formes de gestion holistique des ressources naturelles. Cette évolution, particulièrement évidente en ce qui concerne le milieu marin, a été le plus souvent dirigée vers la gestion des pêcheries, dont l'une des nombreuses appellations est « approche écosystémique de la gestion des pêches ».

Le changement majeur qu'implique cette forme de gestion est qu'il faut non seulement assurer la gestion des stocks ciblés, mais aussi tenir compte des impacts de la pêche sur l'écosystème tout entier, ainsi que de ses retombées sociales et économiques par comparaison avec les autres utilisations ou priorités potentielles. C'est notamment pour cette raison que les prélèvements de prises accessoires doivent désormais faire l'objet d'évaluations, et que la tendance générale est à l'introduction de méthodes et techniques de pêche plus respectueuses de l'environnement.

Les pêcheries océaniques de thonidés sont l'une des composantes majeures du complexe écosystème marin de cette région. Les pays insulaires océaniques, tenus d'honorer leurs obligations au titre de divers régimes internationaux et régionaux de gestion, participent à la définition de mesures de gestion viables qui apporteront des solutions efficaces aux problèmes tels que la pérennité de la ressource, le contrôle de la capacité de l'effort de pêche, l'optimisation des bénéfices découlant de l'exploitation de la ressource, et l'atténuation des impacts de la pêche sur l'environnement et les espèces non visées. Ces questions sont au cœur de la Convention relative à la conservation et à la gestion des stocks de poissons grands migrants du Pacifique occidental et central, qui s'inscrit dans le droit fil de la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer (1982).

L'Agence des pêches du Forum des îles du Pacifique a pris l'initiative d'introduire

l'approche écosystémique de la gestion des pêches dans la région du Pacifique occidental et central; cette démarche plus pointue contribuera plus utilement à la réalisation des objectifs de la Convention elle-même, de ceux des autres instruments internationaux et régionaux de gestion des pêches et des obligations qui en découlent.

Il est admis que nous n'avons, dans l'ensemble, qu'une connaissance limitée du complexe écosystème marin de cette région, et les répercussions possibles de l'exploitation des stocks de thonidés demeurent mal comprises. En conséquence, l'approche écosystémique de la gestion des pêches, un effort qui s'inscrit dans la durée pour les États membres de la FFA, vise à réduire les incertitudes dans le processus décisionnel, notamment celles concernant le développement durable des ressources thonières de la région.

C'est une entreprise qui exige d'accroître et de renforcer la coordination et la communication entre les pays, ainsi qu'avec les autres organisations régionales telles que le Programme pêche hauturière de la CPS, le Secrétariat du Forum des îles du Pacifique et le PROE dont les mandats sous-tendent les politiques régionales de gouvernance de l'océan adoptées par les dirigeants du Forum, telles que le Plan Pacifique, la Politique régionale de l'océan, et le Cadre Paysage océanique du Pacifique qui ont notamment pour objet d'améliorer notre connaissance de l'océan Pacifique, de développer et de gérer durablement l'exploitation des ressources océaniques et de maintenir la santé de notre océan.

Nous avons appris hier que le Plan d'action régional pour les requins était désormais achevé. Voilà un bon exemple de coordination et de collaboration interinstitutions qui aidera les pays à résoudre les problèmes posés par la capture accessoire et l'exploitation ciblée des requins dans les opérations commerciales de pêche du thon dans la région du Pacifique. Nous prenons note de l'intervention de la Nouvelle-Zélande concernant le traitement insuffisant accordé dans ce Plan aux requins et aux raies des zones côtières. Le Plan d'action régional

pour les requins se veut un document de référence destiné à aider les pays à formuler les mesures de gestion nécessaires pour s'acquitter de leurs obligations en matière de conservation des requins. Dans les zones où ces espèces sont durement impactées, l'adoption de plans d'action nationaux pourra être envisagée, mais, dans la plupart des cas, ces mesures devraient plutôt être intégrées aux lois nationales sur la pêche et au dispositif national de gestion, sachant qu'une assistance peut être apportée aux pays, dans le cadre des activités des programmes de pêche hauturière et côtière de la FFA et de la CPS, en vue de leur formulation et de leur révision.

Permettez-moi de signaler combien la FFA apprécie sa collaboration avec le PROE, et plus particulièrement avec Joe Stanley, le conseiller du FEM pour le Pacifique, sur toutes les questions relatives au Fonds pour l'environnement mondial (FEM). Les relations de travail entre le programme Eaux internationales du FEM (dont l'objectif est la production d'effets positifs sur l'environnement mondial) et les pays du Pacifique sont fondées sur le Programme d'action stratégique pour les eaux internationales de la Région des Îles du Pacifique qui a été élaboré et administré par le PROE depuis la fin des années 90.

La FFA est chargée de l'exécution du projet régional de gestion de la pêche hauturière dans les îles du Pacifique dont le FEM assure le financement. Ce projet est arrivé à point nommé : il a joué un rôle fondamental dans l'adoption de la Convention WCPFC, et contribue à aider les pays océaniques à s'acquitter de leurs obligations à ce titre. Après une phase pilote dans le cadre du Programme d'action stratégique, le Conseil du FEM a approuvé en 2005 un programme de travail pour la gestion de la pêche hauturière dans la région, afin de s'attaquer à une cause de préoccupation majeure, l'exploitation non viable des stocks de poissons grands migrateurs, y compris les impacts de la pêche non réglementée dans les zones de haute mer et toutes les eaux de la région.

Le projet de gestion de la pêche hauturière dans les îles du Pacifique a une durée prévue de cinq ans, et doit s'achever l'an prochain ; il connaît

un franc succès auprès des pays océaniques qu'il a aidés à résoudre les difficultés résultant du manque de gouvernance et de sensibilisation et d'information, à différents niveaux, sur la gestion de la pêche hauturière. À l'échelon régional, le résultat le plus satisfaisant est bien évidemment la création de la Commission des pêches pour le Pacifique central et occidental.

Bien qu'ils conviennent des avancées notables dues au projet en cours, les pays doivent tout de même faire face à la complexité et à l'ampleur de la charge de travail nécessaire pour s'acquitter de leurs obligations au titre de la Convention et d'autres instruments internationaux, et pour se tenir au courant des nouvelles mesures adoptées par la Commission.

Compte tenu de l'achèvement prochain du projet régional de gestion de la pêche hauturière, les hauts fonctionnaires et les ministres des Pêches du Pacifique ont travaillé avec le FEM à la mise au point d'une nouvelle phase d'assistance axée sur l'application des mesures de conservation et de gestion des pêcheries océaniques du Pacifique. La conception de la phase II du projet, dotée d'un budget de 13 millions de dollars É.-U. pour cinq autres années, repose sur divers principes, dont l'affectation prioritaire des ressources à la mise en application des mesures de conservation et de gestion plutôt qu'à la Commission, et une attention plus marquée accordée à la gestion des pêcheries nationales, notamment dans les petits États insulaires océaniques. Une grande proximité demeure entre les besoins régionaux de gestion de la pêche hauturière et les objectifs du domaine d'intervention « Eaux internationale » du FEM, tels que définis dans son cinquième cycle de financement, en particulier la promotion de la coopération entre les États en vue de la gestion des pêcheries des grands écosystèmes marins, compte tenu de la variabilité et du changement climatique.

Sur ce point, Monsieur le Président, permettez-moi de conclure en soulignant que l'on ne peut que souhaiter une expansion continue des échanges techniques entre les Secrétariats de la FFA et du PROE à mesure que les pays s'orientent vers l'adoption de méthodes holistiques et durables de gestion de leurs

ressources marines qui préserveront la santé des écosystèmes marins.

Je vous remercie.

Institut météorologique finlandais (IMF)

Monsieur le Président, chers collègues du Secrétariat du PROE, éminents délégués et chers collègues observateurs,

L'Institut météorologique de Finlande souhaite remercier le PROE et la Papouasie-Nouvelle-Guinée qui l'ont invité à participer à cette conférence productive et efficace, tenue sur le site magnifique de Madang. La coopération toute récente entre l'Institut et le PROE est déjà vieille d'un an et demi, et je souhaite vous transmettre les chaleureux remerciements du Gouvernement finnois pour la poursuite de cette coopération et le soutien du PROE à ce projet, et remercier en outre toute la communauté météorologique du Pacifique. Je voudrais tout particulièrement remercier M. Dean Solofa pour l'impeccable coopération qui a présidé à la mise en œuvre du projet.

Le soutien régulier apporté au programme SMOC-IP, au poste de spécialiste en météorologie et climatologie, et aujourd'hui à celui de responsable du Bureau océanien de services météorologiques au sein du PROE, revêt une importance capitale pour la communauté météorologique dans la mesure où il influence notablement le développement des services climatologiques et météorologiques dans la région. L'Institut se tient prêt à apporter son assistance technique au PROE afin de multiplier les efforts multilatéraux et l'investissement dans les services climatologiques et météorologiques régionaux et nationaux. Nous espérons assister à la forte expansion de la visibilité, de l'influence et des moyens des services météorologiques et hydrologiques nationaux au cours des dix années à venir, et souhaitons que le grand public prenne de plus en plus conscience de l'importance de leur action.

Merci.

Secrétariat du Forum des Îles du Pacifique

Monsieur le Président,

Permettez-moi de vous féliciter de la façon dont vous avez su présider cette importante Conférence du PROE, et d'adresser mes remerciements au Gouvernement pour la générosité dont il a fait preuve en accueillant cette manifestation. Avec sa riche et abondante biodiversité qui alimente certaines des cultures les plus originales et remarquables de la planète, la Papouasie-Nouvelle-Guinée était le lieu idéal pour une conférence sur l'environnement, telle que celle-ci, qui a permis de finaliser les préparatifs de l'Année internationale de la biodiversité.

Permettez-moi également de remercier et de féliciter le Directeur du PROE, M. David Sheppard, qui a su conduire de main de maître l'organisation de sa première Conférence de l'organe directeur du PROE. Le Secrétariat du Forum travaille et collabore étroitement avec le PROE dans de nombreux domaines tels que le Cadre institutionnel régional (RIF) et les questions intéressant le CORP, et le Directeur sait que nous sommes prêts à prêter main-forte au PROE et à collaborer avec lui, chaque fois que le besoin s'en fera sentir, y compris dans le cadre des réformes engagées en son sein et du nouveau Plan stratégique.

Monsieur le Président, le Secrétariat du Forum des Îles du Pacifique est heureux d'avoir pu participer à cette Conférence et de pouvoir présenter cette déclaration. Mes propos resteront généraux, mais je consacrerai un peu plus de temps au défi du changement climatique.

Outre les enjeux liés à son mandat environnemental, le PROE intervient dans une zone qui présente des difficultés considérables. Notre région est bien sûr caractérisée par l'isolement et la petite taille des pays insulaires et par leur manque de ressources et de capacités. À l'exception des représentants des États membres métropolitains, les personnes assises à cette table sont toutes originaires de petits États en développement dont certains comptent parmi les pays les moins avancés. Aucun d'entre eux n'est en mesure de faire face

aux dévastations causées par les catastrophes naturelles ou à l'exacerbation de leurs difficultés résultant de la crise économique mondiale des dernières années, et encore moins aux impacts du changement climatique.

Les Objectifs du Millénaire pour le développement

Je rappellerai que l'un des principaux OMD est d'assurer la pérennité de notre environnement. C'est là un enjeu majeur pour les États membres et pour le PROE, et nous savons que dans l'ensemble, il est aujourd'hui peu probable que les pays océaniques atteignent les cibles définies par les OMD. Si je ne m'abuse, Monsieur le Président, la question (en particulier le septième OMD, assurer un environnement durable) n'a quasiment pas été abordée dans le cadre de cette Conférence. Rappelons toutefois que d'après le récent Rapport de suivi des OMD, les données sont insuffisantes et ne permettent pas de mesurer efficacement les avancées dans ce domaine.

Rio + 20

De même, je me demande si nous ne devrions pas d'ores et déjà nous intéresser aux préparatifs régionaux du 20^e anniversaire de la Conférence de Rio sur l'environnement et le développement, prévue pour 2012. Deux des grandes conventions internationales évoquées à cette Conférence, la CDB et la Convention sur le changement climatique, ont pour origine la Conférence de Rio, ainsi d'ailleurs que le Programme d'action de la Barbade pour les petits États insulaires en développement qui sera réexaminé par les Nations Unies à New York, d'ici la fin du mois.

Voilà autant de questions que je m'adresse à moi-même, ainsi qu'au Secrétariat du Forum et aux autres organisations du CORP, étant donné que les Nations Unies ont déjà lancé les préparatifs de ces manifestations.

Le changement climatique

Le changement climatique se fait sentir partout, il est omniprésent et, pour tous les États membres du PROE, c'est déjà une réalité qui appelle une action urgente et réfléchie. Le changement climatique frappe tous les secteurs de manière indifférenciée. Comme M. Sheppard

l'a fort bien noté dans son discours d'ouverture, le changement climatique n'est pas seulement un problème environnemental, car ses conséquences se font sentir sur l'économie des pays, sur l'agriculture, la santé, la sûreté et la sécurité des populations et dans bien d'autres domaines. Selon le rapport d'examen à moyen terme du Cadre océanique d'intervention sur les changements climatiques (PIFACC), le changement climatique est une question transsectorielle, et l'application du PIFACC doit donc être harmonisée sur les politiques régionales connexes, telles que le Plan Pacifique, le Pacte de Cairns sur le renforcement de la coordination du développement, la Politique régionale de l'océan, et le Cadre d'intervention pour la réduction des risques de catastrophes et la gestion des catastrophes, et tenir compte de leurs dispositions.

Conscients qu'il est important de riposter au changement climatique par une action coordonnée dans tous les secteurs d'activité, les directeurs des organisations membres du CORP ont créé, à leur réunion de juin, le Sous-comité du CORP sur le changement climatique, qui se réunira au début du mois prochain pour examiner comment coordonner au mieux les efforts régionaux. Comme je l'ai indiqué hier, cet organe réunira les dirigeants des organisations du CORP, et sera coprésidé par le Directeur du PROE et le Secrétaire général du Forum.

Plus que toute autre chose, le changement climatique a mis en évidence la vulnérabilité inhérente à la situation des petits États insulaires. Certes, tous les pays sont vulnérables comme l'a signalé le représentant des États-Unis mais, quel que soit le critère adopté, il existe chez les petites communautés insulaires une fragilité de la capacité de survie et une précarité qui tendent à les caractériser comme vulnérables au sens véritablement existentiel.

Dans le contexte du Pacifique, vous vous rappellerez qu'à leur réunion de l'an dernier à Cairns, les dirigeants du Forum ont défini les priorités du Plan Pacifique pour les trois prochaines années sur la base de la vulnérabilité des communautés océaniques. Les politiques de la région sont donc fondamentalement axées sur la nécessité de renforcer et d'améliorer la

capacité de tous les pays du Forum à faire face à la situation, en développant la résilience naturelle des peuples et des communautés, de leurs organisations sociales et économiques et de la gouvernance, et en préservant la viabilité des écosystèmes naturels.

Le financement de l'action menée contre le changement climatique a fait l'objet de discussions nourries, au niveau international, à l'occasion des négociations sur le changement climatique, comme à l'échelon régional, durant cette Conférence et la réunion des dirigeants du Forum, le mois dernier. Comme nous l'ont rappelé M. Ronnenberg et d'autres experts, rien n'est encore sûr quant aux financements issus de la Conférence de Copenhague. Pour le cas où un consensus international soit trouvé dans ce domaine, notre région doit toutefois être prête à agir. Comme je l'ai indiqué, il n'existe aujourd'hui aucun dispositif ou mécanisme régional permettant d'administrer les volumes de financement envisagés dans les accords de Copenhague, y compris ceux relevant de la « procédure accélérée ».

Par ailleurs, le plus grand défi pour la région sera peut-être de s'assurer de l'établissement d'un ou plusieurs mécanismes régionaux adaptés et efficaces, et des capacités nécessaires à la gestion des flux financiers. Un autre aspect, en lien direct avec ces questions, sera de veiller à la mise en place de dispositifs nationaux dans les États membres, à leur expansion ou à leur réforme, selon le cas, notamment des systèmes de gestion des finances publiques garantissant la transparence et une totale reddition de comptes.

Sur ce point, les dirigeants du Forum ont chargé la Conférence des ministres de l'Économie du Forum des Îles du Pacifique, à laquelle participent également les ministres des Finances de la région, d'examiner différentes formules permettant d'améliorer l'accès et la gestion des fonds et des ressources affectées à l'action climatique. Leur appel montre de nouveau combien il est important d'intégrer systématiquement le changement climatique dans les processus de planification et les budgets nationaux, ainsi que dans l'ensemble des secteurs.

Durant leur récente réunion à Port-Vila, les dirigeants du Forum ont plus particulièrement :

- demandé aux ministres de l'Économie et de l'Environnement ainsi qu'aux directeurs généraux des organisations membres du CORP de leur dispenser leurs conseils sur les moyens d'améliorer l'accès aux ressources allouées au changement climatique et la gestion de ces fonds ; et,
- donné pour mission au Secrétariat du Forum de travailler avec les organisations compétentes à la mise en place d'une assistance aux pays pour leur permettre d'accéder aux différents types de financements internationaux en vue de l'action contre le changement climatique.

Le Secrétariat du Forum est heureux de la perspective de ce travail collectif avec toutes les parties intéressées, notamment le PROE, afin de donner suite à ces importantes directives.

Les dirigeants du Forum ont braqué les projecteurs sur le problème de l'accès aux sources de financement internationales, question qui a également été abordée durant cette Conférence. Au cours des derniers dix ans, des voix se sont régulièrement élevées dans la région pour appeler à l'amélioration de l'accès aux ressources internationales, par la simplification des procédures, la réduction de la conditionnalité, l'établissement de procédures de décaissement, et le déliement de l'assistance des donateurs.

Je soulignerai qu'il s'agit d'appels adressés par la région non à des étrangers, mais aux amis et bailleurs de fonds traditionnels de la région : le FEM, la Banque mondiale, le PNUD, la BAD et d'autres. Certains de ces amis et donateurs sont membres de la Conférence du PROE et sont représentés ici : quatre membres du Conseil exécutif du FEM, à savoir les États-Unis d'Amérique, la France, l'Australie et la Nouvelle-Zélande ; ainsi que l'UE, le PNUD, le PNUE et d'autres organisations de la famille des Nations Unies. Les pays insulaires de la région ont aussi leur propre représentation, avec le groupe tripartite des États insulaires du Pacifique siégeant au Conseil exécutif du FEM, ainsi que

les sièges attribués à l'AOSIS au sein des organes directeurs du Mécanisme pour un développement propre (MDP) du Protocole de Kyoto et du Fonds pour l'adaptation. Selon moi, lorsque les parties concernées de la région se pencheront sur le problème de l'accès aux sources internationales de financement pour donner suite à la directive des dirigeants du Forum, nous devons avoir une idée claire des difficultés ou désavantages des pays insulaires océaniques, et être en mesure d'indiquer précisément à la communauté internationale ce dont nous avons besoin pour surmonter ou minimiser ces difficultés ; nous devons aussi faire valoir notre position avec force, aussi consciencieusement et efficacement que possible, y compris par le truchement du groupe des États insulaires et de nos propres représentations.

La mission d'étude sur la faisabilité d'un mécanisme régional de financement devrait maintenant avoir démarré afin d'élucider certaines de ces questions, et nous attendons avec grande impatience le rapport du consultant.

Signalons encore l'importante question des dépenses des fonds pour le changement climatique. Si ce n'est la tendance actuelle à l'adoption de mesures de soutien budgétaire direct, je m'attends à ce que les financements internationaux continuent d'être alloués à des projets individuels ou régionaux de lutte contre le changement climatique. Là encore, je suis convaincu qu'il appartient à la région d'être absolument claire quant à nos plans de riposte à ce phénomène, dans chacun des États membres et dans la région tout entière. À n'en pas douter, c'est un travail permanent et colossal, notamment pour ce qui est de l'action d'adaptation, pour les États membres et pour toutes les organisations régionales, le PROE étant à la tête de bon nombre de ces travaux. Nous devons spécifier clairement à quels domaines les ressources et les efforts doivent être consacrés et, s'il y a lieu, dresser une liste de projets, programmes et/ou stratégies prioritaires, bien pensés et bien conçus. Ainsi, il y aurait tout lieu de s'inquiéter, par exemple, si le système international était prêt à décaisser les financements issus de la Conférence de

Copenhague, et que nous n'étions pas en mesure de réagir à l'effort international en présentant un tableau crédible de nos actions prioritaires à financer.

Monsieur le Président, c'est la première fois que j'assiste à la Conférence du PROE, et j'en ai suivi des délibérations avec grand intérêt. Merci de m'en avoir donné la possibilité.

Bureau régional pour l'Océanie de l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN) et Table ronde des îles du Pacifique pour la conservation de la nature

Monsieur le Président, éminents délégués, observateurs, Mesdames et Messieurs,

C'est au nom du Bureau régional pour l'Océanie de l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN) et de la Table ronde des îles du Pacifique pour la conservation de la nature que je m'exprime ici.

Au nom de M. Taholo Kami, Directeur régional de l'UICN pour l'Océanie, et président de la Table ronde des îles du Pacifique pour la conservation de la nature, je suis très heureux d'assister à cette 21^e Conférence du PROE, et souhaite féliciter le PROE et ses Membres des réalisations enregistrées en 2009 et 2010, ainsi que du succès de la présente Conférence.

L'UICN et la Table ronde sont très reconnaissantes au PROE de son partenariat et du soutien témoigné à l'UICN au cours de l'année écoulée, et nous félicitons le Directeur, M. David Sheppard, et le personnel dévoué et professionnel du PROE pour ses résultats, son initiative et sa vision en 2009.

Soyez certains que l'UICN et la Table ronde sont très attachées au développement d'un partenariat fort et durable avec le PROE et ses États membres, afin d'améliorer la gouvernance et la gestion de l'environnement dans la région du Pacifique.

L'UICN attache une grande importance au Protocole d'accord signé avec le PROE en 2007, se félicite de pouvoir continuer à développer sa collaboration avec lui, laquelle s'est déjà

considérablement renforcée depuis l'ouverture, à Suva (Îles Fidji), du Bureau régional de l'UICN pour l'Océanie.

L'UICN est une union unique et démocratique qui compte parmi ses membres plus de 200 gouvernements, plus de 800 ONG, et quelque 11 000 chercheurs bénévoles répartis dans plus de 160 pays.

Dans la région Océanie, l'UICN est composée de membres très divers, et rassemble des États, des organismes publics et des organisations non gouvernementales. Elle compte 27 membres en Australie et 9 en Nouvelle-Zélande. Les pays insulaires du Pacifique sont bien plus nombreux en son sein depuis l'ouverture, en 2007, de son Bureau régional pour l'Océanie. Nous avons accueilli de nouveaux États membres, les Îles Fidji, les Îles Salomon, Nauru et, tout dernièrement, les Tonga qui sont venus se joindre à l'Australie, aux États-Unis d'Amérique, à la France et à la Nouvelle-Zélande, portant ainsi à 10 le nombre d'États membres de l'Union dans le Pacifique. D'autres gouvernements et organisations, notamment la Papouasie-Nouvelle-Guinée, le Samoa, Kiribati et les Îles Cook se sont récemment déclarés intéressés à devenir Membres de l'UICN. Par ailleurs, nous serons heureux d'accueillir bientôt davantage d'organisations océaniques et de pays insulaires du Pacifique dans la famille mondiale de l'UICN. 2010 marque notre quatrième année d'activité depuis la création du Bureau, et nous avons assisté à une incroyable expansion des partenariats, des programmes, des Membres et du financement.

Investir dans la biodiversité, c'est le thème central de l'action de son Bureau régional pour l'Océanie, étant donné que la biodiversité et les écosystèmes associés constituent l'architecture naturelle de la vie, et offrent des solutions naturelles qui peuvent contribuer à atténuer les pires impacts du changement climatique et à s'y adapter.

Le programme de travail de l'UICN en Océanie pour les quatre années à venir, 2009-2012, s'articule autour de cinq domaines thématiques, et vise à soutenir les efforts engagés par les gouvernements pour conserver la biodiversité,

identifier les espèces menacées, gérer les eaux douces et marines et le milieu terrestre. L'UICN reconnaît l'importance des écosystèmes qu'il convient de gérer à la fois pour protéger la biodiversité, et pour assurer des moyens de subsistance aux communautés locales.

L'UICN souhaite saisir cette occasion pour présenter certaines de ses activités qui ont tout leur intérêt pour vos gouvernements. Pour l'essentiel, ces travaux sont appuyés par les alliances forgées avec des organisations représentées à cette Conférence, dont le PROE.

L'UICN, le PROE et les ONG partenaires se sont engagés dans un effort sans précédent pour développer la Liste rouge des espèces menacées dans les pays insulaires océaniques. C'est un travail clé qui gagnera en importance du fait que nos îles déjà fragiles sont extrêmement vulnérables au changement climatique. Les espèces qui y vivent sont trop importantes pour qu'on les autorise à disparaître.

L'UICN participe à l'initiative océanique de lutte contre les espèces envahissantes, et a établi une cellule régionale du programme, par l'intermédiaire de son groupe de spécialistes des espèces envahissantes, basé à l'Université d'Auckland, en Nouvelle-Zélande. Cette équipe travaille avec notre Bureau régional pour l'Océanie, dans le cadre de l'Initiative océanique sur les espèces envahissantes (PII) et le PILN, pour résoudre les problèmes posés par ces espèces. Nous nous engageons à offrir les meilleurs avis et appuis possibles, et à soutenir l'action menée dans ce domaine dans le Pacifique.

L'UICN exécute actuellement son programme régional sur l'énergie dans six pays : Îles Marshall, Palaos, Samoa, Tonga, Tuvalu et Vanuatu, afin d'accélérer la transition vers des systèmes énergétiques respectueux de l'environnement, durables et socialement équitables. Aux Îles Marshall, l'adoption des technologies à diodes électroluminescentes (LED) pour l'éclairage des voies publiques, en remplacement des lampes inefficaces à vapeur de mercure, devrait conduire à des économies annuelles d'éclairage de l'ordre de 200 000 dollars É.-U., soit une somme

correspondant à une économie de 60 % du coût des systèmes existants.

L'initiative Eau et nature : Cette initiative mondiale du programme Eau de l'UICN s'articule autour de cinq thèmes : écosystèmes et sécurité ; gouvernance ; démocratie et participation ; économie et finance ; et apprentissage et leadership. Elle est exécutée dans trois sites différents, Kadavu et Nadi, aux îles Fidji, et Togitogiga, au Samoa. Un outil d'aide à la décision permettant d'évaluer et d'améliorer les retombées des projets sur la capacité locale d'adaptation à la variabilité et au changement climatique sera mis à l'essai à Nauru, qui est Membre de l'UICN, ainsi qu'aux îles Cook. Des supports éducatifs relatifs aux problèmes d'eau sur les atolls, ainsi qu'un récapitulatif des enseignements livrés par les projets réalisés dans le Pacifique seront également produits.

Le Centre régional de l'UICN pour l'Océanie se veut un centre virtuel d'excellence, compétent dans les domaines du droit, des politiques, de l'économie et de la direction de projets dans le domaine de l'environnement. Il favorisera l'accès à l'expertise disponible dans ces différents domaines, dans de bonnes conditions de rentabilité, et s'attachera à jouer un rôle prépondérant dans l'élaboration et l'application des programmes de gouvernance environnementale dans la région.

L'initiative en faveur des mangroves du Pacifique a pour but de promouvoir la gestion durable des mangroves et des écosystèmes associés, et de sensibiliser les populations à la valeur des biens et services fournis par les écosystèmes côtiers, qui assurent notamment une protection contre les catastrophes naturelles et le changement climatique. Une collaboration sera engagée avec d'autres initiatives afin de promouvoir la gestion intégrée des bassins versants, « des crêtes jusqu'aux récifs ».

Le Défi océanien 2020 est une initiative visant à attirer l'attention de la communauté internationale sur les problèmes de l'océan Pacifique, à nouer de nouveaux partenariats et à susciter les engagements nécessaires pour contrer les menaces pesant sur la plus vaste

ressource naturelle au monde, l'océan Pacifique. L'UICN a tenu compte de l'avis de certains Membres qui jugent nécessaire d'intégrer cette initiative à d'autres actions régionales en rapport avec l'océan, telles que le Cadre Paysage océanique du Pacifique, l'Initiative pour le Triangle de corail (CTI) et le Défi micronésien (*Micronesia Challenge*).

L'UICN réaffirme ici son engagement à travailler avec le PROE et ses États membres pour leur apporter l'expérience, l'expertise technique ainsi que les connaissances et résultats scientifiques les plus pointus afin de contribuer au développement durable et à la mise en œuvre du programme de travail pour 2010 et au-delà.

Nous continuons de soutenir activement l'Année internationale de la biodiversité et de travailler avec tous vos pays pour produire des dossiers d'information au profit des pays insulaires océaniques et participer aux activités et aux manifestations régionales.

Monsieur le Président, permettez-moi maintenant de faire le point sur la Table ronde des îles du Pacifique pour la conservation de la nature.

La Table ronde est une coalition regroupant des organismes de développement et de conservation de la nature, des gouvernements, des entités intergouvernementales, des organismes bailleurs de fonds et des groupes communautaires ; elle a été créée en 1997, à la demande des pays et territoires insulaires du Pacifique, pour renforcer l'efficacité des mesures de conservation engagées par le Secrétariat dans la région. C'est une tribune où les organisations œuvrant pour la protection de la nature dans la région peuvent améliorer leur collaboration et coordonner leur action de conservation pour plus d'efficacité. La Table ronde est le principal mécanisme de coordination pour l'application de la **Stratégie d'action pour la conservation de la nature dans la région des îles du Pacifique, 2008-2012**.

Les partenaires de la Table ronde ont été encouragés à signer une charte confirmant leur engagement à l'égard de cette Stratégie et des principes adoptés à la huitième Conférence sur

la conservation de la nature et les aires protégées du Pacifique, tenue à Alotau (Papouasie-Nouvelle-Guinée), en 2007. Au total, 13 partenaires clés ont désormais signé cette charte¹. À la réunion de la Table ronde, en 2008, aux Îles Fidji, les partenaires sont convenus de mettre l'accent sur le soutien aux pays, dans un premier temps aux Îles Fidji, aux Îles Salomon et à la Papouasie-Nouvelle-Guinée, pour améliorer la coordination et la mise en œuvre de leurs stratégies nationales de protection de la nature, et les intégrer à leurs stratégies nationales de développement. Ces premières expériences livreront des enseignements qui pourront être mis à profit pour venir en aide aux autres pays insulaires du Pacifique.

Cette année, nous avons organisé notre 13^e réunion au Samoa, et nous souhaitons remercier le PROE et le Gouvernement samoan de l'exceptionnel accueil qu'ils nous ont réservé tout au long de cette semaine. Nous avons rencontré 60 représentants de la région, parmi lesquels des directeurs d'organisation, des groupes de travail du CORP, des universitaires, des représentants des pouvoirs publics, des intervenants de terrain et des chercheurs. Des groupes de travail sur les espèces envahissantes, le milieu marin, le changement climatique, le renforcement des capacités, les espèces et les initiatives régionales telles que la CTI, ainsi que des groupes d'intérêt spécifiques à certains pays (par exemple la Papouasie-Nouvelle-Guinée) se sont réunis à cette occasion pour faire le point des difficultés de la région et des lacunes de l'action menée, et définir des priorités régionales afin de corriger ces insuffisances et d'en assurer le suivi durant ces rencontres annuelles. Des réseaux et de solides partenariats continuent de se créer entre les ONG environnementales, les organisations membres du CORP et les gouvernements. Sept États membres ont été invités par le PNUD à venir partager l'expérience acquise au fil de la

mise en œuvre du programme de travail de la CDB sur les aires protégées. Des discussions sont en cours pour confier l'organisation de la réunion de 2011, qui se tiendra dans l'un des territoires français du Pacifique, à l'organisme français chargé des zones marines protégées ; cette réunion sera consacrée à la compilation du rapport sur l'application de la Stratégie d'action qui sera présenté à la Conférence sur la conservation de la nature, en 2012.

Monsieur le Président, étant donné que nous assurons le Secrétariat de la Table ronde des îles du Pacifique pour la conservation de la nature en étroite collaboration avec le PROE, nous souhaitons réitérer l'attachement de la Table ronde au principe d'une position océanienne unique à la dixième réunion de la Conférence des Parties à la CDB. Permettez-moi également de remercier les participants du soutien et de l'aide qu'ils nous ont apportés en vue de la préparation de la Conférence sur la conservation de la nature de 2012.

Enfin, Monsieur le Président, délégués, Membres et observateurs, le Bureau régional de l'UICN pour l'Océanie et la Table ronde des îles du Pacifique pour la conservation de la nature vous remercient de leur avoir donné l'occasion de présenter cette déclaration, VINAKA.

Institut national de recherche sur l'eau et l'atmosphère (NIWA) de Nouvelle-Zélande

Monsieur le Président, éminents délégués, Directeur et membres du personnel du PROE, Mesdames et Messieurs ; au nom de l'institut néo-zélandais de recherche sur l'eau et l'atmosphère (NIWA), nous sommes très heureux de participer à cette 21^e Conférence du PROE, et vous remercions de nous donner la possibilité d'y contribuer.

Comme les délégués ont eu l'occasion d'en discuter au cours de leurs travaux, le bulletin Island Climate Update (ICU) était l'une des quatre fonctions de la SOPAC qui devait être transférée au PROE, conformément au nouveau Cadre institutionnel régional. La NIWA a été honorée d'apporter son appui technique, en partenariat avec les services météorologiques de la région, le PROE et la SOPAC, en vue de la

¹ UICN, WWF, Conservation International (CI), The Nature Conservancy (TNC), le LMMA (Réseau fidjien des zones marines protégées sous gestion locale), l'Université du Pacifique Sud (USP), le Secrétariat du Programme régional océanien de l'environnement (PROE), la Commission océanienne de recherches géoscientifiques appliquées (SOPAC), le RARE et la Wildlife Conservation Society (WCS), la Fondation internationale des peuples du Pacifique (FSPI), BirdLife International, le Forum d'information sur la biodiversité dans le Pacifique (PBIF) et SeaWeb.

production de ce bulletin depuis sa toute première parution, il y a plus de 11 ans de cela, et nous remercions la NZAid et la NOAA du soutien financier régulier qu'elles ont apporté à ce projet. Le bulletin ICU joue un rôle important dans le développement et la consolidation de la capacité régionale de prévision climatologique, rôle qui a été reconnu par les Directeurs des services météorologiques nationaux à leur 13^e Conférence, tenue à Nadi, en mai 2009. C'est avec enthousiasme que nous envisageons notre collaboration future avec le PROE et les services météorologiques nationaux pour améliorer encore le bulletin ICU afin qu'il gagne en intérêt et en utilité pour les secteurs les plus sensibles à l'évolution du climat dans les pays et territoires insulaires du Pacifique.

S'agissant du renforcement des services météorologiques de la région, nous sommes heureux d'entendre le Directeur du PROE annoncer qu'une aide financière sera bientôt disponible pour rétablir le poste de spécialiste régional en météorologie et climatologie. Nous nous joignons à nos collègues des États-Unis d'Amérique pour encourager le Secrétariat du PROE à pourvoir ce poste dans les meilleurs délais.

Au cours de l'année écoulée, notre collaboration avec nos collègues océaniens n'a cessé de croître dans nombre des domaines stratégiques prioritaires du PROE et, si vous m'y autorisez, Monsieur le Président, j'aimerais rappeler brièvement certaines de ces activités.

Dans le domaine de l'adaptation au changement climatique, l'un des domaines d'activité importants de la NIWA pendant l'année a été notre collaboration avec le ministère des Ressources naturelles et de l'Environnement du Samoa que nous avons aidé à exécuter le premier des projets prévus au titre de leur Programme d'action national pour l'adaptation au changement climatique (PANA), à savoir la mise en place d'un système d'alerte climatique précoce pour les secteurs de l'agriculture et de la santé. À Kiribati, nous continuons de participer à la Phase 2 du projet national d'adaptation qui a pour objet de produire et d'exploiter des informations sur les risques climatiques dans le cadre d'activités visant à mettre le pays à l'abri des chocs climatiques. Par

ailleurs, nous apportons un soutien technique initial à diverses équipes nationales de projet, notamment aux Îles Fidji, aux Îles Cook et aux États fédérés de Micronésie, en vue de la mise en œuvre de leurs projets pilotes d'adaptation au changement climatique, et nous travaillons aussi avec nos collègues australiens et océaniens à la réalisation d'activités relevant du programme scientifique océanien sur le changement climatique, ainsi que du programme d'assistance à l'élaboration de stratégies d'adaptation dans le Pacifique, financé par l'Australie.

Dans le domaine de la biodiversité et de la biosécurité, nous avons poursuivi notre collaboration avec nos collègues de Palaos et des États-Unis d'Amérique dans le cadre de l'étude de la diversité biologique des lacs des Palaos, des environnements uniques où ont été identifiées de nombreuses espèces d'éponges jusque-là inconnues de la science. Nous travaillons également aux côtés de nos partenaires micronésiens et américains à l'évaluation des risques posés par les plantes aquatiques envahissantes à Guam, aux Îles Mariannes du Nord, aux États fédérés de Micronésie et aux Palaos et, à l'occasion de la démolition du Quai Star, à Port-Vila, nous avons dispensé au personnel du Département des pêches et de l'environnement de Vanuatu une formation élémentaire sur les méthodes de dénombrement des ravageurs marins en vue de la réalisation d'une première évaluation des risques qu'ils posent. Cette formation vient consolider celle organisée en partenariat avec le PROE sur les enquêtes biologiques de base réalisées en milieu portuaire et la surveillance des ravageurs marins, qui a été dispensée, au début des années 2009, dans le cadre du programme de partenariat GloBallast de l'Organisation maritime internationale.

En conclusion, la NIWA est heureuse de poursuivre sa collaboration active avec le PROE et ses États membres, et de leur apporter son appui pour la mise en œuvre du programme de travail et des activités connexes qui contribuent au développement durable de la région. Enfin, Monsieur le Président, permettez-moi de vous remercier, ainsi que votre gouvernement et le peuple de Papouasie-Nouvelle-Guinée, de votre hospitalité durant cette Conférence du PROE.

Commission océanienne de recherches géoscientifiques appliquées (SOPAC)

Collègues,

Tout d'abord, permettez-moi de saisir cette occasion pour féliciter le Directeur du PROE, non pas tant de sa nomination qui remonte maintenant à presque un an, mais surtout, d'avoir organisé pour la première fois la Conférence du PROE et sa Conférence ministérielle.

David, je puis vous assurer que vous avez le soutien plein et entier du Secrétariat de la SOPAC. La SOPAC attend avec impatience l'année 2011 durant laquelle, en tant que nouvelle Division de recherches technologiques et géoscientifiques appliquées, nous pourrions développer et renforcer nos efforts afin de travailler conjointement à la mise en œuvre des programmes communs, au niveau régional et surtout au niveau national, afin d'améliorer les prestations de services aux Membres.

Conformément à la décision prise le 31 mars par les dirigeants du Forum sur la révision du Cadre institutionnel régional (RIF), la SOPAC et le PROE ont signé une Lettre d'accord couvrant plus particulièrement les fonctions suivantes :

- Le système mondial d'observation de l'observation de l'océan dans les îles du Pacifique Sud (SMOO-IP).
- Le bulletin Island Climate Update (ICU).
- La base de données climatologiques et météorologiques
- Les fonctions énergétiques en rapport avec le changement climatique, en particulier le suivi et l'évaluation des émissions de gaz à effet de serre et des activités relevant du Mécanisme de développement propre.

Selon la Lettre d'accord, la SOPAC s'engage à maintenir son soutien au PROE en vue de l'exécution de ces quatre fonctions du programme de travail, dans un esprit de coopération, de collaboration, et de partenariat entre les organisations régionales, comme le stipule la Charte du CORP.

Réduction des risques de catastrophes et adaptation au changement climatique

L'un des plus sérieux enjeux pour la SOPAC, la CPS, le PROE et les autres partenaires régionaux et mondiaux réside dans la nécessaire intégration de notre assistance aux États et Territoires Membres pour qu'ils tiennent systématiquement compte de la gestion des risques de catastrophes et des considérations relatives au changement climatique (notamment l'adaptation) lors des processus nationaux de planification et d'élaboration du budget. Au plan philosophique, il y a une totale convergence de vues sur ces questions et, au cours des deux dernières années, voire davantage, des engagements visant l'adoption d'une approche intégrée ont été pris par les organisations régionales comme mondiales. Ce que nous n'avons pas encore vraiment observé, ce sont les applications pratiques de ces positions philosophiques.

Dans le Pacifique, les Tonga sont le premier pays à avoir pris des mesures pour regrouper en un seul et même Plan d'action national l'action relative au changement climatique et la réduction des risques de catastrophes ; la SOPAC et le PROE ont tous deux prêté main-forte au Gouvernement tongan pendant la phase de planification de ces travaux. Le Plan d'action national mixte a été approuvé par le Conseil des ministres en juillet de cette année. Divers autres pays, dont les États fédérés de Micronésie, les Îles Cook et les Îles Fidji, se sont déclarés intéressés à rassembler ces deux domaines, et ils doivent y être encouragés. Il reste encore toutefois beaucoup à faire.

À leur 16^e réunion régionale tenue à Suva à la mi-août, les spécialistes de la gestion des catastrophes ont examiné la situation et constaté une lacune majeure, à savoir l'absence de cadres institutionnels adaptés, au niveau des pays, pour appuyer l'effort d'harmonisation. Cela signifie qu'à l'échelon régional, nous devons nous employer à créer un environnement qui encourage les acteurs de la réduction des risques de catastrophes et de la lutte contre le changement climatique à unir leurs forces. Il existe actuellement au moins deux mécanismes régionaux officiels consacrés, l'un à l'action contre le changement climatique, et l'autre à la réduction des risques de

catastrophes. La Plate-forme océanienne sur ces questions se réunit chaque année, à la même époque que la Table ronde des îles du Pacifique sur le changement climatique dont les réunions sont bisannuelles. Nous devons rapprocher ces deux instances et, dans la mesure du possible, en faire une tribune unique ; la SOPAC et le PROE doivent y travailler de concert. En unissant nos efforts dans ces deux domaines transsectoriels de développement, nous contribuerons à aider les pays à repenser, harmoniser, voire peut-être conjuguer leurs mécanismes institutionnels nationaux.

Mettre en place un cadre institutionnel favorisant la bonne intégration de la réduction des risques de catastrophes et l'action de lutte contre le changement climatique est un défi à relever, et il faut le conjuguer à une meilleure coordination des financements et autres ressources fournis pour appuyer les pays et territoires dans ces domaines. Le Réseau du partenariat océanien pour la réduction des risques de catastrophes, réuni pour la cinquième fois à Suva à la mi-août, a de nouveau souligné la nécessité d'un renforcement de la coordination, fondé sur une programmation et une mise en œuvre conjointes de l'action menée face au changement climatique et aux risques de catastrophes dans le cadre des initiatives régionales et nationales, sous la conduite du PIFACC et dans le droit fil du Cadre régional de réduction des risques de catastrophes ; il a également rappelé la nécessité de faire bon usage des fonds alloués à ces questions. Sur une question apparentée, les participants ont aussi souligné qu'il convenait de renforcer les capacités nationales pour solliciter les aides financières de sources diverses, et tirer parti des possibilités de mise en œuvre conjointe des actions prioritaires dans ces deux domaines pour aider les États et Territoires insulaires océaniques à mieux se prémunir contre les effets du changement climatique.

Les représentants des pays et des bailleurs de fonds réunis à cette occasion ont également pris acte du Communiqué 2010 des dirigeants des États membres du Forum, et de leurs déclarations concernant la réduction des risques de catastrophes et le changement climatique,

notamment la nécessité d'établir des mécanismes de financement durables dans ce dernier domaine. La SOPAC fait siennes les observations du Secrétaire général sur cette question, et se tient prête à participer pleinement aux discussions futures pour recommander aux dirigeants du Forum une marche à suivre en 2011, ainsi que la mise en place des dispositifs provisoires éventuellement nécessaires.

Les travaux scientifiques de la SOPAC

Depuis près de 40 ans, la SOPAC s'est taillé une belle réputation fondée sur la qualité de ses travaux scientifiques et techniques. Or, sa base de connaissances est au mieux minime et la réalité, c'est plutôt que nous devons comprendre parfaitement toutes les pièces du puzzle, condition nécessaire pour nous faire une idée de la manière dont elles s'articulent pour former un tableau complet.

La SOPAC demeure profondément convaincue que de solides données scientifiques et techniques doivent être recueillies et diffusées pour favoriser la prise de décisions informées. C'est particulièrement important dans le domaine de la vulnérabilité environnementale où nous devons préciser les changements « normaux » ou historiques. En maintenant un suivi permanent, les communautés insulaires seront mieux en mesure, à tous les niveaux, de mettre au point des stratégies d'affrontement qui développeront leur résilience face à la vulnérabilité croissante des îles, à commencer par les effets pervers de l'évolution du climat.

L'Étude régionale sur l'économie du changement climatique. La SOPAC félicite le PROE d'avoir réuni des fonds complémentaires en vue de la réalisation de cette étude. Disposer de chiffres solides sur les coûts du changement climatique dans la région contribuera non seulement à faciliter les négociations futures, mais aussi à améliorer l'information utilisée pour la planification des terres et de l'action d'adaptation. La production d'informations scientifiques permettant d'évaluer la vulnérabilité, y compris celle résultant du changement climatique (élévation du niveau de la mer, etc.) étant au cœur de la mission de la SOPAC, ce projet présente un potentiel considérable pour le renforcement des liens

entre elle et le PROE. Cette relation pourrait encore être consolidée étant donné la longue expertise de la SOPAC en matière d'économie des ressources.

Les travaux de la SOPAC dans le domaine de l'économie pourraient présenter un réel intérêt pour les analyses du changement climatique, car ils peuvent à bien des titres informer l'action d'adaptation. Citons par exemple ses travaux conduits en collaboration avec la CPS sur la cartographie et la surveillance de la végétation, ainsi que ses évaluations économiques des mesures d'atténuation des impacts des crues, y compris les systèmes d'alerte précoce, les systèmes de prévision améliorés et le relèvement du niveau des habitations pour les mettre à l'abri des inondations. Toutes ces stratégies peuvent être utilisées pour s'adapter à une fréquence et/ou une intensité accrues des aléas hydro- météorologiques.

De même, les recherches sur la faisabilité économique de l'utilisation d'agrégats différents pourraient aider les nations atolls à minimiser les menaces pesant sur les zones côtières par suite de l'élévation du niveau de la mer. L'évaluation du coût économique des catastrophes réalisée par la SOPAC fournira une base de référence précieuse pour déterminer la faisabilité des stratégies d'adaptation futures.

Collaboration future

En tant que nouvelle Division de recherches technologiques et géoscientifiques appliquées de la CPS, la SOPAC reste tout acquise à la poursuite et au renforcement de sa collaboration avec le PROE, non seulement dans le domaine du changement climatique et de l'économie des ressources, mais aussi dans d'autres domaines d'intérêt tels que la gestion et la protection environnementale.

Nous sommes heureux des discussions engagées entre les Secrétariats de la SOPAC et du PROE en vue de l'élaboration et de l'exécution de programmes conjoints pour soutenir nos États membres dans tous ces domaines.

Merci.

Secrétariat de la Communauté du Pacifique (CPS)

Monsieur le Président,
Éminents représentants nationaux,
M. David Sheppard, Directeur du PROE, et membres du personnel du Secrétariat,
S. E. Tuiloma Neroni Slade, Secrétaire général du Forum des Îles du Pacifique,
Collègues des autres organisations membres du CORP et des organisations internationales,
Mesdames et Messieurs.

Permettez-moi tout d'abord de dire combien nous sommes reconnaissants de participer à cette 21^e Conférence du PROE, à Madang (Papouasie-Nouvelle-Guinée). Le Directeur général de la CPS, Dr Jimmie Rodgers, avait l'intention de participer lui-même à cette manifestation, et il vous transmet ses regrets sincères de n'avoir pu le faire en raison d'engagements préalables, en particulier les préparatifs de la 40^e Réunion du CRGA qui se tiendra le mois prochain, et de la lourde charge de travail qui l'a retenu ailleurs. Étant donné l'importance du PROE pour la CPS, il m'a chargé de le représenter ici, puisque je suis le membre de l'exécutif de la CPS dont les fonctions sont le plus en rapport avec les travaux du PROE.

Monsieur le Président, nous avons pris note des progrès remarquables enregistrés durant cette semaine de Conférence, en dépit de l'ordre du jour chargé, et vous avez fait preuve d'une gestion adroite qui a permis le bon déroulement des travaux. Parallèlement, nous souhaitons féliciter David Sheppard, qui a dirigé l'équipe du Secrétariat durant cette Conférence du PROE, la première organisée depuis qu'il a pris ses fonctions de Directeur à la fin de l'année dernière ; nos remerciements vont aussi au Directeur adjoint, Kosi Latu, et aux membres du personnel du PROE pour l'excellent travail de programmation et l'organisation de cette 21^e Conférence.

Monsieur le Président, cette brève déclaration sera centrée sur trois questions : premièrement, compte tenu du Cadre institutionnel régional (RIF) exigé par nos dirigeants et qui sera achevé d'ici la fin de cette année, nous devons renforcer les partenariats entre toutes les

parties concernées, notamment les organisations membres du CORP, afin de mieux soutenir nos États membres océaniques, et de servir au plus près leurs populations et communautés, ce qui constitue notre mission à tous. Face aux nombreuses contraintes prévalant dans les États et Territoires insulaires océaniques, les services fournis à la région doivent impérativement reposer sur des démarches pragmatiques et de solides mécanismes de coordination aboutissant à des résultats tangibles sur le terrain. Nous sommes tous conscients de l'ampleur de ces défis qui nous imposent de travailler en synergie. Nous avons pris bonne note que cette Conférence prépare le PROE à relever ces défis dans les années à venir. Permettez-moi de vous assurer que mon Directeur général s'emploiera à consolider le partenariat de la CPS et du PROE dans les nombreux domaines d'intérêt mutuel. La CPS soutiendra notamment le PROE dans les domaines où il a pris la tête de l'action régionale.

Deuxièmement, la CPS s'est dotée de divers mécanismes politiques, pour donner suite aux récentes directives de ses Conférences ministérielles, et mettre ses services à meilleure portée de ses États Membres. Outre Nouméa et Suva, la décentralisation des services a démarré après l'Évaluation de la CPS de 2005 qui a été approuvée par la Conférence ministérielle suivante, organisée dans l'État indépendant du Samoa, en 2007. La CPS est désormais présente dans le Pacifique Nord (région de la Micronésie), et nos projets d'établissement dans d'autres sous-régions sont en bonne voie. Nous avons un bureau de pays à Honiara (Îles Salomon), et sommes en passe de finaliser les arrangements pris en vue de l'établissement de bureaux semblables en Papouasie-Nouvelle-Guinée et à Vanuatu. L'élaboration des stratégies conjointes avec les pays et la définition de profils de pays ont contribué à resserrer notre engagement auprès de nos Membres. Cet exercice a permis à la CPS de travailler à leurs côtés sur une période de cinq ans afin d'identifier leurs priorités ; grâce à un mécanisme de suivi et d'évaluation, ces priorités sont constamment révisées pour évaluer les progrès, identifier les lacunes, les forces et les faiblesses des services régionaux de la CPS à ses Membres. La CPS souhaite mettre à

profit sa présence sous-régionale pour travailler plus étroitement avec les autres organisations membres du CORP et les autres organisations, et s'appuyer sur les stratégies conjointes avec les pays pour élargir les partenariats et développer les prestations à nos Membres. La CPS est très heureuse que les directeurs des organisations membres du CORP aient décidé, à leur récente réunion au Samoa cette année, d'effectuer une mission conjointe en République des Îles Marshall, plus tard au cours de cette année, pour formuler une stratégie conjointe avec ce pays à l'échelle du CORP tout entier.

Troisièmement, le changement climatique demeure l'enjeu fondamental pour les pays insulaires océaniques. Si l'on considère qu'il a une incidence sur la sécurité alimentaire et nutritionnelle, la santé publique, les sexes, l'agriculture, les ressources marines et les ressources en eau, il est essentiel de disposer d'un mécanisme de coordination efficace permettant d'obtenir les meilleurs résultats possibles dans la région. De ce point de vue, la CPS travaille en étroite collaboration avec le PROE, l'organisation du CORP compétente pour les questions environnementales, ainsi qu'avec le Forum des Îles du Pacifique et les autres organisations membres du CORP, dans le cadre du Sous-comité du CORP sur le changement climatique établi par les directeurs à leur réunion de juin pour améliorer et renforcer les mesures d'adaptation et d'atténuation des effets du changement climatique dans leurs États membres. Il convient cependant de noter qu'en dépit des répercussions du changement climatique sur le milieu naturel, il ne s'agit pas seulement d'une question environnementale, mais bien d'un problème de développement intersectoriel présentant des enjeux politiques considérables, et il est donc capital d'adopter une approche multiforme mettant à profit les meilleurs atouts de l'ensemble de nos organisations et partenaires, d'où l'importance des travaux du Sous-comité, qui est conjointement présidé par le Forum et le PROE, pour l'aboutissement de nos efforts. Ce Sous-comité pourrait constituer le socle du mécanisme dont la création a été demandée par les dirigeants des pays membres du Forum, à leur réunion de Vanuatu, un mécanisme dont

pourraient être membres les principaux partenaires du développement et les pays. Le soutien des autres organisations internationales est également essentiel. En effet, les défis environnementaux auxquels la région est confrontée sont d'une ampleur telle qu'aucune organisation, fût-elle locale, régionale ou internationale, ne saurait y répondre à elle seule.

Enfin, permettez-moi, Monsieur le Président, de transmettre par votre intermédiaire nos sincères remerciements au Gouvernement de Papouasie-Nouvelle-Guinée, ainsi qu'à vous-même, pour les excellentes mesures et dispositions prises en vue de cette Conférence. À n'en pas douter, elles lui ont permis de connaître un franc succès.

Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE)

Le PNUE félicite le PROE ainsi que nos hôtes de Papouasie-Nouvelle-Guinée d'avoir organisé cette Conférence efficace et productive. Nous sommes reconnaissants au PROE de l'étroite collaboration qui s'est engagée entre nous, particulièrement depuis deux ans, et nous espérons la voir se développer encore à l'avenir.

Nous sommes heureux de pouvoir présenter nos observations sur la Stratégie du PROE, et sommes prêts à appuyer son développement futur. De même, nous attendons avec impatience de travailler avec le PROE et les points focaux nationaux pour mettre sur pied de nouveaux projets qui seront proposés au titre du cinquième cycle de financement du Fonds pour l'environnement mondial. Comme le reconnaît le nouveau régime de financement mis en place pour FEM-5, les projets multinationaux et intersectoriels sont bien plus difficiles à préparer, ce qui rend d'autant plus nécessaire la collaboration des pays avec les organisations régionales, si ces projets comptent parmi leurs priorités. Le PROE pourrait jouer un rôle notable en facilitant la préparation des projets proposés pour financement au titre de FEM-5 pour le compte de ses États membres. Le PNUE serait heureux de collaborer à cet effort. Comme divers pays

l'ont déjà signalé, les nouveaux projets dont le financement sera sollicité dans le cadre de FEM-5 devront tenir compte des progrès déjà enregistrés du point de vue de la conservation de la biodiversité et dans d'autres disciplines.

Organisation météorologique mondiale (OMM)

Monsieur le Président,
Éminents délégués,
Mesdames et Messieurs,

J'ai l'honneur de vous transmettre les salutations de M. Michel Jarraud, Secrétaire général de l'Organisation météorologique mondiale (OMM) et, au nom de notre organisation, j'ai le plaisir de remercier M. David Sheppard, Directeur du PROE, ainsi que les Membres du PROE, d'avoir invité l'OMM à participer à vos travaux.

Permettez-moi également d'exprimer mes remerciements au Gouvernement de Papouasie-Nouvelle-Guinée qui a accueilli cette Conférence. Je souhaite aussi saisir cette occasion pour remercier M. Wari Lea Iamo, Secrétaire du Ministère de l'environnement et de la conservation, ainsi que les membres de son personnel, pour les excellentes dispositions prises en vue de cette manifestation.

Madang, et plus particulièrement cet hôtel, est non seulement une destination touristique très prisée, mais aussi le site d'importantes réunions régionales où ont été approuvés divers cadres régionaux, tels que ceux sur le changement climatique et la réduction des risques de catastrophes. Ces instruments sont certes une source d'ouvertures, mais ils posent aussi nombre de défis aux services météorologiques nationaux qui contribuent à leur application dans divers domaines pour aider les communautés à mieux se préparer aux risques liés aux catastrophes naturelles et contribuer au développement durable. Il existe dans presque tous les États et Territoires insulaires du Pacifique un service météorologique national assurant des fonctions de base, notamment la diffusion des bulletins météorologiques et des alertes en cas de cyclones tropicaux et autres épisodes climatiques extrêmes; toutefois, le niveau de service varie d'un pays à l'autre, d'où

l'importance de la coordination des services météorologiques et climatologiques dans la région. Puisque les participants connaissent bien les informations et services en rapport avec le changement climatique, le reste de ma déclaration sera consacré aux services météorologiques et aux alertes cycloniques.

Monsieur le Président, permettez-moi de présenter quelques informations générales sur la coordination des services météorologiques et climatologiques dans la région. Tout a commencé à l'époque de la Seconde Guerre mondiale, avec la diffusion de bulletins météorologiques aux troupes aéroportées. Le Conseil des transports aériens du Pacifique sud (SPATC) a été créé immédiatement après la guerre pour assurer la continuité des services à l'aéroport de Nadi (Îles Fidji). Ce même Conseil a mis en place un service de prévisions météorologiques, toujours à l'aéroport de Nadi, appelé Bureau météorologique de Nadi (NWO) ; ce Bureau relevait du Service météorologique néo-zélandais, et répondait aux besoins d'informations météorologiques des avions de ligne effectuant des vols internationaux à travers la région d'information de vol (FIR) des Îles Fidji, comme l'avait nommée l'Organisation de l'aviation civile internationale (OACI).

Outre l'aviation civile, d'autres besoins devaient être satisfaits, notamment les bulletins météorologiques et les essentielles alertes cycloniques pour les îles et la navigation internationale. Le Bureau météorologique de Nadi (NWO) assumait l'ensemble de ces responsabilités.

Après l'indépendance, le Gouvernement fidjien décida de créer un service météorologique relevant de la fonction publique nationale. En 1975, il prit la responsabilité des services aéronautiques régionaux, hérités du Conseil des transports aériens du Pacifique sud (SPATC), ce qui le conduisit ensuite à créer le Département fidjien de l'aviation civile (DCA) et le Département de la météorologie (rebaptisé plus tard Service météorologique fidjien). En 1979, le Département de l'aviation civile fut transformé en autorité indépendante, l'Autorité de l'aviation civile des Îles Fidji, tandis que le Service météorologique fidjien (FMS) fut maintenu dans la fonction publique nationale.

Le FMS conserva toutes les responsabilités précédemment assumées par le Bureau météorologique de Nadi (NWO), et continua de diffuser des bulletins météorologiques et des alertes cycloniques aux États et Territoires insulaires océaniques. Il assurait les mêmes services au profit des navires en mer pour la zone de mer allant de l'Équateur à 25° de latitude sud, et de 160° de longitude est à 120° de longitude ouest.

En juin 1995, le Service météorologique fidjien (FMS) qui satisfaisait aux critères prescrits fut désigné par l'Organisation météorologique mondiale en tant que Centre météorologique régional spécialisé de Nadi/Centre d'avertissement des cyclones tropicaux (TCC) chargé du suivi des cyclones tropicaux dans la région, également désigné par le sigle RSMC Nadi. Le RSMC Nadi est l'un des cinq centres météorologiques régionaux spécialisés de l'OMM dans le monde. Ses fonctions ont par ailleurs été intégrées à la Division de prévision météorologique du Service météorologique fidjien (FMS). Les fonctions et responsabilités de ce dernier et du RSMC Nadi sont régulièrement révisées et définies dans le Plan opérationnel pour les cyclones tropicaux pour le Pacifique sud et le sud-est de l'océan Indien.

Mesdames et Messieurs, comme ces informations en témoignent, le FMS/RSMC Nadi est un acteur essentiel qui joue un rôle clé dans la coordination régionale et la diffusion des bulletins météorologiques et des alertes cycloniques pour le grand public, la sécurité de la navigation maritime et aérienne et les activités économiques. Le FMS/RSMC Nadi est plus particulièrement responsable des fonctions suivantes :

- i) le suivi, la surveillance, les prévisions et le choix du nom de tous les cyclones tropicaux ; la diffusion d'alertes régulières et de conseils de sécurité aux populations dans la zone du Pacifique sud allant de l'Équateur à 25° de latitude sud, et de 160° de longitude est à 120° de longitude ouest.
- ii) la diffusion de bulletins et d'informations météorologiques et d'alertes cycloniques au profit des navires en mer dans les eaux

- internationales situées à l'intérieur de cette zone.
- iii) il a également été désigné par l'Organisation de l'aviation civile internationale (OACI) en tant que Centre de veille météorologique (MWO) pour la région d'information de vol (FIR) de Nadi, une fonction au titre de laquelle il assure divers services.
 - iv) L'Organisation de l'aviation civile internationale (OACI) l'a également désigné en tant que Centre de prévision de cyclones tropicaux (TCAC) ; à ce titre, il est chargé de la diffusion d'avis sur les risques liés aux cyclones tropicaux à l'intention des autres centres de veille météorologique (MWO) désignés par l'OACI pour la région d'information de vol (FIR) de Nadi.
 - v) Le Service météorologique fidjien (FMS)/RSMC Nadi émet aussi des messages d'avertissement météorologiques (SIGMET) en cas de temps violent dans la région d'information de vol (FIR) de Nadi.
 - vi) Outre les services fournis aux deux aéroports internationaux des Îles Fidji, Nadi et Nausori, le FMS/RSMC Nadi émet des prévisions d'aérodrome (TAF) pour de nombreux autres aéroports internationaux des États et Territoires insulaires océaniques, à savoir Faleolo (Samoa), Fuamotu, Hapaï et Vavau (Tonga), Alofi (Nioué), Rarotonga et Aitutaki (Îles Cook), Wallis et Futuna, Funafuti (Tuvalu), Tarawa (Kiribati), Port-Vila et Santo (Vanuatu).
 - vii) Le FMS/RSMC Nadi identifie les cyclones tropicaux dans la région d'information de vol (FIR) de Nadi et émet des avertissements à leur sujet à l'intention des aéronefs, afin d'assurer la sécurité de leurs opérations.
 - viii) Il émet régulièrement des prévisions de zone à l'intention des opérations et vols intérieurs aux Îles Fidji, aux Tonga, au Samoa, dans le sud des Îles Cook, à Tuvalu et à Kiribati.
 - ix) Il émet des prévisions de route (ROFOR) et d'autres prévisions météorologiques aéronautiques en route pour tous les vols au départ de Nadi et de Nausori.

- x) Il fournit et assure la mise à disposition de toute la documentation de vol et des services d'information disponibles à Nadi et Nausori pour tous les vols au départ de ces deux aéroports internationaux ou qui y transitent.

Éminents délégués, voici un échantillon des informations météorologiques et des services d'alerte dont la coordination est actuellement assurée par la région, ainsi que des services fournis par le Service météorologique fidjien (FMS)/RSMC Nadi aux autres États et Territoires insulaires océaniques, au plan régional et national. Les recommandations formulées au rapport « Évaluation des services météorologiques et climatologiques dans le Pacifique », que vous avez approuvées, appellent non seulement au renforcement de la coordination de ces services dans la région, mais aussi à l'apport d'une assistance aux États et Territoires insulaires océaniques qui sont totalement dépendants du Service météorologique fidjien (FMS)/RSMC Nadi, afin de développer leurs capacités et leur aptitude à fournir, à l'échelon national, des bulletins météorologiques de base, dits de premier niveau, ainsi que des alertes. Je souhaite également informer les délégués que les Membres de l'Association régionale V de l'OMM (Pacifique Sud-Ouest), réunis pour leur 15^e session en mai dernier, ont jugé hautement prioritaire de réexaminer les services météorologiques et climatologiques dans la région, et sont convenus d'engager une collaboration à cette fin avec le PROE.

En conclusion, je souhaite confirmer une nouvelle fois l'intention de l'OMM de poursuivre sa collaboration avec le PROE et ses Membres, ainsi qu'avec les partenaires du développement afin de donner suite aux recommandations du rapport « Évaluation des services météorologiques et climatologiques dans le Pacifique » que vous avez approuvées au cours de cette Conférence.

Encore une fois, permettez-moi de remercier le PROE, le Gouvernement de la Papouasie-Nouvelle-Guinée et le personnel de l'hôtel de Madang, au nom de l'OMM, pour les excellentes dispositions prises en vue de cette Conférence.

Je vous remercie de votre attention.

Rapport de la Réunion ministérielle de haut niveau

9 septembre 2010

Madang (Papouasie-Nouvelle-Guinée)

Résumé des discussions

1. La réunion ministérielle de haut niveau de la 21^e Conférence du PROE s'est tenue le 9 septembre 2010. Les chefs de délégation y ayant participé comprennent les ministres des Fidji, de Kiribati, de Nauru, de la Nouvelle-Calédonie, de la Papouasie-Nouvelle-Guinée, du Samoa, des Tokélaou, des Tonga et de Vanuatu, et les représentants officiels de haut niveau de l'Australie, des États fédérés de Micronésie, des États-Unis d'Amérique, de la France, des Îles Cook, des Îles Salomon, de Nioué, de la Nouvelle-Zélande, de la Polynésie française, de la République des Îles Marshall, des Samoa américaines et de Tuvalu.

Point 15.1 de l'ordre du jour : Cérémonie de bienvenue

2. Cette réunion a débuté par une prière, suivie de l'interprétation de l'hymne national de la Papouasie-Nouvelle-Guinée par une chorale et d'un spectacle de danse traditionnelle.

Point 15.2 de l'ordre du jour : Introduction

3. L'allocution d'ouverture du premier ministre de la PNG, M. Michael Somare, a été prononcée par le ministre de l'Environnement et de la Conservation, M. Benny Allen. Le texte de cette allocution est annexé au présent rapport.

4. La réunion ministérielle de haut niveau a abordé les questions suivantes.

Point 15.3 de l'ordre du jour : Financement des activités liées à l'environnement

5. M. Rawleston Moore, représentant du Fonds pour l'environnement mondial (FEM), a prononcé une allocution au nom de la présidente et directrice générale du FEM, Mme Monique Barbut. Il a insisté sur la nécessité de faire avancer les projets conduits dans le cadre de l'Alliance FEM-Pacifique pour un avenir viable, rappelant qu'à ce jour 12 projets seulement sont en voie de réalisation, qu'une somme de 4,25 milliards de dollars É.-U. a été mise à disposition pour la

5e reconstitution des ressources du FEM, et que les financements destinés à la région océanienne ont augmenté de 52 % par rapport à ceux du FEM-4. Il a en outre indiqué que le Secrétariat du FEM avait pris bonne note des besoins des pays océaniques en réduisant le cycle des projets à 18 mois, en adoptant un mécanisme plus simple pour permettre aux pays d'obtenir jusqu'à 500 000 dollars pour des projets portant sur les communications nationales et les rapports aux conventions internationales et 30 000 dollars pour l'exercice facultatif de préparation de portefeuilles nationaux. Il a enfin recommandé que la région songe à l'avenir à adopter une approche-programme afin d'assurer une meilleure coordination et une mise en œuvre plus efficace des projets. Le texte de cette allocution est annexé au présent rapport.

6. En réponse à cette allocution, M. Faumuina Liuga, ministre samoan des Ressources naturelles et de l'Environnement, a souligné les progrès importants réalisés dans la région grâce aux financements du FEM, et a exposé son point de vue sur la voie à suivre pour le FEM-5. Le texte de l'exposé du ministre est annexé au présent rapport.

7. D'autres ministres et chefs de délégation se sont également exprimés à cet égard. Les principales questions abordées sont résumées ci-dessous :

8. Aide visant à permettre aux petits États insulaires de bénéficier des fonds offerts – Il a été reconnu que divers obstacles compliquent l'accès aux financements internationaux par les petits États insulaires, notamment la formation insuffisante de leurs fonctionnaires et l'incapacité à respecter certaines normes fiduciaires requises par le FEM. Il a donc été recommandé que : a) le Secrétariat du PROE fasse les démarches voulues pour devenir un agent d'exécution accrédité ; et b) le poste de conseiller chargé de l'assistance du FEM soit maintenu au PROE, et que le mandat associé soit élargi de sorte à également aider les pays à obtenir des fonds provenant d'autres organisations que le FEM.

9. Programme de microfinancements – Le FEM a précisé que tous les pays de la région sont considérés comme de petits États insulaires

en développement (PEID) ou comme des pays moins avancés (PMA). Ils sont donc tous admissibles à une subvention annuelle de 250 000 dollars au titre du programme de microfinancements. Tous les pays sont considérés comme des pays de catégorie 1, et peuvent donc bénéficier en plus des fonds d'un volet régional de 500 000 dollars destiné à aider le PNUD dans la mise en œuvre régionale du programme. Ce montant peut être réaffecté au programme de microfinancements en vertu du système d'allocation transparente des ressources (STAR), mais rien n'oblige les pays à procéder de cette façon. Le montant maximal disponible pour chaque pays en vertu du programme de microfinancements est fixé à 600 000 dollars. De plus amples détails sont disponibles sur le site web du FEM (document GEF/C.36/4).

10. Renforcement des capacités – Le FEM a reconnu les difficultés que posent les capacités insuffisantes des petits États insulaires. C'est la raison pour laquelle le FEM-4 a eu recours à un conseiller œuvrant au sein du PROE pour venir en aide aux pays. Le FEM a également reconnu la nécessité de renforcer les capacités internes au niveau national ainsi que le rôle majeur du PROE à cet égard.

11. Accès aux financements pour les territoires – Cette question a été reconnue comme une source de difficultés pour tous les territoires, difficultés qui découlent principalement des relations qu'entretiennent ces derniers avec leurs partenaires développés (États-Unis, Nouvelle-Zélande et France).

12. Accélération du cycle des projets – Le secrétariat du FEM a fait savoir qu'il dispose de 10 jours pour examiner un projet à partir de la date de sa soumission par l'agent d'exécution. Le projet est ensuite affiché sur le site web du FEM pendant un mois, aux fins d'approbation par la directrice générale et d'examen par les donateurs et le Conseil du FEM. Le secrétariat envisage d'adopter un processus à une seule étape pour accélérer les choses. Les pays devraient collaborer étroitement avec les agents d'exécution afin de faciliter le processus d'élaboration des propositions de projets. Le secrétariat du FEM a également noté que le PROE peut également contribuer à faciliter ce

processus et a évoqué le bureau national du FEM mis en place par le Samoa.

13. Gestion de la pêche hauturière – Le FEM a reconnu l'importance de cette question et fait savoir qu'il collaborera avec les pays pour chercher à faciliter les choses.

14. Déchets solides – Le FEM a énuméré ses six domaines d'intervention : le changement climatique ; la biodiversité ; les eaux internationales ; les polluants organiques persistants ; l'appauvrissement de la couche d'ozone ; et la dégradation des terres. Les pays se sont tournés vers les subventions destinées à la lutte contre les polluants organiques persistants pour traiter de problèmes de gestion des déchets qui ne pouvaient être abordés dans le cadre des domaines d'intervention du FEM.

15. Préparatifs du FEM-5 – La nécessité de déterminer la voie à suivre pour l'Océanie dans le cadre du FEM-5 a été soulignée. D'autres occasions de rencontrer le FEM se présenteront lors de la réunion de Nagoya (Conférence des Parties à la CDB) en octobre 2010, ainsi que lors des réunions de Cancún (CCNUCC) en novembre et décembre. Ces rencontres aideront le FEM et la région à élaborer des programmes répondant aux besoins nationaux et régionaux. On a également reconnu le rôle primordial que peut jouer le PROE dans ce domaine, notamment dans le cadre du processus d'élaboration du plan stratégique qui pourrait aider le secrétariat du FEM à établir les priorités nationales et régionales.

Point 15.4 de l'ordre du jour : Changement climatique

16. Le Directeur du PROE a présenté le point de l'ordre du jour consacré au changement climatique. Il a fait savoir que cette question comptait parmi celles que les ministres consultés ont souhaité voir abordées, et qu'elle avait également été mise en lumière lors de la récente réunion du Forum des Îles du Pacifique, à Vanuatu. Il a fait observer que le financement international des activités portant sur le changement climatique augmentera vraisemblablement au cours des mois à venir, mais que mises à part les négociations portant sur les mécanismes internationaux et régionaux,

la région doit porter en priorité son attention sur la réalisation des activités sur le terrain. Les communications et la coordination sont des aspects importants à considérer à cet égard. Le groupe de travail du CORP sur le changement climatique, coprésidé par le directeur du PROE et le Secrétaire général du Forum, a largement contribué à améliorer la situation dans ces domaines. L'étude du PROE sur les mécanismes de financement se penchera sur trois aspects clés : la situation financière actuelle, les scénarios vraisemblables pour l'avenir, et les options de prestation de services et d'assistance aux pays insulaires océaniques. On examinera en outre les liens qui existent entre l'environnement et le financement dans le contexte de la réunion des ministres de l'Économie des pays membres du Forum, qui se tiendra à Nioué à la fin d'octobre 2010 et à laquelle il prie les ministres de l'Environnement de contribuer.

17. M. Benny Allen (PNG) a fait observer dans son allocution que le changement climatique avait, à certains niveaux, été assimilé par les sceptiques à une question théorique. Il a toutefois insisté sur le fait que, malgré un scepticisme persistant, l'existence de ce phénomène avait été scientifiquement prouvée. Dans le cas de la PNG, le changement climatique se traduit concrètement par des phénomènes météorologiques imprévus, l'élévation du niveau de la mer et des problèmes de salinité des eaux souterraines que toutes les collectivités sont à même d'observer. Rappelant que les causes du changement climatique et les moyens de lutter contre ce phénomène sont bien connus, il a fait valoir que la région doit aujourd'hui s'adapter aux changements que les gaz à effet de serre déjà accumulés dans l'atmosphère ont rendus inévitables. Abordant la question de la résistance aux chocs climatiques, il a indiqué que la PNG souhaitait mettre en place une économie florissante tout en tenant compte des effets possibles sur le changement climatique. C'est dans cette optique qu'elle protège ses forêts, qu'elle considère comme les poumons de la planète et de véritables puits de carbone, et qu'elle souhaite collaborer avec les autres pays à forêts pluviales. La PNG a mis sur pied un nouveau bureau du changement climatique et élaboré un projet de stratégie nationale de développement à faible intensité de carbone.

18. Les ministres de Nauru et des Tokélaou se sont également exprimés sur cette question. Les déclarations des ministres de la PNG, de Nauru et des Tokélaou sont jointes au présent rapport. Le Secrétaire général du Secrétariat du Forum des Îles du Pacifique a également été invité à prendre la parole. D'autres ministres et chefs de délégation ont également participé au débat.

Les principales questions abordées sont résumées ci-dessous :

19. Nauru a présenté une stratégie comprenant six volets, qui a été généralement bien accueillie :

- Un accord juridiquement contraignant devrait être conclu à Cancún, et non pas reporté à 2011. Un processus double devrait être adopté pour couvrir toutes les questions abordées dans le Plan d'action de Bali. S'il n'est pas possible de parvenir à un tel accord, un nouveau mandat, assorti d'un calendrier et de jalons, devra être adopté à Cancún.
- Le financement de l'adaptation doit être convenu le plus tôt possible, et reconnaître tout particulièrement les besoins des pays les moins avancés, des petits pays insulaires en développement et des pays d'Afrique touchés par la désertification et la sécheresse. Ce financement doit être nouveau et additionnel, disponible en temps utile et fiable.
- Il convient tout particulièrement de faire la distinction entre les impacts des mesures de riposte et l'adaptation.
- Les pertes et les préjudices sociaux, environnementaux et économiques associés à l'apparition lente mais inéluctable du changement climatique doivent être couverts par un nouveau mécanisme de gestion des risques et d'assurance.
- Les émissions mondiales doivent être réduites en deçà des niveaux jugés dangereux et la position océanique définie avant Copenhague reste valide.
- Les règles comptables doivent garantir l'intégrité de l'environnement, par exemple en limitant l'utilisation des compensations, en adoptant une

comptabilité appropriée pour l'utilisation des terres, le changement d'affectation des terres et la foresterie (UTCATF), et en comptabilisant les principales sources telles que la dégradation des forêts et des tourbières. Ces règles ne devraient par ailleurs pas inclure, dans le cadre du mécanisme pour un développement propre, des technologies n'ayant pas fait leurs preuves, telles que le stockage et le piégeage du carbone.

20. Le PROE a été prié d'organiser une réunion des pays insulaires océaniques et de leur apporter une assistance en matière de communication, pour les médiatiser davantage et élaborer, par exemple, des fiches d'information sur le changement climatique afin d'appeler l'attention de la conférence de Cancún sur les préoccupations de la région. Dans cette optique, les ministres se sont déclarés favorables à la présence des médias océaniques à cette conférence. Il a également été proposé que le PROE prévoie des séances d'information et fournisse des conseils techniques et des services d'appui, un soutien en matière de manifestations parallèles et des conseils en matière de voyages et de logistique.

21. Les délégués se sont également déclarés favorables à la réunion proposée par Kiribati pour préparer Cancún. Ils ont prôné l'unité au niveau régional et le respect des positions de chacun, en évitant la situation vécue au sommet de l'AOSIS et à la Conférence de Copenhague, en 2009.

22. Certains délégués ont demandé que les nations vulnérables continuent de mener campagne pour le principe pollueur-payeur, afin de permettre aux pays insulaires océaniques de continuer de vivre sur leurs terres ancestrales. L'aspect humanitaire devrait également être envisagé, de sorte à tenir compte de la migration forcée due au changement climatique. La validité du principe de précaution a également été soulignée. Une délégation a demandé que soit appuyée une proposition visant à ce que les gaz à effet de serre persistants soient couverts par la CCNUCC et soient éliminés dans le cadre du Protocole de Montréal, en tant que substances qui appauvrissent la couche d'ozone.

23. Préparations à la 16^e Conférence des Parties (Cancún) – Plusieurs délégués ont évoqué l'intérêt de travailler par l'entremise de l'AOSIS mais se sont déclarés déçus des résultats de la Conférence de Copenhague sur le changement climatique en 2009 et de la lenteur des progrès et des difficultés rencontrées depuis cette conférence. D'autres délégués ont mentionné le besoin de maintenir l'équilibre atteint par les chefs d'État à Copenhague pour obtenir des avancées et éviter l'impasse des négociations. Il a généralement été admis que les résultats de la prochaine conférence, à Cancún, devront refléter de véritables engagements pour s'attaquer aux émissions de gaz à effet de serre de toutes les grandes économies, contenir des dispositions veillant à ce que ces engagements soient respectés de manière transparente et définissant un cadre susceptible d'aider les pays en développement à atténuer les effets néfastes du changement climatique et à s'y adapter.

24. Financement – Les principales difficultés rencontrées par la région concernent la préparation et la mise en forme des propositions, la mise en œuvre des activités et la production des rapports associés, la capacité administrative et l'accès à l'information. De nombreux délégués ont souligné le besoin que les sources de financement réduisent la complexité des règles d'accès et des rapports à fournir et demandé une assistance du PROE et d'autres organisations ainsi qu'une fonction d'évaluation pour les projets d'adaptation, de manière à déterminer si le projet a été efficace ou non, et de prévoir la possibilité de procéder à des ajustements au cas où l'impact du changement climatique serait plus important qu'initialement attendu. Le financement de la lutte contre le changement climatique ne devrait pas être considéré du point de vue à court terme de la croissance économique, mais plutôt de celui, à long terme, du développement durable. Les dirigeants océaniques ont adopté lors de leur réunion à Vila des principes visant à promouvoir une coordination efficace des mesures d'adaptation et d'atténuation. Des augmentations substantielles du financement exigeraient des structures d'exécution et une capacité appropriées.

25. Si les nouvelles sources de financement soulignent l'importance de l'intégration de

l'adaptation et de l'atténuation dans la planification nationale, il a été noté que les budgets nationaux de nombreux PEID ne prévoient pas le financement de la lutte contre le changement climatique et que ces pays s'appuient donc exclusivement sur le financement international.

26. Le besoin d'éviter la concurrence entre les actions nationales et régionales a été souligné, de même que l'opportunité de recourir à l'approche régionale chaque fois que cela semble judicieux. Une approche « à la carte » du soutien auquel chaque pays insulaire océanien pourrait avoir accès faciliterait également l'élaboration des propositions. Il a été noté que bien que le FEM ne soit accessible qu'aux pays insulaires océaniques, les territoires ont eux aussi besoin d'appui, et que cela devrait être pris en compte dans le cadre de l'étude sur le financement du PROE.

27. De nombreux donateurs ont commencé à accepter le principe de dispositions budgétaires directes, qui permettrait d'éviter les pertes liées aux coûts de transaction des organes d'exécution et certains délégués ont demandé que le mécanisme de financement soit flexible afin de tenir compte de l'importance des accords bilatéraux. Plusieurs délégués ont également pris note du modèle proposé par l'AOSIS concernant l'accès direct, qui devrait avoir la préférence des pays insulaires océaniques.

28. Soutien du PROE – Le soutien apporté par le PROE aux pays insulaires océaniques dans le domaine climatique a été jugé extrêmement satisfaisant. Les délégués ont demandé que le PROE envisage de jouer un rôle de facilitateur pour aplanir les divergences d'opinion pouvant apparaître entre les Membres. Le PROE a en outre été vivement encouragé à continuer d'organiser une formation à la négociation. Plusieurs délégués ont demandé que l'on résume, pour la région océanique, divers rapports techniques publiés par l'intermédiaire de l'AOSIS. Certains délégués ont également demandé au PROE de se doter des capacités nécessaires pour apporter un appui aux 5 pays insulaires océaniques qui ont d'importantes ressources forestières, afin de les aider dans le domaine de la réduction des émissions dues au déboisement et à la dégradation des forêts. La

PNG a été félicitée pour le rôle de premier plan qu'elle joue en la matière. Il a en outre été recommandé que le PROE organise un atelier regroupant des experts en assurance et des correspondants sur le changement climatique afin de discuter de la nécessité de mettre sur pied un mécanisme régional d'assurance. Les délégués ont également encouragé le PROE à envisager la constitution d'un comité scientifique consultatif chargé d'appuyer les négociations, éventuellement en partenariat avec l'USP. Enfin, il a été suggéré d'organiser un sommet régional pour examiner les expériences réussies et partager les meilleures pratiques.

29. PIFACC – Il a été noté que le Cadre océanien d'intervention sur les changements climatiques a été adopté par les dirigeants, et les suggestions de l'évaluation du PIFACC quant à l'amélioration de la mise en œuvre ont été bien reçues. De nombreux orateurs se sont félicités du guide proposé, qu'ils considèrent comme un instrument utile qui devrait, selon eux, viser l'obtention de résultats concrets sur le terrain. Bien qu'un renforcement des capacités soit nécessaire à tous les niveaux, l'application des mesures peut déjà commencer.

30. La suggestion de placer les groupes de travail sous l'égide de la PCCR a également été bien accueillie, mais avec une mise en garde quant au fait que ces groupes auraient besoin d'un financement plus efficace. Les rôles des donateurs dans le soutien des groupes de travail seront décisifs.

31. Il a également été noté qu'il fallait entretenir les relations avec d'autres cadres tels que le Plan Pacifique, peut-être au moyen d'un groupe de travail conjoint. La PCCR devrait répondre de façon plus dynamique aux besoins des pays insulaires océaniques et promouvoir la mise sur pied de mécanismes tels que des ateliers nationaux afin de faciliter le recensement des besoins à ce niveau. Certains pays ont déjà utilisé le PIFACC pour élaborer leur stratégie nationale, car il leur permet d'être sûrs d'être sur la bonne voie.

32. Le Directeur a remercié les ministres et chefs de délégation pour ce débat très fructueux et a pris note des six points les plus importants :

- i. Il faut accorder la priorité à l'application de mesures concrètes au niveau communautaire, et c'est là le but vers lequel devraient tendre toutes les autres actions.
 - ii. Les fonds mis à disposition devraient être augmentés le plus tôt possible, avec un nouveau financement prévisible, et cela devrait être fait en partenariat, et non en concurrence, avec les autorités nationales et les organisations régionales, en tenant compte des différentes situations nationales et en englobant de nombreux aspects du changement climatique.
 - iii. En ce qui concerne les préparatifs de la CCNUCC, le Secrétariat continuera d'appuyer les pays insulaires océaniques, de fournir une formation en négociation et de renforcer son action de manière à faciliter autant qu'il le pourra ces préparatifs, en ne perdant pas de vue le fait que ses ressources sont limitées.
 - iv. L'importance de mener campagne pour l'obtention d'un accord juridiquement contraignant, assorti de cibles ambitieuses, n'échappe à personne et le PROE travaillera de concert avec les Membres organisant des réunions de préparation à Cancún. Il est important de ne faire entendre qu'une seule et même voix et le PROE s'efforcera de faire en sorte qu'il en soit ainsi.
 - v. Il convient d'établir et de maintenir des liens aux niveaux régional et national et de faire bon usage du groupe de travail du CORP.
 - vi. Le PROE entend considérer les suggestions constructives, notamment concernant le comité scientifique et le sommet sur le changement climatique, comme des instructions claires.
33. Le Président a souligné une nouvelle fois que l'atténuation, l'adaptation et le financement sont inséparables. Il a rappelé aux ministres qu'ils devaient aborder avec leurs homologues des finances la possibilité d'une allocation budgétaire pour le changement climatique et que toute divergence d'opinion devait être aplanie au niveau régional sans en faire étalage au niveau international.

**Point 15.5 de l'ordre du jour :
Recommandations de la Conférence
des représentants officiels**

34. La réunion ministérielle de haut niveau a examiné et **adopté** les recommandations de la Conférence des représentants officiels.

Point 15.6 de l'ordre du jour : Plan stratégique

35. Le Directeur du PROE a décrit le processus de consultation mené de mars à août 2010, qui a permis de mieux cerner les priorités environnementales nationales et régionales, ainsi que le travail de rédaction effectué avant et pendant la Conférence des représentants officiels du PROE. Ce processus a permis à tous les Membres de recevoir un projet de Plan deux mois avant la Conférence, et aux représentants officiels d'approuver un Plan stratégique 2011-2015 en vue de son adoption par la réunion de haut niveau.

36. Le président du groupe de travail sur le Plan stratégique – le chef de la délégation australienne – a décrit les activités du groupe menées du 6 au 8 septembre. Ce groupe a travaillé en étroite collaboration avec le Secrétariat pour donner suite à toutes les observations émises par les Membres sur le projet de Plan, s'est assuré que les objectifs et les cibles soient ambitieux, spécifiques et mesurables, et a précisé le sens de bon nombre de sections. Le groupe a décidé par consensus de conserver les quatre priorités stratégiques : changement climatique, gestion de la biodiversité et des écosystèmes, gestion des déchets et lutte contre la pollution, surveillance et gouvernance environnementales.

37. Vanuatu a exprimé sa reconnaissance à tous les Membres pour leur contribution au Plan, qui exprime bien les aspirations des populations de la région. Son représentant a proposé que l'on demande au Secrétariat d'améliorer la prestation de ses services, en la concentrant sur les quatre priorités stratégiques du Plan. Il a également déclaré que son pays souhaitait que la proposition faite au sujet des présences sous-régionales du PROE reste à l'étude.

38. La Nouvelle-Calédonie a dit accueillir très favorablement le Plan stratégique qui va permettre de donner suite aux récentes réformes, notamment en ce qui concerne le RIF. Elle s'est félicitée que le Plan soit transparent et orienté vers l'action et qu'il donne au Secrétariat la capacité d'obtenir des fonds supplémentaires auprès des donateurs.

39. La réunion ministérielle de haut niveau **a ensuite adopté le Plan stratégique 2011-2015 du PROE.**

Point 15.7 de l'ordre du jour : Communiqué de Madang

40. Lors des discussions sur le projet de communiqué des ministres de l'Environnement, certaines délégations ont souligné qu'il est important de préparer des positions de repli à prendre dans les négociations sur le changement climatique, et de se préparer à l'éventualité que l'on ne parvienne pas à conclure un accord juridiquement contraignant lors de la Conférence de Cancún sur le changement climatique. Tout en reconnaissant la validité de cet argument, la réunion a décidé de conserver, pour le communiqué, un libellé positif et résolument tourné vers l'avenir.

42. Le Communiqué de Madang reproduit en annexe a été **adopté** par la Conférence après de nouveaux débats et remaniements.

43. Après l'adoption du communiqué, les délégations de Vanuatu, des Fidji, de la PNG et des Îles Salomon ont réaffirmé leur intérêt au sujet de l'ouverture d'un bureau sous-régional du PROE dans la sous-région mélanésienne, et ont demandé au Secrétariat d'étudier cette possibilité. Le Samoa a fait observer que cela dépendrait de la capacité financière du PROE, et que le financement devrait être axé en premier lieu sur l'obtention de résultats environnementaux au niveau des pays.

44. Il a également fait remarquer que cette question pourrait sans doute être mieux traitée par les dirigeants du Forum. Le Directeur du PROE a pris note de la discussion et a assuré aux délégués que le Secrétariat allait porter à cette question toute l'attention qui lui était due, conformément aux recommandations de l'évaluation indépendante de l'organisation et aux dispositions du Plan stratégique.

Point 16 de l'ordre du jour : Date et lieu de la Vingt-deuxième Conférence du PROE

45. La 22^e Conférence du PROE aura lieu à Apia (Samoa) du 19 au 22 septembre 2011. La PNG a fait observer que ces dates étaient très proches de celles de l'Assemblée générale des Nations Unies et a demandé au Secrétariat de réfléchir à la question lorsqu'il planifiera la Conférence.

46. La réunion a accepté avec gratitude l'offre de la Nouvelle-Calédonie d'accueillir la Conférence du PROE en 2012, et s'est félicitée que ce pays accueille les Jeux du Pacifique en 2011.

Point 17 : Clôture de la réunion

47. Le Directeur du PROE, les délégations des Îles Cook et du Samoa ont prononcé des discours de clôture. Le Président a fait de même et a déclaré la réunion close.

APPENDICE I : ALLOCUTION D'OUVERTURE DU MINISTRE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA CONSERVATION DE LA PAPOUASIE-NOUVELLE-GUINÉE, M. BENNY ALLEN

Mesdames et Messieurs les ministres et les délégués, il n'y a pas si longtemps, politiciens et bureaucrates balayaient du revers de la main le problème du changement climatique, jugeant qu'il s'agissait d'une question théorique à laquelle il était inutile de s'attarder. Ce dossier soulevait beaucoup de scepticisme, et il en soulève encore aujourd'hui. Toutefois, nous avons désormais en main les données scientifiques qui prouvent que le changement climatique existe bel et bien, et qu'il est causé par les activités qui répondent aux pressions du développement moderne et à la volonté de l'homme d'améliorer ses conditions de vie.

En PNG, le changement climatique s'est traduit par les événements météorologiques et climatiques imprévus qui ont frappé nos côtes, par des périodes d'inondations et de sécheresses plus intenses, par le recul des terres émergées et par la contamination des eaux souterraines par le sel. Les preuves du changement climatique sont partout visibles dans notre pays, et en particulier dans nos villages.

Nous savons tous que le changement climatique est causé par les émissions atmosphériques de dioxyde de carbone qui perturbent la dynamique naturelle du système climatique. Le monde entier sait maintenant que pour arrêter le changement climatique, nous devons réduire les concentrations de dioxyde de carbone et des autres gaz à effet de serre présents dans l'atmosphère. Toutefois, nous devons en même temps nous préparer immédiatement aux impacts du changement climatique et trouver des moyens de nous y adapter. Pour cela, nous devons nous pencher sur nos moyens de développement. Il s'agit à la fois de réduire nos émissions de carbone et de nous prémunir contre les effets du climat.

La PNG s'est engagée à promouvoir une économie florissante, une société équitable et heureuse et un environnement durable. Pour cela, il sera essentiel de s'attaquer au changement climatique. Nous avons joué un rôle d'avant-garde dans ce domaine en cherchant à promouvoir l'utilisation de nos forêts comme sites de stockage du carbone. Nous savons en effet que le déboisement et la dégradation des forêts par l'exploitation forestière et l'agriculture constituent des sources importantes de gaz à effet de serre.

Les forêts sont détruites depuis plusieurs générations dans une grande partie du monde développé, et la Papouasie-Nouvelle-Guinée devrait donc se montrer fière des efforts déployés pour protéger ses forêts. Le reste du monde commence graduellement à prendre conscience de la valeur de nos forêts qui constituent les poumons de notre planète, et pas simplement une source de matière première pour fabriquer des meubles. La bonne gestion de nos forêts peut ouvrir d'intéressantes perspectives.

Depuis 2005, la PNG s'emploie avec d'autres pays à forêts tropicales humides à créer un mécanisme pour la Réduction des émissions dues au déboisement et à la dégradation des forêts (REDD+) afin d'accroître les stocks de carbone et de promouvoir une gestion durable de nos forêts.

Notre pays a élaboré un projet de stratégie de développement national compatible avec les objectifs de lutte contre le changement climatique. Nous nous employons par ailleurs à mettre en place un nouveau bureau sur le changement climatique et le développement. Le plan d'action reconnaît que le développement économique et les mesures d'adaptation au changement climatique et d'atténuation de ses effets doivent aller de pair. Il reconnaît en outre que la stratégie doit être intégrée dans nos plans nationaux de développement.

La PNG est prête à recevoir les ressources qui lui permettront de mettre en œuvre REDD+. Nous avons défini les mesures et projets de réduction des émissions requis à cette fin, et dressé la liste de nos projets de développement à faible émission de carbone. Nous avons en outre défini les projets prioritaires à réaliser sur le terrain aux fins de l'adaptation au changement climatique. Nous avons entamé les discussions avec nos partenaires de développement et la mise en place des mécanismes de financement disponibles, et nous prévoyons d'entreprendre très bientôt la mise en œuvre des projets.

Nous cherchons constamment à faire en sorte que les négociations prennent en compte les questions qui nous préoccupent, et nous sommes impatients de participer à la conférence de Cancún et de poursuivre notre recherche de solutions novatrices.

Merci.

APPENDICE II : ALLOCUTION DE M. RAWLESTON MOORE, SECRÉTARIAT DU FEM

Mesdames et Messieurs les Ministres, délégués, et représentants d'organisations, Monsieur le Directeur du PROE, Mesdames et Messieurs.

Merci de m'avoir donné l'occasion de prendre la parole à un moment si important. Notre directrice générale, Mme Monique Barbut, a été honorée de votre invitation et je souhaite avant tout vous faire part de son regret de n'avoir pu y répondre. Elle vient tout juste de perdre son père et avait besoin de se rendre auprès de sa famille. Elle souhaite toutefois vous transmettre ses plus chaleureuses salutations, et espère avoir l'occasion de vous rencontrer tous à la première occasion.

Comme vous le savez, la région du Pacifique occupe une place spéciale dans le cœur de Mme Barbut. Avant d'arriver au FEM, elle a passé une partie de sa carrière dans votre région. Lorsqu'elle a pris la tête du FEM en juillet 2006, c'est dans la région du Pacifique qu'elle tenait à organiser une de ses premières missions. Elle connaît intimement les îles du Pacifique et leur incomparable beauté, ainsi que les énormes défis économiques et environnementaux auxquels elles doivent faire face.

Vous vous rappellerez sans doute qu'à l'époque, le FEM était peu actif dans notre région et la plupart de ses projets faisaient partie de projets globaux plus vastes ou se limitaient à des activités de renforcement des capacités pour la préparation des rapports aux diverses conventions. Dans beaucoup de pays, le programme de petites subventions n'en était encore qu'à ses débuts.

Bien des choses ont changé depuis quatre ans. Les 100 millions de dollars promis par notre directrice générale ont été versés, et les projets de l'Alliance FEM-Pacifique pour un avenir viable sont en voie d'exécution. Nous avons tenu nos promesses !

Il s'agit maintenant d'évaluer le fonctionnement du programme. Donne-t-il les résultats prévus ? Je crois que nous pouvons

sans hésiter répondre par l'affirmative. À l'heure actuelle, 29 des 32 projets soumis ont reçu l'approbation du Secrétariat.

Tout cela exigeait bien sûr une collaboration étroite de tous les intervenants, et je crois que vous méritez tous d'être félicités pour votre travail acharné qui a permis de mobiliser ces ressources pour le bénéfice de votre région. Je puis vous affirmer que d'autres régions insulaires semblables à la vôtre n'ont pas réussi à obtenir d'aussi bons résultats même si elles jouissaient au départ de capacités supérieures aux vôtres.

Toutefois, il nous reste encore du travail à faire pour recueillir pleinement les fruits de nos efforts. Nous devons accélérer la mise en œuvre du programme de l'Alliance FEM-Pacifique puisqu'à l'heure actuelle, 12 projets seulement sont en voie d'exécution. Nous reconnaissons l'existence de problèmes liés aux capacités, et je tiens à vous assurer que nous sommes là pour vous aider et faire en sorte que ce programme atteigne ses objectifs le plus rapidement possible.

L'Alliance FEM-Pacifique ne constitue bien sûr, nous l'espérons, que la première étape d'un plus vaste programme d'investissements dans la région. La question principale qui se pose désormais est de savoir ce qu'il nous reste à faire.

Il me paraît utile d'expliquer ici, pour le bénéfice de ceux qui pourraient ne pas être familiers avec le fonctionnement du FEM, que les donateurs ont consacré ce printemps à la reconstitution de la caisse du FEM une somme record 4,25 milliards de dollars É.-U. Il s'agit d'une augmentation de 52 % en nouvelles ressources par rapport au FEM-4. Compte tenu du climat économique difficile que nous connaissons actuellement, je crois qu'il s'agit d'un résultat remarquable. Nous avons pris conscience des nombreux problèmes que pose pour vous l'accès aux financements du FEM, et c'est la raison pour laquelle nous avons réduit à 18 mois le cycle de nos projets. Nous offrons également un

accès direct à l'assistance pour les communications nationales (maximum de 500 000 dollars) et pour la participation à un exercice de préparation de portefeuille national. Dans ce dernier cas, les pays peuvent recevoir 30 000 dollars directement du Secrétariat du FEM (sans passer par une agence) pour procéder à un exercice de planification nationale des moyens à mettre en œuvre pour utiliser les ressources du FEM-5.

L'exercice de préparation de portefeuille national n'est PAS obligatoire. Le choix des pays de participer ou non n'influera pas sur l'accès aux ressources que le FEM leur a attribuées. Nous avons par ailleurs reconnu la nécessité d'offrir aux correspondants nationaux une aide supplémentaire, et augmenté de 8 000 à 9 000 dollars les financements annuels dont ils peuvent bénéficier dans le cadre du programme d'aide créé à leur intention. Ce « programme d'aide aux points focaux nationaux » sera désormais géré directement par le Secrétariat du FEM, et il sera possible d'organiser des réunions élargies des groupes de pays auxquelles pourront participer les correspondants pour les conventions environnementales (par exemple, CCNUCC et CDB) et les représentants d'ONG. Ces réunions faciliteront naturellement la diffusion d'informations exactes ayant trait au FEM. Nous avons également mis en place un dispositif qui permet aux pays qui bénéficient de financements plus limités de gérer les sommes reçues avec plus de souplesse. Ces pays peuvent désormais utiliser ces ressources comme bon leur semble dans les principaux domaines d'intervention — ils peuvent par exemple choisir de consacrer la totalité des ressources allouées à un projet sur la biodiversité, ou à un projet sur l'atténuation des changements climatiques.

Le FEM-5 prévoit de consacrer une partie des ressources financières disponibles aux projets de gestion durable des forêts et de réduction des émissions dues au déboisement et à la dégradation des forêts (REDD). Je sais que pour beaucoup de pays océaniques — et en particulier l'hôte de la présente conférence —, la gestion des forêts est un enjeu majeur. Le FEM finance des projets de gestion durable

des forêts depuis sa création ; il constitue en fait la plus grande source mondiale d'aide financière en gestion des forêts, ce que beaucoup de gens ignorent encore aujourd'hui. À titre d'exemple, en juin 2010, les financements engagés pour le programme REDD lancé par l'ONU totalisaient 74,4 millions de dollars, alors que le FEM a consacré à la gestion durable des forêts une somme totale de 1,6 milliard de dollars depuis sa création. En 2007, le FEM a par ailleurs créé le Compte Forêts tropicales, un projet pilote visant à encourager les pays à investir dans des projets multidisciplinaires rentables dans le cadre du programme REDD+. Ce projet de 40 millions de dollars met principalement l'accent sur trois régions de vastes forêts encore relativement intactes : Amazonie, bassin du Congo et PNG/Bornéo. Il a permis la mise sur pied d'importants projets et programmes comme le programme stratégique du FEM pour la gestion durable des forêts dans le bassin du Congo, auquel le FEM a consacré 50 millions de dollars.

Un an plus tard, en 2008, le FEM a approuvé un projet régional de 13 millions de dollars pour le renforcement des capacités institutionnelles de traitement des enjeux relatifs à la REDD + dans le bassin du Congo.

Il convient également de mentionner un projet FEM/FAO de 9 millions de dollars qui a obtenu des crédits de 43 millions pour aider le service brésilien des forêts à renforcer sa politique nationale et son cadre de connaissances à l'appui des projets de gestion durable des forêts et des projets REDD+. Plus récemment, le FEM a approuvé un projet de 3 millions de dollars visant à mettre en place un mécanisme du marché pour promouvoir et faciliter l'atténuation et la compensation volontaires des émissions de GES en Colombie. Cette initiative du FEM et de la Banque interaméricaine de développement comporte un élément de renforcement des capacités nationales pour la REDD + et la production de rapports vérifiés de réduction des émissions pour les projets pilotes REDD+. Il est donc évident que le FEM jouit d'un avantage comparatif dans les domaines de la gestion des forêts et de la REDD.

Le FEM-5 disposera d'une enveloppe séparée de 250 millions de dollars pour le financement des projets de gestion durable des forêts et des projets REDD+, et il pourrait consacrer jusqu'à 1 milliard de dollars à l'étude des problèmes de déboisement. Il s'agit d'une augmentation de 100 % par rapport aux financements consacrés à cette question dans le cadre du FEM-4. Contrairement à d'autres institutions, le FEM est disposé à appuyer les projets de conservation et de gestion durable de tous les types de forêts dans plus de 60 pays à travers le monde. De plus, grâce à la mise en commun des investissements destinés à divers domaines d'intervention, le FEM se trouve dans la situation unique de pouvoir tirer d'une manière rentable de multiples avantages environnementaux et sociaux des projets REDD+. À ce propos, un mécanisme de financement novateur permettra de faire en sorte que les programmes et projets REDD+ financés dans le cadre du FEM-5 dépassent le cadre de l'atténuation des changements climatiques et de la création rapide de crédits d'émissions de carbone pour promouvoir également la conservation de la biodiversité, la protection des droits des peuples autochtones, la mise en place d'un nouveau mécanisme de financement et le Fonds climatique vert de Copenhague. En réalité, le FEM reste à l'heure actuelle le seul mécanisme de financement et le seul outil capable de mobiliser les ressources nécessaires « ici et maintenant ». La manière dont les donateurs comptent répondre aux besoins croissants de votre région et des autres pour s'attaquer au problème du changement climatique évolue sans cesse : il n'y a pas de consensus ni sur la structure, ni sur la gouvernance.

Ainsi, s'agissant des petits États insulaires en développement (PEID) et des autres pays océaniques qui n'ont pas réussi, par le passé, à obtenir leur juste part des financements disponibles, il reste difficile de déterminer clairement dans quelle mesure les sources de financement en question pourraient effectivement répondre aux besoins de la région.

Les promesses faites par le passé aux petits États insulaires, tout comme celles faites plus récemment à Copenhague, n'ont pas été remplies à votre satisfaction, et le contexte financier global reste toujours incertain alors que plusieurs donateurs importants cherchent à réduire leurs engagements financiers. Dans de telles conditions où l'aide globale risque en fait de diminuer, vous DEVEZ plus que jamais faire entendre votre voix et jouer un rôle de premier plan dans le traitement de ces questions. Le Fonds pour les pays les moins avancés (FPMA) et le Fonds spécial pour les changements climatiques (FSCC) sont des outils qui ont déjà fait leurs preuves et qui ont gagné le respect des donateurs ; ils vous offrent un moyen efficace de réaliser vos objectifs.

Il convient aussi de rappeler que le FEM est une institution en constante évolution. Avant l'arrivée de Mme Barbut, personne au FEM n'était chargé spécifiquement de veiller aux besoins des PEID et des PMA. Cette lacune a depuis été corrigée.

Par ailleurs, sous la direction de Mme Barbut, pendant la transition du FEM-3 au FEM-4, la proportion des financements consacrés aux PMA et aux PEID est passée de 11,9 à 18,4 %.

Le FEM a pour objectifs ultimes de vous offrir de meilleurs services et de mieux répondre à vos besoins. Il reste en ce moment et pour l'avenir prévisible le principal mécanisme de financement des activités concernant le changement climatique. La création d'un nouveau mécanisme prendrait beaucoup de temps, et en attendant une telle éventualité, nous devons collaborer pour faire en sorte que le FEM dispose des ressources et des moyens financiers qui lui permettront de vous venir en aide. Je vous promets que le FEM fera sa part, et vous exhorte à redoubler d'efforts dans la poursuite de nos objectifs communs.

Mesdames et Messieurs les Ministres, merci beaucoup.

APPENDICE III : ALLOCUTION DU MINISTRE DES RESSOURCES NATURELLES ET DE L'ENVIRONNEMENT DU SAMOA, MONSIEUR FAUMUINA TIATIA LIUGA

Mesdames et Messieurs les Ministres, délégués et représentants d'organisations, Monsieur le Directeur du PROE, Monsieur le représentant du FEM (Rawleston Moore), Mesdames et Messieurs.

Permettez-moi pour commencer de remercier le Gouvernement et le peuple de Papouasie-Nouvelle-Guinée de l'accueil qu'ils ont fait à la 21^e Conférence du PROE et de la chaleureuse hospitalité dont nous avons bénéficié depuis notre arrivée. Merci également au Secrétariat pour l'excellente organisation de cette conférence.

La présente session ministérielle arrive à un moment où chaque Membre du PROE, chaque organisation et chaque membre de la société civile est appelé à examiner sa contribution aux efforts collectifs régionaux déployés pour assurer l'utilisation durable, la préservation et la gestion efficace des ressources de notre environnement. Les rencontres et les dialogues — en particulier au niveau politique — se poursuivent depuis la Conférence de Copenhague de décembre dernier et l'accord qui en a découlé. Nous nous employons maintenant à trouver les moyens de contribuer utilement à la prochaine Conférence des Parties à la Convention sur la biodiversité, le mois prochain, ainsi qu'aux conférences et réunions des Parties aux autres principaux accords multilatéraux sur l'environnement (AME) qui se déroulent toutes à peu près au même moment. L'occasion est donc toute désignée pour nous, décideurs, d'examiner les moyens de renforcer notre aptitude à mobiliser les financements et à en coordonner l'utilisation pour mener à bien nos projets régionaux et nationaux, pour le plus grand bénéfice de l'environnement et des Océaniens.

Dans ce contexte, ma délégation, au nom des Membres du PROE, se félicite du travail déjà accompli par le FEM afin de simplifier ses

procédures et l'accès aux crédits pour l'environnement.

Je prends acte avec satisfaction de la reconstitution de la Caisse du FEM : le montant alloué de 4,25 milliards de dollars représente une augmentation de 52 % en ressources nouvelles pour le FEM-5, par rapport au FEM-4. Nous traversons toujours des temps difficiles, et cette reconstitution record constitue donc un exploit dans les circonstances. Je tiens donc à remercier tous nos donateurs présents autour de cette table pour le soutien qu'ils ont manifesté au FEM.

M. Moore, l'orientation en matière de démarches pour le financement des activités liées à l'environnement est une question complexe : la mise en place des nouveaux fonds s'accompagne de nouveaux critères d'accès, de contraintes fiduciaires et d'obligations déclaratives. Il est toutefois encourageant de noter que le FEM a réduit à 18 mois le cycle des projets, et qu'il offre par ailleurs une assistance complémentaire pour l'établissement des profils de pays et la préparation des rapports sur la mise en œuvre des accords multilatéraux sur l'environnement, afin d'aider les Membres à respecter les engagements qu'ils ont pris en vertu des divers AME auxquels ils sont parties.

L'accès aux financements extérieurs pour les pays et territoires insulaires océaniques a déjà été reconnu comme un problème critique dans notre région. Les États et territoires membres du PROE ont donc décidé de créer un nouveau poste de conseiller chargé de l'assistance du FEM au siège du PROE, à Apia. Ce nouveau service, financé dans le cadre de l'Alliance FEM-Pacifique pour un avenir viable, offre aux Membres des conseils sur la manière d'accéder aux fonds du FEM et de préparer des propositions. N'oublions pas cependant qu'entre-temps, certains États (y compris le Samoa) ont continué de profiter

des financements offerts par leurs propres partenaires bilatéraux de développement (pays et institutions financières) aux fins de la mise en œuvre de leurs programmes environnementaux nationaux.

On m'a dit qu'une proportion équivalant à 30 % du montant total de reconstitution de la caisse du FEM avait été mise de côté avant le calcul des allocations nationales dans le cadre du système d'allocation transparente des ressources (STAR) aux fins de certains domaines d'intervention, et que certaines autres dispositions budgétaires avaient été adoptées à cet égard. Ces montants peuvent, me semble-t-il, servir au financement de projets régionaux et globaux, d'activités de renforcement des capacités et de programmes de gestion durable des forêts. Je me félicite par ailleurs de la flexibilité dont le FEM a su faire preuve en tenant compte de l'importance de maintenir l'unité de coordination de l'Alliance FEM-Pacifique au sein du PROE, afin de venir en aide aux pays de notre région dans leurs rapports avec le FEM.

Grâce à ces deux initiatives, les dispositifs nationaux ont été renforcés pour garantir des systèmes de gestion financière transparents et responsables et faciliter l'acheminement des ressources aux secteurs environnementaux qui en ont le plus besoin.

Les problèmes de l'accès aux financements disponibles, de l'utilisation de ces financements et de la coordination essentielle à cette fin se posent également à l'échelon régional. La nécessité d'assurer une progression en parallèle des projets en cours dans divers pays, ce qui revient à permettre aux partenaires les moins efficaces de déterminer le rythme d'avancement des projets, compte parmi les préoccupations soulevées. Certains pays s'inquiètent par ailleurs de ce que l'application du principe de la prise en charge nationale des projets qui guide le programme pourrait être compromise par les approches régionales ou multinationales. Il est donc tout aussi important d'élaborer des projets et activités

nationaux bien ciblés afin d'assurer l'adhésion à ce principe.

Comme vous le savez déjà, les PEID du Pacifique et la région océanienne dans son ensemble ont fait des progrès non négligeables récemment dans l'application d'un cadre régional qui favorise l'accès des pays insulaires océaniques aux financements du FEM. Plus de 100 millions de dollars ont ainsi été engagés dans la région pour des projets parvenus à diverses étapes du processus d'approbation au cours des quatre dernières années. Rappelons à titre de comparaison qu'au cours des 15 années qui ont suivi la création du FEM, en 1991, les PEID océaniques n'ont reçu au total que 86 millions en aide financière, un montant très inférieur aux investissements environnementaux jugés nécessaires pour la région.

Toutefois, l'expérience régionale porte à conclure que l'Alliance FEM-Pacifique a été une source d'enseignements utiles pour les PEID océaniques, le Secrétariat du FEM, les agents d'exécution, les organisations du CORP, les organismes donateurs et les ONG internationales participantes. On nous a fourni tôt une indication du montant d'aide global qui était disponible pour les PEID océaniques, ce qui a permis de mieux planifier et coordonner l'élaboration de projets liés aux objectifs nationaux de développement durable de nos pays respectifs, de promouvoir une plus grande synergie entre les organisations et les secteurs et une meilleure prise en compte des préoccupations intersectorielles à l'échelle régionale, et d'aider les PEID à mieux profiter de l'expérience du CORP et des agents d'exécution et à établir un consensus régional.

Je suis heureux de constater que les PEID océaniques recevront 28 millions de dollars pour les activités liées au changement climatique, 43,81 millions pour la préservation de la biodiversité et 10,08 millions pour la lutte contre la dégradation des sols, soit un total de 81,89 millions de dollars distribués par le biais du système d'allocation transparente des

ressources (STAR) du FEM-5. Ce montant est légèrement inférieur à celui qui avait été versé dans le cadre du FEM-4, mais on nous a rappelé que lorsque les activités nationales auront été définies, des demandes de ressources supplémentaires suivront inévitablement. Nous demandons instamment au FEM ainsi qu'aux partenaires de développement de faire preuve de souplesse et de compréhension lorsque viendra le temps de répondre à ces demandes. J'exhorte également chacun des États membres du PROE admissibles au FEM d'entreprendre les démarches nécessaires pour tirer parti de cette possibilité de financement.

Mesdames et Messieurs, notre région a déjà bénéficié des crédits provenant des fonds spéciaux de la CCNUCC — par exemple, le Fonds pour les pays les moins avancés, le Fonds spécial pour les changements climatiques et le Fonds d'adaptation, pour ne citer que les plus importants pour notre région. La Banque mondiale entre désormais dans la ronde avec son programme pilote pour la résistance aux chocs climatiques (PPCR). Or, comme la Banque mondiale agit en même temps à titre d'administrateur du FEM, une certaine confusion pourrait s'installer, notamment avec l'entrée en scène d'institutions financières avec lesquelles les États membres sont habitués de traiter dans un cadre bilatéral pour obtenir des concours conditionnels. Toutefois, je reste confiant qu'en raison de notre expérience des rapports avec la BasD et la Banque mondiale, nous avons toutes les chances d'éviter les doublons. Il est également possible d'assurer une coordination étroite entre les ministères des Finances et les ministères de l'Environnement des États membres, et cette collaboration devrait à terme faire partie intégrante des pratiques normales de gestion au jour le jour, si elle ne le fait pas déjà. Cette coordination à l'échelle nationale peut également être reproduite à l'échelle régionale entre les organisations du CORP pour ainsi accélérer le travail de préparation des soumissions et la mise en œuvre des projets du FEM.

Le niveau d'investissement que les États et territoires membres du PROE estiment être en rapport avec la dégradation de l'environnement se reflète dans le grand nombre d'activités des programmes et plans de travail présents et passés du PROE. Les pays ont en même temps poursuivi avec succès des projets bilatéraux dans le secteur de l'environnement, la riposte aux changements climatiques attirant la plus grande partie des financements disponibles. Nous nous félicitons par ailleurs du financement des projets d'adaptation fourni par le biais du FPMA et du FSCC avec la mise en œuvre récente du Fonds d'adaptation. Nous remercions nos partenaires de développement de leur appui, et prions instamment le FEM et ses agents d'exécution de poursuivre cette excellente collaboration. Je crois que ces fonds spéciaux du FEM deviendront les sources principales de financement des projets d'adaptation des PEID océaniques. C'est la raison pour laquelle nous souhaiterions obtenir de meilleures garanties d'accessibilité à ces sources particulières de financement.

À ce propos, je souhaite exprimer notre plus sincère gratitude pour les financements supplémentaires approuvés pour les correspondants opérationnels et le programme d'aide aux points focaux nationaux. Nous espérons qu'il ne s'agit là que d'un début, et que d'autres ressources seront mobilisées à cette fin à l'avenir.

Permettez-moi de partager avec vous l'expérience du Samoa et notamment la mise en place de son bureau national du FEM. Pendant le FEM-3, tous les projets du Samoa financés sur ressources extérieures faisaient partie intégrante des programmes régionaux du PROE, de la SOPAC ou de la CPS. Cette approche régionale a été maintenue avec le FEM-4, mais nous procédions en même temps au lancement de nos Programmes d'action nationaux pour l'adaptation (PANA) en collaboration avec le PNUD, maître d'œuvre de ces programmes. Le Bureau national du FEM au Samoa a maintenant entamé sa quatrième année de fonctionnement, et il s'est employé exclusivement à faciliter l'accès

du pays aux ressources du FEM-4. Ainsi, la totalité des crédits alloués au Samoa dans le cadre de l'Alliance FEM-Pacifique et du FEM-4 ont été engagés dans des projets parvenus à diverses étapes de la mise en œuvre. Malgré les succès remportés, le bureau national avait encore besoin de renforcer ses capacités, et nous souhaitons également partager notre expérience dans ce domaine avec les autres pays et territoires insulaires océaniques.

Les incidences de ce renforcement traduisent bien l'efficacité avec laquelle le projet samoan de lutte contre la dégradation des sols, qui intègre la biodiversité, la dégradation des sols et le changement climatique, a été préparé. Le gouvernement du Samoa a déjà approuvé la semaine dernière ce projet FEM-5 de 5,32 millions de dollars, qui a déjà été transmis au FEM par l'intermédiaire du PNUD.

Permettez-moi en terminant d'aborder la question du Fonds climatique vert de Copenhague et du rôle critique que joue le FEM pour promouvoir l'accès rapide à ce Fonds. Si l'accord de Copenhague venait à faire consensus, une part importante des ressources du Fonds ainsi rendues accessibles commencerait à être acheminée dans notre région et dépasserait peut-être largement les montants versés par le passé. C'est donc avec plaisir que je vous annonce que le dialogue de Carthagène se poursuivra le mois prochain au Costa Rica, et que le groupe de ministres qui a travaillé sans relâche pour faire en sorte que ce fonds devienne réalité poursuit ses efforts avec diligence. Les progrès réalisés jusqu'à maintenant sont encourageants, et devraient déboucher sur de bonnes nouvelles lors de la conférence de Cancún prévue pour plus tard cette année. Nous espérons par ailleurs que les mesures de financement accéléré prévues en vertu de l'Accord de Copenhague porteront bientôt leurs fruits. L'Union européenne, l'Australie et la Nouvelle-Zélande ont déjà réalisé des progrès en matière de financement bilatéral.

Entre-temps, notre région et en particulier les Membres du PROE ont besoin d'un mécanisme qui facilitera l'accès à ces financements ainsi que la mise en œuvre et le suivi des projets réalisés grâce à eux. L'étude de faisabilité d'un mécanisme régional de financement est en cours, et nous sommes impatients d'en connaître les conclusions. Des évaluations parallèles sont en cours au niveau national, et j'espère que nos membres seront en mesure de mettre en place les mécanismes nationaux de coordination des aides financières et d'institutionnaliser les liens nationaux en prévision de la mise en place d'un mécanisme régional.

Nous avons tous besoin de collaborer et de nous entraider, mais il nous faut avant tout veiller à satisfaire nos besoins. Je souhaite sincèrement que les Membres du PROE continuent de collaborer étroitement avec le FEM ainsi qu'avec nos propres partenaires du développement afin de veiller à obtenir les ressources financières nécessaires, et que nous parviendrons à établir des synergies fructueuses dans le financement de nos besoins en matière de gestion de l'environnement.

En terminant, je vous prie, M. Moore, de transmettre à Mme Barbut nos plus sincères condoléances pour le deuil qui l'afflige, et je souhaite à tous un agréable voyage de retour à la fin de la Conférence.

Je vous remercie.

APPENDICE IV : COMMUNIQUÉ DES MINISTRES OCÉANIENS DE L'ENVIRONNEMENT

1. La 21^e Conférence du Programme régional océanien de l'environnement s'est tenue à Madang (Papouasie-Nouvelle-Guinée) du 6 au 10 septembre 2010. Les ministres des Fidji, de Kiribati, de Nauru, de la Nouvelle-Calédonie, de la Papouasie-Nouvelle-Guinée, du Samoa, des Tokélaou, des Tonga et de Vanuatu, et les chefs de délégation de l'Australie, des États fédérés de Micronésie, des États-Unis d'Amérique, de la France, des Îles Cook, des Îles Salomon, de Nioué, de la Nouvelle-Zélande, de la Polynésie française, de la République des Îles Marshall, des Samoa américaines et de Tuvalu ont participé à la réunion de haut niveau.

2. Les chefs de délégation ont remercié le gouvernement de la Papouasie-Nouvelle-Guinée, ainsi que les autorités provinciales et les habitants de Madang, de leur généreuse hospitalité.

3. Les ministres et chefs de délégation de la région océanienne responsables de la préservation et de la gestion de l'environnement, réunis à Madang (Papouasie-Nouvelle-Guinée) en 2010, Année internationale de la biodiversité, ont **déclaré** ce qui suit :

- la diversité biologique est le fondement du bien-être de nos communautés et cultures ;
- face aux dommages irréparables prévus qui porteront atteinte à la capacité des écosystèmes à fournir les biens et services dont dépendent les populations, nous devons œuvrer de concert à la préservation de la biodiversité, utiliser celle-ci de façon durable et réagir aux menaces qui pèsent sur son intégrité ;
- la perte de biodiversité est aggravée par l'énorme menace que représente le changement climatique, et la riposte de notre région à ce phénomène doit être liée aux efforts déployés pour préserver et gérer les espèces et les écosystèmes de la région.

Ils ont par ailleurs :

Plan stratégique 2011-2015

4. **adopté** le nouveau Plan stratégique 2011-2015 qui doit servir de document d'orientation pour la poursuite des priorités environnementales régionales et pour le travail du PROE au cours des cinq prochaines années, et se sont montrés satisfaits du processus consultatif qui a conduit à l'élaboration du Plan, et en ont approuvé la vision : « *L'environnement océanien, garant de nos modes de subsistance et de notre patrimoine naturel, en harmonie avec nos cultures* » ;

5. **adopté** les quatre priorités du Plan : le changement climatique ; la biodiversité et la gestion écosystémique ; la gestion des déchets et la lutte contre la pollution ; la surveillance et la gouvernance environnementales ;

6. **encouragé** le Secrétariat à établir des priorités et à faciliter le suivi et le compte rendu systématiques des réalisations et des contributions aux résultats au niveau national afin de mettre en évidence les résultats obtenus ;

7. **demandé** au Secrétariat de veiller à ce que l'allocation des ressources reflète les priorités du Plan stratégique, les ressources de base étant en priorité affectées aux fonctions de base, d'obtenir les ressources nécessaires et de faciliter et promouvoir les partenariats qui permettront d'atteindre les objectifs du Plan stratégique ;

8. **demandé** aux donateurs et aux organisations partenaires de noter que le Plan stratégique définit les principales priorités des pays et territoires insulaires océaniques, et exhorté ces derniers à en appuyer la mise en œuvre ;

Changement climatique

9. **noté** avec préoccupation les problèmes causés par le changement climatique mondial et ses répercussions sur les îles du Pacifique, y compris la menace pour la survie de certaines d'entre elles ;

10. **approuvé** le rôle d'avant-garde joué par le PROE à l'appui des activités sur le changement climatique menées dans la région, en particulier le rôle de premier plan qu'il a joué dans la coordination et la mise en œuvre efficaces des activités d'atténuation et d'adaptation et dans la coordination et l'harmonisation du financement de ces activités dans la région ;

11. **exhorté** les Membres du PROE à améliorer leurs capacités de sorte à continuer d'avoir accès aux financements des partenaires bilatéraux et des donateurs multilatéraux, et de coordonner ces financements, en notant les principes adoptés lors de la réunion des dirigeants du Forum de 2010 ;

12. **pris note** de l'engagement de tous les Membres à parvenir le plus rapidement possible, dans le cadre de la CCNUCC, à un accord durable, efficace du point de vue environnemental et juridiquement contraignant, et à utiliser la 16^e Conférence des Parties, à Cancún, pour atteindre cet objectif ;

13. **exhorté** tous les pays à respecter les engagements volontaires qu'ils ont pris dans l'Accord de Copenhague, y compris les engagements et mesures en matière d'atténuation, les mesures d'adaptation renforcées et les engagements en matière de financement accéléré et de financement à long terme et se sont félicités des promesses de financement à mise en œuvre rapide et des financements reçus à ce jour ;

14. **demandé** au Secrétariat de continuer à fournir des informations et un appui techniques aux pays et territoires insulaires océaniques dans leurs négociations relatives au changement climatique, en particulier en organisant une réunion préparatoire à la 16^e Conférence des Parties à la CCNUCC qui se tiendra à Cancún ;

15. **réitéré**, concernant le changement climatique et les négociations y afférentes, la valeur et l'importance de la coopération et de l'échange d'informations entre les Membres du PROE et au sein du Secrétariat ;

16. **approuvé** la procédure de révision du PIFACC qui prend en compte les résultats de l'examen à mi-parcours et les réalisations des cinq premières années de sa mise en œuvre, et prié par ailleurs les donateurs de fournir en temps utile l'aide financière qui permettra la mise en œuvre du PIFACC au cours des cinq prochaines années.

Conservation de l'océan Pacifique

17. **insisté sur** l'importance critique du développement, de la gestion et de la conservation durables de notre océan ;

18. **réitéré** le rôle critique joué par le PROE dans la promotion de la gestion et de la conservation des écosystèmes insulaires, côtiers et marins et l'appui à toutes ces actions par le biais du nouveau Plan stratégique ;

19. **accueilli favorablement** la décision des dirigeants du Forum des îles du Pacifique, réunis à Port Vila en août 2010, d'approuver le Cadre sur les paysages océaniques, en notant avec satisfaction la contribution du PROE à son élaboration, ainsi que la décision des dirigeants du Forum de demander aux organisations du CORP d'assurer la mise en œuvre de ce Cadre en partenariat avec d'autres organisations pertinentes ;

20. **demandé** au Secrétariat de travailler avec les organisations du CORP et d'élaborer une stratégie de mise en œuvre du Cadre sur les paysages océaniques dans le contexte du Plan stratégique, à soumettre à l'approbation de la 22^e Conférence du PROE ;

Diversité biologique

21. **noté avec préoccupation** les défis de plus en plus difficiles que posent l'atteinte des cibles fixées pour 2010 en matière de biodiversité et la persistance des taux élevés de perte de biodiversité et de déclin des services écosystémiques dans le Pacifique ;

22. **félicité** la République de Kiribati de la création de l'aire protégée des îles Phoenix, la plus vaste aire marine protégée du monde, et de la désignation de cette aire comme site du patrimoine mondial ; les États-Unis de la désignation des « Monuments marins nationaux » et de l'inscription du monument marin national Papahānaumokuākea au patrimoine mondial ; la Nouvelle-Calédonie de l'inscription de ses lagons et de ses récifs coralliens au patrimoine mondial en juillet 2008 ;

23. **encouragé** les autres pays et territoires insulaires océaniques à prendre des mesures semblables pour conserver et gérer leurs écosystèmes terrestres et marins importants ;

24. **noté** l'importance d'adopter une position océanique unique lors de la 10^e Conférence des Parties à la Convention sur la diversité biologique (CDB) qui se tiendra à Nagoya (Japon), afin que les décisions de cette conférence — y compris celles portant sur l'établissement de nouveaux objectifs et de nouvelles cibles pour la période ultérieure à 2010 — tiennent compte des besoins des petits États insulaires en développement, et dans le cadre d'autres conventions internationales, notamment la CCNUCC ;

25. **noté et accueilli avec satisfaction** la collaboration entre le Commonwealth des Îles Mariannes du Nord, les États fédérés de Micronésie, Guam, les Palaos et la République des Îles Marshall, qui a pour objectif de conserver 30 % de leurs ressources marines côtières et 20 % de leurs ressources terrestres d'ici 2020 dans le cadre du *Micronesia Challenge* ;

26. **pris acte** du succès remporté par la réunion préparatoire à la 10^e Conférence des Parties, tenue à Nadi (Fidji) ;

27. **demandé** au Secrétariat du PROE de prêter assistance aux pays insulaires océaniques lors de la 10^e Conférence des Parties à la CDB, devant se tenir à Nagoya, et de la 16^e Conférence des Parties à la CCNUCC, devant se tenir à Cancún.

Madang (Papouasie-Nouvelle-Guinée), 9 septembre 2010